

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZ MÉTRO - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE
SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2013

DOSSIER : R-3837-2013 - Phase 3

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
M. GILLES BOULIANNE
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 25 MARS 2014

VOLUME 5

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me VINCENT REGNAULT
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER
procureure de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me PIERRE GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me JEAN-PHILIPPE GUAY
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE L'ACIG	8
OLIVIER CHAREST	9
INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT	32
INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE	50
PREUVE DE LA FCEI	52
ANTOINE GOSSELIN	53
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	53
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	70
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT	76
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	116
INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE	123
PREUVE DU GRAME	125
NICOLE MOREAU	126
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	126

PREUVE DU ROÉÉ	147
JEAN-PIERRE FINET	147
INTERROGÉ PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER	148
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	171
PREUVE D'UC	182
VIVIANE DE TILLY	183
MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE	183
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	183
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT	208
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	218
RÉINTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	230
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	233

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (FCEI) : Dépôt de la preuve révisée, corrigée en audience ce matin, et liste indiquant les corrections aux pages précises en lien avec ces corrections (demandé par la Régie).	119
E-2 (FCEI) : Donner la position de la FCEI à l'égard de la proposition de Gaz Métro par rapport à l'outil de maintien de fiabilité (demandé par la Régie)	122

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-ACIG-0056 : Présentation PowerPoint	11
B-0429 : Extraits de la décision D-2014-034 rendue par la Régie de l'énergie le 4 mars 2014 dans le dossier R-3842-2013	42
C-FCEI-0051 : Présentation PowerPoint	57
C-ROEEÉ-0027 : Présentation PowerPoint	148
C-UC-0059 : Présentation Power Point	182
C-UC-0060 : Présentation Power Point sur les dérivés financiers	182

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième
2 (25e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-cinq (25)
8 mars deux mille quatorze (2014), dossier R-3837-
9 2013, Phase 3. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille treize (2013). Poursuite de
14 l'audience.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon début de journée à tous les participants. Avant
17 de laisser la parole à maître Sarault et à son
18 témoin, Maître Regnault, je constate que presque
19 tous les engagements sont rentrés sauf le 7 et le
20 16.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Effectivement. Ils étaient d'ailleurs en bonne voie
23 d'être terminés ou complétés hier en fin de
24 journée. Ils seront complétés selon toute
25 probabilité au courant de la matinée, et nous

1 devrions être en mesure de les déposer au retour de
2 la pause du lunch, selon toute probabilité. Les
3 engagements qui sont prêts à l'heure actuelle ont
4 été déposés au SDÉ hier en fin de journée, et les
5 copies papier suivront par messenger, là, en début
6 de matinée. J'aurais voulu les apporter, mais
7 j'étais déjà suffisamment chargé. Malheureusement,
8 il me manquait des bras.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Pas de problème. Merci. Maître Sarault. Bon début
11 de journée.

12

13 PREUVE DE L'ACIG

14

15 Me GUY SARAULT :

16 Bon début de journée, Monsieur le Président, Madame
17 le Commissaire, Monsieur le Régisseur. Alors, nous
18 avons Olivier Charest, l'analyste de l'ACIG, ici à
19 la barre des témoins. Alors je voudrais le faire
20 assermenter puis, après ça, on va procéder à
21 l'adoption de la preuve écrite.

22

23 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième
24 (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

25

1 OLIVIER CHAREST, avocat et analyste en énergie,
2 ayant une place d'affaires au 470, avenue
3 Villeneuve, Outremont (Québec) H2V 2R7;

4
5 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, dépose et dit :

7
8 INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

9 Q. [1] Bonjour, Monsieur Charest. Alors, vous êtes ici
10 évidemment à titre d'analyste pour l'Association
11 des consommateurs industriels de gaz. Nous avons
12 déjà en votre nom déposé des documents constituant
13 votre preuve. Il y a d'abord votre preuve écrite
14 qui a été déposée en date du treize (13) février
15 deux mille quatorze (2014) sous la cote C-ACIG-0047
16 et qui a été complétée en date du vingt-huit (28)
17 février deux mille quatorze (2014) par des réponses
18 à une demande de renseignements de Gaz Métro que
19 nous avons produite comme pièce C-ACIG-0049. Vous
20 confirmez que vous êtes bien l'auteur de ces
21 documents qui ont été préparés sous votre contrôle?

22 R. Oui.

23 Q. [2] Merci. Est-ce que vous avez des corrections à
24 apporter à l'un quelconque de ces deux documents?

25 R. Oui. J'aurais une correction à apporter au mémoire.

1 Donc, c'est au paragraphe 21. Il y a plusieurs
2 montants qui sont mentionnés. Donc, le premier de
3 ces montants-là, cent cinquante-neuf virgule quatre
4 millions (159,4 M\$) aurait dû se lire cent
5 cinquante-neuf virgule sept millions (159,7 M\$).

6 Donc, c'est un plafond de près de cent cinquante-
7 neuf virgule sept millions (159,7 M\$).

8 Q. [3] Puis on le voit à deux endroits?

9 R. Effectivement, c'est aussi dans la parenthèse à la
10 fin de ce paragraphe-là.

11 Q. [4] Ça devrait être cent cinquante-neuf virgule
12 sept (159,7 M\$) aux deux endroits?

13 R. C'est exact.

14 Q. [5] À part de cette correction, est-ce qu'il y a
15 d'autres coquilles qui ont intérêt à être
16 corrigées?

17 R. Non.

18 Q. [6] Non. Vous adoptez ces deux documents comme
19 votre preuve dans le présent dossier?

20 R. Oui.

21 Q. [7] Et je pense que, pour les fins de votre
22 témoignage d'aujourd'hui, vous avez également
23 présenté, préparé une présentation PowerPoint, que
24 je propose de produire comme pièce C-ACIG... ce
25 serait 0056, n'est-ce pas?

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui.

3 Me GUY SARAULT :

4 Q. [8] Encore une fois, vous êtes l'auteur de ce
5 nouveau document?

6 R. Oui.

7

8 C-ACIG-0056 : Présentation PowerPoint

9

10 Q. [9] Bon. On va vous laisser la parole en faire la
11 présentation.

12 R. Merci. Bonjour. Donc, il y a essentiellement quatre
13 sujets sur lesquels on voulait revenir lors de
14 cette présentation-ci, puis on ne répétera pas in
15 extenso ce qui est dans notre mémoire ni dans nos
16 réponses aux demandes de renseignements. Donc, je
17 vais commencer tout de suite avec la première, les
18 charges d'exploitation, où on a vraiment tout
19 concentré sur la formule paramétrique. Je pense que
20 c'est un peu dans le suivi aussi des commentaires
21 de l'ACIG lors du dernier dossier tarifaire où
22 l'ACIG préconisait une approche la plus globale et
23 moins « macromanagement » si on veut.

24 Donc, pour nous, bien, c'est sûr que si on
25 prend cette approche-là, on s'attend aussi à ce que

1 le résultat de la formule soit contraignant. Ça
2 veut dire qu'on va se limiter à une hausse maximale
3 qui nous amènerait au résultat de la formule
4 paramétrique. Bien évidemment si le distributeur
5 voulait arriver en deça, on serait encore plus
6 content, mais on placerait ça comme plafond
7 finalement.

8 (9 h 04)

9 On demande à ce que la formule ait des
10 dents, on demande à ce qu'elle ne soit pas
11 seulement une espèce d'exercice de comparaison
12 facultatif ou optionnel, là, mais vraiment qu'elle
13 soit contraignante. Évidemment, pour que la formule
14 soit contraignante, bien, encore faut-il que le
15 plafond soit suffisamment bas pour exercer une
16 véritable contrainte. Si on met le plafond trop
17 haut, bien, là on peut se permettre d'ajouter des
18 dépenses qui n'auraient peut-être pas été
19 nécessaires.

20 Donc, il y avait trois composantes à la
21 formule proposée par Gaz Métro : inflation,
22 croissance clientèle, facteur X. L'ACIG, elle, bon,
23 premièrement, le choix de trois paramètres, c'est
24 des paramètres qui nous satisfaisaient. Nous, on en
25 avait plus sur les valeurs qui avaient été

1 choisies. Selon nous, le facteur X de zéro virgule
2 trois (0,3) était beaucoup trop bas. Et, par
3 ailleurs, aussi, on avait quelques petites
4 modifications sur les... le moment où l'inflation,
5 les prévisions d'inflation étaient cristallisées.
6 On pense que ça aurait pu être de manière plus
7 contemporaine. Remarquez que ce deuxième aspect-là
8 a peut-être moins d'importance dans le dossier en
9 l'espèce mais on voulait éviter qu'il y ait une
10 tendance à toujours utiliser des données trop
11 vieilles. Donc, on voulait tout de suite dire :
12 « Bien, ça serait mieux de prendre les meilleures
13 données, les données les plus contemporaines pour
14 l'inflation. »

15 Je vais essentiellement revenir sur le
16 choix du facteur X. Donc, nous avons suggéré que ce
17 facteur X soit, minimalement, d'un pour cent (1 %).
18 On s'est basés sur certains facteurs et je vous
19 dirais qu'un des premiers... en fait, le premier...
20 la première référence c'était vraiment ce qui se
21 passait chez Hydro-Québec Distribution, Hydro-
22 Québec TransÉnergie. Donc, ce qu'on a constaté...
23 d'ailleurs, suite à la preuve et suite aux réponses
24 aux DDR c'est que la Régie a approuvé les facteurs
25 X d'un virgule cinq pour cent (1,5 %) et deux pour

1 cent (2 %) respectivement pour l'année deux mille
2 quatorze (2014) pour HQ Distribution et
3 TransÉnergie.

4 Chez Gaz Métro on trouvait d'autant plus
5 important de remonter le facteur X par rapport au
6 zéro virgule trois (0,3) qui était proposé étant
7 donné qu'il n'y a pas d'économies d'échelles qui
8 sont déjà incluses dans le facteur de croissance.
9 C'est-à-dire que, chez Hydro-Québec Distribution,
10 selon ma compréhension, une augmentation d'un pour
11 cent (1 %) du nombre de clients ne mènerait qu'à
12 zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de
13 hausse du plafond de la formule paramétrique. Donc,
14 il y a... on tient compte, implicitement, du fait
15 qu'il y a des économies d'échelles qui vont être
16 réalisées. Il y a des frais fixes qui vont être
17 amortis sur un plus grand nombre de clients, ce qui
18 fait en sorte qu'on ne peut pas nécessairement
19 augmenter les coûts d'un (1) pour un (1). Ce n'est
20 pas un exercice, évidemment, que j'ai réalisé moi-
21 même, là, donc je n'ai pas d'opinion
22 professionnelle sur ce que ça devrait être, c'est
23 vraiment en me basant sur une décision de la Régie,
24 et je vais revenir plus tard aussi sur les travaux
25 du docteur Lowry d'il y a quelques dossiers.

1 Peut-être juste aussi souligner que dans sa
2 preuve, bien, Gaz Métro elle-même a indiqué que son
3 industrie, qu'on présume être la distribution de
4 gaz, est à forte économie d'échelle, et je vous
5 réfère à Gaz Métro-11, document 27, page 6.

6 Donc, comme je l'indiquais, une source
7 quand même intéressante si on veut déterminer un
8 facteur X pour les charges d'exploitation. Et c'est
9 bien important ici de... de faire cette nuance.
10 Dans beaucoup de mécanismes, des véritables
11 mécanismes incitatifs, on peut avoir un facteur X
12 qui soit à la fois sur les dépenses associées au
13 capital et les dépenses d'opération. Mais ici on
14 cherche vraiment un... on cherche vraiment un
15 indicateur qui soit propre aux charges
16 d'exploitation. Et, bien, c'est ce que le docteur
17 Lowry avait calculé dans le dossier R-3693-2009
18 phase 2, de mémoire. Donc, en utilisant... Le
19 docteur Lowry, comme Gaz Métro ici, avait utilisé
20 un facteur de croissance un (1) pour un (1). Donc,
21 une élasticité de un, si les clients augmentent
22 d'un pour cent (1 %), le nombre de clients, bien,
23 le plafond devrait augmenter du même ordre. Mais
24 avait quand même déterminé que l'élasticité était
25 moindre qu'un (1), était zéro virgule huit (0,8),

1 et lui, finalement, en tenait compte, je pense,
2 dans le facteur X qu'il attribuait aux comparables
3 américains.

4 Les résultats de cette étude sont quand
5 même intéressants. Donc, on arrive avec un facteur
6 X de zéro virgule soixante-treize pour cent
7 (0,73 %) si on... bien, enfin, quand le docteur
8 Lowry a examiné l'historique sur dix (10) ans de
9 Gaz Métro, il a qualifié lui-même, là, de lent ou
10 « slow » ce taux-là, parce qu'il l'a comparé,
11 évidemment, à des entreprises américaines qui
12 avaient réussi à faire un virgule cinquante-cinq
13 pour cent (1,55 %). Puis ultimement c'était cette
14 fourchette-là qui était proposée dans ce dossier-
15 là, zéro virgule soixante-treize pour cent (0,73 %)
16 à un virgule cinquante-cinq pour cent (1,55 %)
17 auquel on additionnait un dividende client, un
18 « stretch factor » et la Régie, dans cette
19 décision-là, avait estimé que zéro virgule
20 soixante-quinze pour cent (0,75 %), pour un facteur
21 X spécifique au OPEX, c'était trop bas. Donc nous,
22 encore une fois, c'est une conclusion sur laquelle
23 on s'appuie pour venir renforcer un peu notre
24 demande de rehausser minimalement à un pour cent
25 (1 %) le facteur X dans le présent dossier. J'ai

1 reproduit, dans le graphique que vous voyez ici,
2 donc en page 7 du document qui vous a été remis
3 aujourd'hui, la diapositive numéro 7, les... trois
4 séries différentes, donc la première, celle qui est
5 la plus basse en bleu turquoise, ce sont les
6 charges d'exploitations réelles sans, évidemment,
7 le fonds de pension parce que le fonds de pension,
8 c'est un élément qui est très variable, qui a été
9 exclu de la formule à juste titre. En orange, vous
10 avez donc la formule de l'ACIG, c'est-à-dire avec
11 un facteur X de un pour cent (1 %) et aussi les
12 petites corrections mineures pour l'inflation dont
13 je vous ai fait part. Vous avez, enfin, en haut en
14 bleu foncé, là, le résultat de la formule de Gaz
15 Métro. Évidemment, vous avez aussi la demande de
16 Gaz Métro qui est au-delà de sa propre formule.
17 Donc, c'était peut-être juste un peu pour
18 illustrer. Ce qui est intéressant, quand même, dans
19 cette... dans ce graphique, c'est si vous voyez, de
20 deux mille neuf (2009) à deux mille douze (2012),
21 dans le réel, les charges d'exploitation ont quand
22 même très peu augmenté. On a un saut en deux mille
23 treize (2013) lorsqu'on revient en coût de service
24 et en deux mille quatorze (2014), la pente
25 s'accentuerait encore plus, si on suivait la

1 demande de Gaz Métro. Donc, qu'est-ce que ça donne
2 au final, bien en fait, nous on vous suggérait au
3 début une réduction de huit millions (8 M) des
4 charges d'exploitation, je pense sept virgule neuf
5 millions (7,9 M) pour être exact. Lors de
6 l'audience et puis suite au dépôt R3879, Gaz Métro
7 nous a informé qu'il renonçait finalement à un
8 virgule trois millions (1,3 M) qui avait été inclus
9 pour revoir le taux de rendement dans le dossier
10 deux mille quinze (2015) si la Régie consentait à
11 lui accorder le taux de rendement de huit virgule
12 neuf (8,9), c'est-à-dire de maintenir le taux de
13 rendement des dernières années. Bien évidemment, ça
14 a un impact sur le montant de la réduction que l'on
15 demande, donc notre demande, finalement, maintenant
16 amendée, serait de six virgule six millions (6,6 M)
17 mais ça serait pour respecter le même plafond de
18 cent cinquante-neuf virgule sept millions
19 (159,7 M). Il y avait aussi un autre élément, là, à
20 cet amendement du dossier, donc Gaz Métro demandait
21 de diminuer le fonds de pension de six virgule cinq
22 millions (6,5 M) mais évidemment, comme le fonds de
23 pension a été exclu de la formule paramétrique, on
24 ne peut pas en tenir compte ici et par ailleurs, de
25 toute façon, selon notre compréhension, il y a un

1 mécanisme avec les lettres de crédit qui
2 s'apparente un peu à un compte d'écart donc il n'y
3 aurait pas eu de préjudice dans tous les cas mais
4 évidemment, on est bien heureux que cette
5 diminution des coûts du fonds de pension arrive. Et
6 peut-être un dernier point et je ne veux pas trop
7 devancer, là, sur le prochain dossier tarifaire
8 mais évidemment, on se questionne sur le fait que
9 dans la proposition qui est faites pour
10 l'allégement réglementaire de deux mille quinze
11 (2015) que le total qui va être inflationné inclut
12 le fonds de pension, c'est un peu contraire à ce
13 qu'on voit dans la formule paramétrique et nous,
14 bien qu'on soit favorable à ce genre d'approche
15 d'allégement réglementaire, de formule
16 paramétrique, évidemment, on préférerait à ce que
17 le fonds de pension soit exclu comme il l'est en ce
18 moment. Quelques commentaires sur les modalités
19 d'entrée et de sortie du service de fournitures, il
20 y a évidemment plusieurs éléments dans la
21 proposition de Gaz Métro et comme on se disait,
22 dans notre mémoire, on est d'accord avec la
23 majorité d'entre eux, y compris le fait qu'il y
24 aurait maintenant plus de flexibilité, c'est-à-dire
25 qu'il serait possible maintenant de sortir du

1 service de fournitures sans donner six mois d'avis
2 en payant des frais. Donc ça, comme on l'a indiqué
3 dans notre mémoire, on est d'accord avec ça. Là où
4 on avait un petit problème, c'est qu'on change la
5 formule de calcul des frais de migration. Donc, si
6 vous partez avec moins de six mois, vous devez
7 payer des frais puis là, bien c'est... c'est un peu
8 plus complexe, là, mais essentiellement, en ce
9 moment, les frais, on prend les impacts futurs, on
10 les ramène sur une base annuelle puis on prend
11 juste la moitié de ça, donc on prend six mois,
12 alors que selon la nouvelle formule, bien ça serait
13 douze (12) mois, donc on prendrait finalement
14 l'entièreté de ces impacts-là.

15 (9 h 14)

16 Évidemment c'est une formule qui est
17 asymétrique, c'est-à-dire que si le client quitte
18 et que ça avantage la clientèle, il ne va pas se
19 faire compenser. Il y a zéro compensation. Donc
20 nous, notre compréhension de toute l'évolution de
21 cette question-là, il y a eu des dossiers par le
22 passé où ça a été discuté. C'est qu'un compromis
23 raisonnable avait été atteint avec des frais
24 finalement sur six mois. Quand je dis des frais sur
25 six mois c'est-à-dire que le calcul se base sur le

1 volume de six mois.

2 Maintenant, ce qu'on constate de la preuve
3 de Gaz Métro c'est qu'eux-mêmes et leur expert
4 semblent être d'avis que la formule actuelle est
5 acceptable et il y a par ailleurs pas de preuve
6 d'iniquité par rapport à la formule actuelle. Donc
7 nous finalement ce qu'on se dit, bien c'est il n'y
8 a peut-être pas de raison de changer par rapport à
9 la formule actuelle qui représente un compromis
10 acceptable.

11 Peut-être une nouvelle question qui est
12 apparue lors du témoignage des gens de Gaz Métro le
13 dix-huit (18) mars et qui n'avait plus... dont on
14 n'avait pas eu conscience avant. C'était la manière
15 d'opérationnaliser les délais de moins de six mois.
16 Donc si on se réfère aux conditions de service et
17 tarif, il y a l'article 11.1.3.2 sur l'entrée.
18 Évidemment, il va y avoir un article miroir, là,
19 sur la sortie si la Régie l'adopte. Mais cet
20 article-là indique essentiellement que lorsque le
21 préavis est inférieur à six mois, c'est le
22 Distributeur qui va décider si c'est
23 opérationnellement possible ou non de le faire.

24 Et ce qu'on a compris en audience c'est que
25 si on... si un client demande de faire son

1 changement dans trois, quatre ou cinq mois, on ne
2 va pas lui permettre de faire son changement dans
3 trois, quatre ou cinq mois. Et il y a eu plusieurs
4 questions qui ont été posées par notre procureur
5 pour essayer de comprendre exactement comment ça
6 fonctionnait sur le plancher des vaches, si je peux
7 prendre cette expression-là. Donc est-ce que
8 lorsque le... Puis là je vais prendre juste un
9 exemple pour clarifier.

10 Si aujourd'hui on fait une demande de
11 migration le premier (1er) juin, est-ce que le
12 client va pouvoir sortir le premier (1er) juin tel
13 que demandé? Est-ce qu'on va le contraindre, malgré
14 le fait qu'il demandait le premier (1er) juin, à
15 quitter le premier (1er) du mois prochain. Puis là
16 c'était pas certain si c'était le premier (1er)
17 avril ou le premier (1er) mai. Ou est-ce que Gaz
18 Métro va tout simplement refuser la demande et
19 suggérer au client de refaire sa demande au mois de
20 mai pour qu'il puisse partir le premier (1er) du
21 mois suivant, donc le premier (1er) juin.

22 Et évidemment on avait peur de se retrouver
23 dans la situation B parce que ça aurait été un
24 petit peu un non sens. Et heureusement, bien on a
25 pu discuter avec les gens de Gaz Métro par après,

1 puis on a compris que c'est pas ça qu'ils voulaient
2 dire. Mais malgré tout, c'est pas encore très, très
3 clair est-ce que c'est A ou est-ce que c'est C.
4 Donc, peut-être que ce serait bien que Gaz Métro
5 puisse juste nous répondre à cette question-là,
6 puis qu'on soit très, très bien fixés.

7 Évidemment c'est pas... c'est pas seulement
8 le moment pour lequel on tient compte du départ des
9 clients dans l'achat des outils financiers, mais ce
10 qui est beaucoup plus important pour nous c'est : à
11 quel moment est-ce que le client change de statut?
12 Si le client passe du gaz de réseau à achat direct,
13 bien évidemment il va falloir qu'il trouve des
14 contreparties pour ses contrats. Donc s'il veut
15 partir le premier (1^e) juin et qu'on le fait partir^r
16 le premier (1^e) avril ou le premier (1^e) mais, il^{rr}
17 n'y aurait comme pas de sens à ça. Mais on veut
18 juste s'assurer que ça ne soit pas ça la pratique
19 de Gaz Métro.

20 Et bon, on comprend que c'est probablement
21 l'option C, donc que Gaz Métro va dire : bien en
22 fait, on ne peut pas prendre ta demande tout de
23 suite, reviens-nous donc le mois d'avant. Et puis
24 ça, bien on se pose quelques questions. On se
25 demande pourquoi est-ce que c'est comme ça?

1 Pourquoi est-ce que Gaz Métro ne pourrait prendre
2 acte d'un délai plus long? Moi si je suis prêt à
3 donner trois ou quatre mois, bien ça donnerait le
4 temps à Gaz Métro de réajuster son... son
5 portefeuille d'approvisionnement et puis bien ça
6 permettrait peut-être un meilleur appariement.

7 Donc essentiellement, notre compréhension
8 c'est que Gaz Métro en ce moment utilise l'option
9 C. Nous on voudrait l'option A, mais dans aucun cas
10 on ne voudrait l'option B.

11 (9 h 19)

12 Q. [10] Quand vous dites, Monsieur Charest, que Gaz
13 Métro devrait clarifier sa position pour évidemment
14 dissiper tout malentendu, est-ce que vous avez en
15 tête une possible contre-preuve, dans le cadre du
16 présent dossier, pour dissiper tout ça?

17 R. Oui. Bien, en fait, le mode qui sera le plus
18 approprié. Donc, si une contre-preuve est possible,
19 est faisable, peut-être un cinq minutes juste pour
20 nous éclairer là-dessus.

21 Q. [11] O.K., je vous en prie.

22 R. Troisième sujet d'intérêt pour nous cette année et
23 que je reprends aujourd'hui, donc les fameuses
24 bonifications, là, pour les transactions
25 financières et spéciales.

1 J'ai deux tableaux ici qui ont été déposés
2 par Gaz Métro suite à une demande de l'ACIG et qui
3 ont été par ailleurs corrigés, là, suite à la
4 preuve de l'ACIG, là. Il y avait une coquille dans
5 ce tableau-là.

6 Donc, essentiellement, ce qu'on voit ici,
7 là, c'est les transactions qui mènent au fameux
8 quatre point cinq millions (4,5 M) et quatre point
9 huit millions (4,8 M) qui sont demandés pour deux
10 mille quatorze (2014) et deux mille quinze (2015)
11 respectivement.

12 Et si vous regardez dans la deuxième
13 colonne, donc celle qui n'est pas caviardée, là,
14 « Date de transaction », vous voyez que ce sont
15 toutes des transactions qui sont antérieures à la
16 décision de la Régie l'an passé, la D-2013-054, qui
17 permettait, pour l'année deux mille treize (2013),
18 ce genre de bonification là.

19 Alors, bien évidemment, il y a eu un débat
20 l'an passé sur qu'est-ce qu'une bonification
21 rétroactive. Et on comprend effectivement que si on
22 bonifie quelque chose par rapport à une transaction
23 de deux mille quatorze (2014), c'est bien l'année
24 deux mille quatorze (2014) qui est visée.

25 Sauf que si le comportement qui est

1 récompensé, c'est un comportement antérieur, c'est
2 quelque chose qui s'est passé en deux mille onze
3 (2011) et en deux mille dix (2010), bien, on ne
4 peut pas... selon nous, il s'agit d'une
5 bonification rétroactive. L'incitatif sert
6 prospectivement à guider le comportement de
7 l'entité réglementée. Donc, on veut s'assurer que
8 l'entité réglementée, son mode d'opération et ses
9 intérêts soient alignés avec celui des clients.

10 Et je suis en train de sauter un peu, mais
11 je vais terminer sur ce point-là. On s'est fait
12 dire par Gaz Métro, lors de leur
13 témoignage : « Bien, écoutez, il ne faudrait pas
14 envoyer un mauvais message à Gaz Métro comme quoi
15 on va juste récompenser les transactions
16 ultérieures. On pourrait reporter nos transactions,
17 on pourrait faire ça, on pourrait faire ça. »

18 Écoutez, selon nous, Gaz Métro devrait
19 toujours chercher à optimiser son portefeuille
20 d'approvisionnement. Gaz Métro, par rapport aux
21 approvisionnements, a un petit peu un rôle de
22 fiduciaire par rapport à la clientèle et le fait
23 qu'on ait des incitatifs, ce que ça nous permet,
24 c'est de guider le comportement auparavant pour ne
25 pas qu'on ait à faire un examen trop ardu

1 rétrospectivement ou post facto.

2 On ne veut pas avoir, chaque année, à
3 étudier dans le fin détail chaque transaction que
4 Gaz Métro a faite. On va essayer de mettre des
5 incitatifs pour qu'au fur et à mesure qu'ils font
6 des opérations, que ces opérations-là soient dans
7 le bénéfice de la clientèle.

8 Mais évidemment, si les gestes ont déjà été
9 posés et qu'on donne une bonification, bien, c'est
10 de l'argent qui n'aura aucune valeur, finalement.
11 C'est de l'argent qui va être dépensé, mais qui ne
12 va pas inciter un nouveau comportement.

13 Et il y avait une de mes collègues, enfin,
14 qui me faisait un parallèle. Dans les programmes,
15 là, pour le PGEI, on a ce qu'on appelle
16 l'opportunisme. Mais finalement, je ne veux pas
17 taxer Gaz Métro d'opportunisme, là, loin de moi,
18 mais c'est juste pour faire une analogie.

19 Lorsqu'un programme devient opportuniste,
20 c'est que les clients auraient fait le saut de
21 toute façon. On décide de ne pas récompenser ce
22 saut-là. Bien, il y a un petit peu le même genre de
23 situation, puis ce n'est pas tout à fait la même
24 chose. Donc, je veux, encore une fois, ne pas vous
25 taxer d'opportunisme, là, mais il y a un petit peu

1 de ça. C'est de l'argent qui ne sert pas à inciter
2 Gaz Métro, mais plutôt récompenser un comportement
3 passé.

4 Q. [12] Je ne suis pas sûr, mais je pense que vous
5 allez peut-être sauter un acétate, le numéro 15.

6 R. Oui, c'est ça. Donc, c'est le témoignage, là, de
7 Gaz Métro auquel je faisais référence. Donc, peut-
8 être, si je pars vers le milieu de la citation, là,
9 « voici ce qui nous a été dit », ça m'apparaît être
10 un drôle de message envoyé au Distributeur de lui
11 dire : « Dans l'avenir, ne fais pas de transaction
12 si on ne t'a pas déjà confirmé que tu allais avoir
13 une bonification, quitte à la laisser sur la... à
14 laisser sur la table des économies pour la
15 clientèle. Mais attends plutôt qu'on te confirme
16 une bonification potentielle. »

17 Donc, encore une fois, nous, on n'est pas
18 d'accord avec cette vision-là. Selon nous, il y a
19 toujours un devoir, il y a un devoir d'optimiser.
20 Puis évidemment, il ne faut pas... Quand on
21 dit : « Optimiser », il ne faut pas prendre des
22 risques, là. Puis peut-être que... Je reviens
23 ultimement à ce que madame Brochu disait, là,
24 « l'avion qui va atterrir avec un quart de huitième
25 de réservoir au final. »

1 On ne veut pas optimiser à outrance, mais
2 ce qu'on dit, c'est : « Ultiment, le Distributeur
3 doit optimiser et il n'a pas besoin d'une formule
4 de bonification pour ce faire. Il a déjà le devoir
5 de le faire en tant que fiduciaire de sa clientèle
6 avec ou sans bonification?

7 (9 h 24)

8 R. Oui, c'est ça.

9 Q. [13] O.K. Je pense qu'on arrive au numéro 4
10 maintenant.

11 R. Donc, peut-être un dernier petit point. Il y avait
12 une modification qui était proposée aux conditions
13 de service et tarifs par rapport aux dépôts.
14 Essentiellement, en ce moment il y a différentes
15 conditions qui prévoient dans quelles circonstances
16 Gaz Métro peut imposer un dépôt à sa clientèle, que
17 ça soit un nouveau client ou un client existant. Et
18 là on veut ajouter une nouvelle condition
19 d'ouverture, qui ne sera pas appliquée à chaque
20 fois, là, on comprend qu'il y aura une enquête de
21 crédit puis selon le résultat de l'enquête peut-
22 être que oui, peut-être que non. Mais il y a quand
23 même ce... ce pouvoir qui est demandé, de pouvoir
24 imposer un dépôt de trois ans. Par contre, on ne
25 nous démontre pas qu'il y a un problème en ce

1 moment. Puis, d'ailleurs, on avait posé une
2 question à ce sujet-là et la réponse c'était :
3 « Non, il n'y a pas eu ce genre de problème, là,
4 qu'on voyait. » Aussi il y a peut-être un... un
5 problème au niveau théorique. C'est-à-dire qu'un
6 client affaires, puis quand je dis « affaires »
7 c'est la grande famille donc, avec les industriels
8 et compagnie, là, bref, tous les clients sauf les
9 clients résidentiels, qui sont ceux visés par la
10 modification. Un client affaires qui modifie ses
11 installations, possiblement en investissant de
12 l'argent, pour doubler sa consommation devrait
13 perçu comme présentant moins de risques de défaut.
14 Quelqu'un dont les affaires vont bien, qui accroît
15 son carnet de commandes, n'est probablement pas en
16 situation de défaut de paiement. Évidemment, on
17 pourrait faire des études pour voir la corrélation
18 mais, à la base, l'intuition qu'on a c'est celle-
19 là. Donc, on se demande un peu pourquoi venir
20 pénaliser ces clients-là dont le risque n'a pas
21 nécessairement augmenté. Voilà.

22 Q. [14] Alors, ceci complète votre témoignage en chef,
23 Monsieur Charest?

24 R. Oui.

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Alors, ça complète, Monsieur le Président, le
3 témoin est disponible pour être contre-interrogé.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Est-ce qu'il y a des procureurs de
6 participants qui ont des questions à poser en
7 contre-interrogatoire à monsieur Charest? Maître
8 Turmel? Maître Paquet? Non. Non. Maître Neuman
9 n'étant pas là. Maître Sicard? Gaz Métro?

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Donnez-moi juste un instant, j'ai effectivement
12 quelques questions, j'avais annoncé, je crois une
13 quinzaine de minutes, de mémoire.

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est ça.

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Je devrais être à l'intérieur de ces temps-là, si
18 je le dépasse ça ne sera pas beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Donnez-moi juste un instant.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Hum hum.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Excusez-moi. Merci. Bon matin, Monsieur le
3 Président, Monsieur le Régisseur, Madame la
4 Régisseure.

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT :

6 Q. [15] Monsieur Charest...

7 R. Bonjour.

8 Q. [16] ... bon matin. Alors, quelques petites
9 questions qui découlent de votre présentation ce
10 matin. En fait, la première chose, je présume que
11 non, avez-vous une copie des notes sténographiques
12 du dix-neuf (19) mars avec vous?

13 R. Non, je peux essayer de les obtenir.

14 Q. [17] En fait, on en a une copie, là. Je vais...
15 qu'on va vous remettre. Puis je vais vous inviter à
16 aller à la page 141 de cette journée-là. Vous avez,
17 à ce moment-là, le panel de Gaz Métro qui est en
18 contre-interrogatoire par la procureure de la
19 Régie, maître Cardinal. Et à la page 141 donc, si
20 on commence à la ligne 6, vous avez madame Downs
21 qui explique... en fait, on peut même aller en
22 haut, là, à la ligne 1, page 140... 141, pardon.

23 Puis en fait, là, j'entends quasiment
24 Frédéric Morel me dire, avant on
25 n'avait pas vraiment de bonification

1 et on a toujours fait le possible pour
2 faire des transactions d'optimisation.
3 S'il y a des façons de venir avec des
4 excédents d'outils générer des revenus
5 pour la clientèle, on va les faire,
6 qu'il y ait ou non de bonification.
7 Mais de là à venir dire, on n'a pas à
8 être bonifié, bien, Gaz Métro ne voit
9 pas pourquoi elle appuierait une telle
10 position. Je ne sais pas si ça répond
11 à votre question.

12 Fin de la citation. Puis ce que je veux juste
13 revenir c'est que vous avez indiqué dans votre
14 présentation... vous avez relevé un genre
15 d'incongruité, là, selon vous, comme quoi, sans
16 incitatif, Gaz Métro pourrait ne pas vouloir faire
17 de transactions d'optimisation. Mais, quand on lit
18 ce passage-là, qui, je pense, reflète bien la
19 réalité, est-ce que l'ACIG est rassurée que Gaz
20 Métro fait des transactions d'optimisation, qu'il y
21 ait ou non bonification associée?

22 R. Bien, permettez-moi juste de clarifier ce que j'ai
23 dit, au besoin, là, si ce n'était pas assez clair.
24 On ne reproche pas à Gaz Métro de ne pas faire les
25 transactions qui seraient dans l'intérêt de sa

1 clientèle. J'ai lu un extrait où un de vos employés
2 avait fait cette déclaration-là. Bien, il ne
3 faudrait pas aller voir ça... bien, on ne dit pas
4 que c'est ça. Donc, on ne dit pas qu'en ce moment,
5 Gaz Métro ne fait pas tout ce qu'il faut, et
6 j'espère que c'est vraiment ça qui se passe.
7 Évidemment, je ne fais pas une analyse détaillée,
8 là, de chaque transaction de Gaz Métro. Donc,
9 j'espère qu'effectivement, c'est bel et bien le
10 cas, que toutes les transactions sont faites.

11 (9 h 39)

12 Q. [18] D'accord. Mais... puis je présume que vous
13 êtes, puis je comprends aussi que vous n'êtes pas
14 capable de dire qu'il y a des choses que Gaz Métro
15 aurait dû faire qu'elle n'a pas faites?

16 R. Et ce n'est pas ça que je dis, mais pas du tout. Ce
17 n'est vraiment pas là le message aujourd'hui, ce
18 n'est pas du tout de critiquer le travail de Gaz
19 Métro par rapport à son optimisation.

20 Q. [19] D'accord. Revenons à la diapositive 14 de
21 votre présentation, Monsieur Charest, s'il vous
22 plaît. À votre première puce, en fait, la première
23 sous-puce, vous indiquez donc : « Bonification
24 n'apporte rien à la clientèle, mais lui coûte de
25 l'argent » et j'ai un peu sursauté lorsque j'ai lu

1 cette portion-là parce qu'est-ce qu'on convient que
2 la bonification découle d'une transaction qui a été
3 faite par Gaz Métro?

4 R. La bonification découle d'une formule qui est basée
5 sur les transactions effectuées par Gaz Métro.

6 Q. [20] Et la transaction qui a été faite, qu'est-ce
7 qu'elle a eu pour effet, Monsieur Charest? Est-ce
8 qu'elle a eu pour effet de générer des économies au
9 niveau d'un outil?

10 Q. [21] Bien de ce qu'on comprend, oui, mais le propos
11 n'est pas là. Le propos qu'on voulait faire, c'est-
12 à-dire, si vous... si vous dites « à partir de
13 maintenant, je vais compenser chacun de tes bons
14 coups en te donnant dix pour cent (10 %) » bien là,
15 on peut penser qu'il y a un incitatif, mais si ce
16 que vous dites c'est : « Bien je vais compenser les
17 coups passés avant même que Gaz Métro ait eu
18 conscience de ce mécanisme-là » bien là, c'est un
19 petit peu là où on revient à l'exemple de
20 l'opportunisme, je veux dire c'est quelque chose
21 que vous avez déjà fait.

22 Q. [22] Ça j'ai compris votre point là-dessus,
23 Monsieur Charest, mais c'est simplement la phrase
24 que vous avez incluse dans votre présentation, elle
25 laisse entendre qu'il y a une perte sèche ici pour

1 la clientèle avec la bonification qui a été versée
2 avec Gaz Métro alors que je crois que la réalité
3 c'est plus qu'il y a eu des coûts qui ont été
4 sauvés pour la clientèle et une portion de ces
5 économies-là a été versée à Gaz Métro en
6 bonification. Donc ce que je vous suggère, c'est
7 que ça n'a pas... ces bonifications-là n'ont pas
8 coûté de l'argent à la clientèle.

9 R. Mais je suis en désaccord avec vous parce que
10 l'optimisation ou les économies avaient déjà été
11 réalisées, c'est-à-dire qu'elles étaient pour être
12 réalisées, mais le geste causal que Gaz Métro a
13 posé en concluant ces transactions-là avait déjà
14 été posé. Donc de venir récompenser ce geste-là
15 après le fait, c'est là où on dit que ça n'apporte
16 pas grand-chose à la clientèle parce que ça a déjà
17 été fait de toute façon. Si, par ailleurs,
18 aujourd'hui, le vingt-cinq (25) mars deux mille
19 quatorze (2014), on venait adopter un mécanisme qui
20 ferait en sorte qu'une transaction conclue le
21 lendemain serait récompensée, bien là, oui, on
22 pourrait dire « Il y a eu quelque chose pour leur
23 clientèle ».

24 Q. [23] J'ai bien compris votre point, je reviendrai
25 là-dessus...

1 R. O.K.

2 Q. [24] ... Monsieur Charest, je vous remercie.

3 Ensuite, je reviendrais un peu en arrière encore au

4 niveau de la formule paramétrique, la diapositive

5 5, vous indiquez donc que le facteur X pour HQD

6 passe à un point cinq pour cent (1,5 %).

7 Évidemment, ça, ça n'est pas quelque chose qui est

8 dans votre preuve. Quelle est votre référence pour

9 ce un point cinq (1,5) là?

10 R. De mémoire, c'est la D-2014-37, là, je pourrais,

11 sous engagement, vous revenir avec la référence

12 exacte, là, c'est la décision tarifaire deux mille

13 quatorze (2014) HQD.

14 Q. [25] Parfait. Merci. Et puis un peu plus bas, dans

15 la diapositive 6, vous indiquez que... la première

16 sous-puce que le docteur Lowry utilise un même

17 facteur de croissance, maintient compte des

18 économies d'échelle dans le facteur X avec une

19 élasticité de point huit, on a cru comprendre que

20 vous aviez précisé que le docteur Lowry n'utilisait

21 pas cette élasticité-là pour mesurer la

22 productivité de Gaz Métro, mais l'appliquait plutôt

23 à son échantillon américain, est-ce que c'est

24 exact?

25 R. Je pense que c'est ça que j'ai dit, je vais peut-

1 être juste clarifier, donc l'élasticité aurait été
2 mesurée chez les Américains ou aurait été appliquée
3 au un point cinquante-cinq pour cent (1,55 %) que
4 l'on voit là, donc ça n'était effectivement pas de
5 Gaz Métro spécifiquement, mais beaucoup plus des
6 comparables américains, selon ce que je me
7 rappelle.

8 Q. [26] Parfait.

9 R. Et juste en complément...

10 Q. [27] Oui, allez-y.

11 R. ... parce que vous me posiez la question tout à
12 l'heure, pour HQD, la référence exacte serait
13 D-2014-37, page 80.

14 (9 h 35)

15 Q. [28] Merci. Parlons-en un petit peu de HQD, HQT et
16 de la formule paramétrique. Donc dans votre preuve,
17 j'ai bien compris que vous suggériez, entre autre,
18 que s'applique un facteur X de un pour cent (1 %) en
19 raison des formules paramétriques qui sont
20 utilisées dans les dossiers de HQD et de HQT peut-
21 être juste avant de discuter plus en détail de ça,
22 bon HQT, je pense que vous en avez discuté dans le
23 cadre de votre preuve, dans les réponses aux
24 demandes de renseignements, de mémoire le facteur
25 de croissance qui est utilisé dans cette formule-

1 là, c'est en fonction du nombre de kilomètres de
2 conduites de transmission, je crois. Ce qui est
3 un... on s'entendra, qui est quand même assez
4 différent du nombre de clients. Est-ce qu'on peut
5 convenir que HQT, son deux pour cent (2 %) on peut
6 le mettre de côté, je pense que c'est pas intuitif
7 de comparer le facteur X qui est utilisé dans le
8 cas d'HQT avec le facteur X qui est utilisé, qui
9 serait utilisé pour Gaz Métro.

10 R. Bien je ne dirais pas nécessairement. C'est évident
11 que j'irais pas dire : ah, parce que c'est deux
12 pour cent (2 %), puis c'est la même affaire, ça
13 devrait être deux pour cent (2 %) pour Gaz Métro.
14 C'est pas complètement dénué de valeur, mais je
15 suis d'accord avec vous que c'est différent, donc
16 HQD est un bien meilleur guide ici que HQT
17 finalement.

18 Q. [29] O.K. Puis dans votre preuve aussi, au
19 paragraphe 15 de votre preuve, vous parlez de gains
20 d'efficience potentiels qui ne sont pas les mêmes
21 pour Gaz Métro que pour HQD.

22 R. Oui.

23 Q. [30] Je présume que quand vous disiez ça, les
24 gains... les potentiels, les gains d'efficience
25 potentiels sont plus grands chez HQD que chez Gaz

1 Métro? Quand vous dites ça, là, s'ils ne sont pas
2 les mêmes.

3 R. Non, mais en fait je dis : le gain d'efficience
4 dans les dépenses d'exploitation n'est peut-être
5 pas le même. Donc le potentiel de gain
6 d'efficience. Je... encore une fois - puis je crois
7 l'avoir dit tout à l'heure - j'ai pas mené moi-même
8 un exercice, là, de... comparable à ce que le
9 docteur Lowry a fait, ni pour HQD ni pour Gaz
10 Métro. Donc je n'essaie pas de vous dire que le
11 potentiel est plus grand chez un ou chez l'autre.
12 C'est vraiment pas ça le sens de mon propos. Je
13 fais juste vous dire finalement que, oui, il y a
14 des comparaisons, c'est peut-être pas parfait, mais
15 c'est déjà un bon début.

16 Q. [31] O.K. Et je pense qu'on s'entend tous pour dire
17 que Gaz Métro sort de douze (12) années de
18 mécanismes incitatifs, Hydro-Québec Distribution
19 n'était pas en réglementation incitative pendant
20 les mêmes années.

21 R. Oui, c'est exact.

22 Q. [32] J'ai... Donnez-moi une seconde. En fait un
23 dossier dont... excusez-moi, un dossier auquel, je
24 crois, vous avez participé relativement...
25 activement, justement, le dossier tarifaire

1 d'Hydro-Québec. Puis je veux juste - ça ne vous
2 prendra certainement pas par surprise, là -
3 simplement pour que... discuter des trop-perçus
4 d'Hydro-Québec. C'est juste la décision, c'est tout
5 la même chose, effectivement.

6 Puis je voulais en fait vous amener, j'ai
7 donc... je vous ai remis une copie, là, un extrait
8 de la décision D-2014-034, la section 6.1 que j'ai
9 reproduite en entier. Puis je veux vous amener
10 juste au paragraphe 356, décision que vous
11 connaissez bien, Maître Turgeon, Monsieur le
12 Président, Monsieur le Régisseur Boulianne. Au
13 paragraphe 356 donc, ce que la Régie constate dans
14 son opinion c'est que les écarts de rendement pour
15 le Distributeur, pour Hydro-Québec Distribution :

16 [356] [...] sont passés de 105,7 M\$ en
17 2009 à 111,4 M\$ en 2012, avec un
18 sommet de 171,4 M\$ (ou 494 points de
19 base) atteint en 2010.

20 Et que,

21 Ces écarts représentent entre 316 et
22 332 points de base au-delà du taux de
23 rendement autorisé.

24 Donc ça on constate ça pour Hydro-Québec
25 Distribution.

1 Êtes-vous capable, Monsieur Charest, de
2 dire à la Régie pendant la même période quels ont
3 été les trop-perçus effectués par Gaz Métro?

4 R. Euh... Non, je peux toutefois témoigner... je crois
5 avoir entendu qu'ils étaient beaucoup moindres,
6 parce qu'il me semble on a déjà utilisé cette base
7 de comparaison-là. Donc je crois que les trop-
8 perçus chez Gaz Métro étaient d'un ordre beaucoup
9 plus petit que chez Hydro-Québec, mais je n'ai
10 aucun chiffre en tête.

11 (9 h 41)

12 Q. [33] D'accord. Ah oui, c'est vrai, excusez-moi,
13 Madame la Greffière. On est rendus à quoi? B-400?
14 B-0429. C'est la décision D-2014-034.

15

16 B-0429 : Extraits de la décision D-2014-034
17 rendue par la Régie de l'énergie le 4
18 mars 2014 dans le dossier R-3842-2013

19

20 Parfait. Je veux ensuite... Changeons de sujet,
21 Monsieur Charest, donnez-moi une seconde. Excusez-
22 moi. J'ai... Attendez, je vais juste prendre
23 votre... Paragraphe 24 de votre preuve, Monsieur
24 Charest...

25 R. Oui.

1 Q. [34] Puis j'étais curieux de bien comprendre. En
2 fait, je veux bien comprendre la signification de
3 votre deuxième phrase, en fait, le premier membre
4 de la deuxième phrase. Et vous dites :

5 Bien qu'il soit plus facile de juger
6 de l'utilité d'une dépense en fonction
7 de sa finalité [...]

8 Qu'est-ce que vous voulez dire plus exactement en
9 mentionnant cette... en faisant cette mention?

10 R. Bien, les rubriques comme « Services
11 professionnels » et « Services externes », c'est un
12 - je vais dire un mauvais mot, c'est un ramassis,
13 là, de différentes... de différents honoraires qui
14 ont été chargés, et ces honoraires-là n'ont pas
15 tous été chargés pour le même but.

16 Donc, il y a la campagne de positionnement
17 qui, par exemple... Puis là, je n'ai pas le chiffre
18 en tête, puis je pense que la campagne de
19 positionnement se retrouve dans les salaires,
20 services professionnels, un petit peu partout, là.
21 Mais donc, ça serait ça, finalement. La finalité,
22 c'est quelque chose comme une campagne de
23 positionnement versus... Ici, j'utilise la nature.
24 Bon, peut-être que ce n'est pas le bon terme
25 comptable, mais je parle évidemment services

1 professionnels, services externes versus... on va
2 parler de campagnes de positionnement, de projets
3 particuliers, et caetera.

4 Q. [35] Puis donc, ce que vous... Si je comprends
5 bien, en fait, c'est que dans le cas où on aurait
6 certaines finalités, on démontrerait l'utilité
7 d'une dépense. C'est ce que vous nous... C'est ce
8 que vous... C'est ce que vous dites ici.

9 R. Bien, ce que je dis, c'est... Oui?

10 Q. [36] Allez-y.

11 R. Ce que je dis, en fait, c'est que c'est peut-être
12 plus facile d'évaluer l'utilité d'une dépense
13 lorsqu'on sait à quoi elle sert. Peut-être que
14 les... le commentaire que je devrais faire, c'est
15 le suivant.

16 Donc, le tableau au paragraphe 24, on voit
17 les grandes familles de coûts, mais on s'attend,
18 année après année, à ce que ces grandes familles de
19 coûts là restent à peu près les mêmes, puis
20 augmentent avec l'inflation, puis ci, puis ça.

21 Il pourrait y avoir des projets spéciaux
22 qui font en sorte qu'une année, bien, les services
23 professionnels ont coûté beaucoup plus cher, que
24 les services externes ont coûté beaucoup plus cher.
25 Et puis ça, on va beaucoup mieux l'apprécier si on

1 connaît le projet spécifique.

2 Donc, les grandes familles, finalement,
3 nous permettent de voir les activités de base,
4 grosso modo comment est-ce que ça avance, mais
5 évidemment, ça... Il serait possible de venir
6 justifier des croissances plus grandes que normale,
7 mais pour ça, il faut que vous démontriez que oui,
8 il y a eu un très grand projet, puis par ailleurs,
9 on n'a pas eu d'autre type de projet ou tel autre
10 type de projet s'est poursuivi. Donc, c'est...

11 Bref, le commentaire, ultimement, c'est que
12 des grandes familles comme ça, c'est bon pour un
13 exercice global, mais que parfois, il faut aller
14 vers des projets spécifiques pour avoir plus
15 d'information.

16 Q. [37] J'en ai deux que je vais vous soumettre, puis
17 j'aimerais avoir votre position là-dessus.

18 La première chose, vous avez entendu
19 parler, à plusieurs rep... vous avez entendu parler
20 à plusieurs reprises dans le cadre des audiences de
21 la patrouille motorisée de Gaz Métro pour la
22 détection des fuites? Vous en avez entendu parler?

23 R. Oui, je crois que la FCI vous a questionné et
24 l'UMQ, peut-être, ou l'UCEF?

25 Q. [38] Exactement. Vous avez entendu ce que la... la

1 finalité qui était poursuivie par ces... cette
2 patrouille motorisée-là?

3 R. Peut-être juste me la...

4 Q. [39] La détection de fuites de gaz.

5 R. Oui, O.K.

6 Q. [40] Puis est-ce que dans votre esprit, l'utilité
7 de cette patrouille-là vous a été... a été
8 démontrée?

9 R. Bien, ça, ce n'est pas une dépense qui est
10 récurrente. Je veux dire, à chaque année, vous
11 devez faire ça. J'imagine il n'y a pas eu de...

12 Q. [41] Bien, au-delà du fait que ça soit récurrent ou
13 pas... En fait, ce que je veux juste savoir, si
14 vous avez une position à cet égard-là sur l'utilité
15 de ce genre d'activité.

16 R. Bien, je ne peux certainement pas venir témoigner
17 sur l'utilité des sommes que vous avez engagées,
18 mais j'espère effectivement que Gaz Métro a une
19 façon de prévenir les fuites, que ça soit avec un
20 camion ou autrement, là, oui.

21 (9 h 45)

22 Q. [42] Dernier sujet que je voulais aborder avec
23 vous, Monsieur Charest, c'est celui des
24 modifications aux conditions de service et tarifs.
25 Ce que je comprends du paragraphe 58 de votre

1 preuve c'est qu'une augmentation significative de
2 la consommation... Je vais vous laisser y aller,
3 là.

4 R. Hum hum.

5 Q. [43] Donc... puis évidemment je paraphrase, vous me
6 corrigerez si je me trompe, là, mais ce que vous
7 dites c'est qu'une augmentation significative de la
8 consommation par un client, ça ne permet pas de
9 conclure que le risque ait augmenté pour justifier
10 une enquête de crédit. C'est à peu près ça que vous
11 dites?

12 R. Bien, oui, puis je préciserais, une enquête de
13 crédit et le dépôt, et caetera, là. Ce n'est pas
14 une cause en soi qui nous mène à ça. Peut-être que
15 le client... peut-être qu'un client qui vient de
16 doubler sa consommation, lui, mériterait ça, mais
17 on ne peut pas inférer ça du fait qu'il double sa
18 consommation.

19 Q. [44] Mais est-ce qu'on est d'accord pour dire qu'un
20 client qui double sa consommation... en fait, un
21 client qui consomme, s'il ne paie pas sa facture,
22 qui va payer les coûts de cette facture-là,
23 ultimement?

24 R. Ça va être tous les autres clients.

25 Q. [45] Ça va être tous les autres clients. Puis est-

1 ce que vous ne trouvez pas qu'il est simplement
2 prudent, dans un cas où est-ce qu'on a un risque
3 financier qui augmente, du simple au double,
4 admettons, dans le cas d'une consommation qui
5 double, qu'il est prudent de simplement vérifier
6 la... par enquête de crédit si... au besoin, si la
7 solvabilité du client est correcte?

8 R. Non, je veux dire, notre position, encore une fois,
9 c'est ça, je veux dire, il n'y a pas de... Et,
10 peut-être juste pour commencer, au paragraphe
11 précédent, au paragraphe 57, on reconnaît que le
12 montant potentiellement à risque double, donc ça je
13 suis d'accord avec vous, là, il y a...
14 mathématiquement, là, je veux dire, si le client
15 avait une facture d'un million (1 M) par année puis
16 il double, il est rendu à deux millions (2 M) par
17 année, bien, le montant potentiellement à risque a
18 doublé. Mais la probabilité qu'il y ait défaut on
19 ne peut rien inférer si ce n'est qu'on peut-être
20 juste présumer que le client est en bonne santé
21 financière parce qu'il a décidé d'augmenter ses
22 activités.

23 Encore une fois, je n'ai pas fait
24 d'exercice, là, il y a peut-être un exercice de
25 corrélation, peut-être un exercice économétrique à

1 faire pour voir est-ce que les clients qui doublent
2 ont plus tendance à faire défaut que les autres ou
3 moins tendance. Je n'ai pas fait cet exercice-là,
4 je vous partage une intuition que j'ai par rapport
5 à ça. Donc, fort de cette intuition-là, je dirais,
6 non. Et, par ailleurs, je veux dire, si vous n'avez
7 aucun montant de dépôt pour un million (1 M) par
8 année, ça ne vient pas justifier le fait d'en
9 mettre un pour deux millions (2 M) par année. Je
10 veux dire, vous doublez le montant de consommation,
11 vous ne doublez pas le dépôt, vous passez de zéro à
12 un dépôt X. Donc... il n'y a pas d'adéquation
13 mathématique entre les deux.

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 Ça va être tout pour moi. Merci.

16 Q. [46] Merci, Monsieur Charest.

17 R. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Regnault. Maître Cardinal, pas de
20 question?

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Non, je n'aurai pas de question.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Cardinal.

25

1 INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE :

2 Q. [47] Gilles Boulianne pour la Régie. Bonjour,
3 Monsieur Charest. Moi, j'ai une petite question,
4 c'est relativement à votre mémoire puis aussi à
5 votre présentation où est-ce que vous avez suggéré
6 dans le mémoire, une diminution des dépenses OPEX,
7 si on veut de huit millions (8 M). Et après
8 l'audience, Gaz Métro nous a annoncé qu'il y avait
9 peut-être un point trois million (1.3 M) qu'il
10 n'utilisera pas parce qu'il ne viendra pas en
11 taux... avec une demande de taux de rendement, une
12 révision de taux de rendement. Il n'y a pas une
13 certaine incohérence entre utiliser... favoriser
14 l'utilisation d'une formule paramétrique pour
15 arriver à un revenu requis qui donne un écart de
16 huit millions (8 M), tout d'un coup il apparaît une
17 information additionnelle qui est une dépense en
18 particulier : « Ah! bien, je n'en tiendrai pas
19 compte de ce un point trois million (1.3 M). » Il
20 me semble qu'il y a quelque chose d'incohérent là-
21 dedans. Qu'est-ce que vous en pensez?

22 R. O.K. Je vais vous ramener à ma diapositive numéro
23 9. Le plafond de la formule paramétrique demeure le
24 même, donc, le résultat auquel on arrive ça demeure
25 cent cinquante-neuf point sept (159,7). Si eux ont

1 diminué globalement d'un point trois million
2 (1,3 M), ils ne sont plus à cent soixante-sept
3 point six (167,6), ils sont rendus à cent soixante-
4 six point quatre (166,4), mettons, mais forcément,
5 l'écart que, moi, j'ai par rapport à eux a changé
6 mais ma position n'a pas changé. Donc, on n'amende
7 pas notre position. J'aurais fait une correction en
8 début d'audience sinon, mais ce n'est pas ça qu'on
9 fait. Nous, ce qu'on vous dit, il faut que les
10 dépenses d'exploitation, au maximum, soient
11 établies à cent cinquante-neuf point sept (159,7),
12 l'effet que ça a, puisque eux réduisent le montant
13 de leur demande pour une cause spécifique, mais ils
14 réduisent aussi le montant global, bien, nous,
15 conséquemment, on va dire : bien, notre réduction
16 est rendue un peu moins. Sauf qu'on demeure avec le
17 même résultat de formule paramétrique, cent
18 cinquante-neuf point sept (159,7). Ça, ça n'a pas
19 changé du tout.

20 (9 h 51)

21 M. GILLES BOULIANNE :

22 D'accord. Merci, Monsieur Charest.

23 LE PRÉSIDENT :

24 La Régie n'a plus de questions, Maître Sarault.

25 Est-ce que vous avez vous-même une question en

1 réinterrogatoire?

2 Me GUY SARAULT :

3 Non, pas de questions en réinterrogatoire.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Parfait.

6 Me GUY SARAULT :

7 Donc ça complète.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ça complète. Et nous libérons donc monsieur
10 Charest. Merci. Maître Turmel de la FCEI et son
11 témoin.

12

13 PREUVE DE LA FCEI

14

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Merci, Madame la greffière. Bonjour aux membres du
17 banc. André Turmel pour la FCEI. Vous avez reconnu
18 monsieur Gosselin qui a pris place, qui essaie de
19 se brancher, tranquillement mais sûrement. Peut-
20 être lui donner encore deux minutes peut-être.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Aucun problème.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Ça a pris vingt-quatre (24) secondes. Nous y
25 sommes. Alors, Madame la greffière, dès que vous

1 êtes prête, si on peut assermenter monsieur
2 Gosselin.

3

4 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième
5 (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

6

7 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
8 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

14 Q. [48] Bonjour, Monsieur Gosselin.

15 R. Bonjour.

16 Q. [49] Alors, Monsieur Gosselin, on va procéder par
17 l'adoption de la preuve et documents au dossier. Je
18 comprends, dans le présent dossier que vous avez
19 préparé la preuve. Il y a eu des preuves. Mais la
20 dernière preuve révisée de la FCEI au dossier, qui
21 a la cote C-FCEI-50, est-ce que c'est bien vous qui
22 l'avez préparée?

23 R. Oui.

24 Q. [50] Et vous l'adoptez pour valoir comme votre
25 témoignage en l'instance?

1 R. Oui.

2 Q. [51] Et dans un premier temps, est-ce qu'il y a des
3 corrections à apporter à ce document?

4 R. Oui, quelques-unes. Principalement suite au dépôt,
5 pas vendredi dernier mais l'autre avant, de pièces
6 dans le dossier tarifaire deux mille quinze (2015),
7 où notamment il y avait de l'information sur les
8 coûts réels du fonds de pension en deux mille
9 treize (2013). Donc, à la page 5 dans la section
10 « Analyse des dépenses », à la toute fin du
11 paragraphe, il y a un montant de cent cinquante-six
12 virgule zéro millions (156,0 M\$) qui devient cent
13 cinquante-six virgule trois millions (156,3 M\$).
14 Ensuite, au paragraphe suivant, on parle d'un
15 ajustement à la hausse de un virgule cinq million
16 (1,5 M\$) au niveau des dépenses. Un virgule cinq
17 (1,5 M\$) devient un virgule sept (1,7 M\$).

18 Le paragraphe suivant, on indique que « au
19 total, la FCEI recommande donc pour deux mille
20 quatorze (2014) des dépenses d'exploitation de cent
21 soixante virgule neuf millions (160,9 M\$) », ça
22 devient cent soixante et un virgule quatre
23 (161,4 M\$). Et la suite de la phrase « avant fonds
24 de pension, soit six virgule huit millions
25 (6,8 M\$) » devient cinq millions (5 M\$) « de moins

1 que le budget demandé de cent soixante-sept virgule
2 sept millions (167,7 M\$) » qui lui devient cent
3 soixante-six virgule quatre millions (166,4 M\$),
4 suite à la réduction appliquée par Gaz Métro pour
5 le taux de rendement.

6 Donc, au paragraphe suivant en caractères
7 gras, ça devient « pour l'ensemble des dépenses
8 d'exploitation, la FCEI recommande un budget de
9 cent quatre-vingt-dix virgule un millions
10 (190,1 M\$) » plutôt que cent quatre-vingt-neuf
11 virgule six (189,6 M\$) « soit cinq virgule un
12 millions (5,1 M\$) de moins que le budget demandé ».

13 Ensuite, à la page 7 tout en haut, on a une
14 recommandation qui est de retirer deux cent mille
15 dollars (200 000 \$) à la prévision des autres
16 dépenses. On retire cet élément-là de la preuve. Et
17 puis finalement, à la page 9, la toute dernière
18 phrase ne devrait pas être là. Donc « plus
19 spécifiquement, elle estime que les démarches
20 entreprises par Gaz Métro devraient considérer
21 sérieusement les mesures suivantes », cette phrase-
22 là ne devrait pas être là.

23 Q. [52] C'était la page, cette dernière page, Monsieur
24 Gosselin?

25 R. Donc, c'est à la page 9, la toute dernière phrase

1 qui commence par « plus spécifiquement ». Alors,
2 c'est la dernière phrase avant la section 6.

3 Q. [53] O.K. Oui, parce que l'impression parfois nous
4 donne des résultats différents. Ça va, Monsieur
5 Gosselin?

6 R. Oui.

7 Q. [54] Alors, ça complète les corrections à la preuve
8 révisée C-FCEI-50 qui est maintenant dûment
9 adoptée. Par ailleurs, vous avez préparé, et je
10 l'ai passé en rafale, les réponses de la FCEI aux
11 DDR numéro 1 de la Régie, qui est la pièce
12 C-FCEI-44, de même que les réponses de la FCEI aux
13 DDR numéro 1 de Gaz Métro, qui était, il fut un
14 temps, C-FCEI-45, mais qui a été complétée et
15 intégrée dans la pièce C-FCEI-47, sauf erreur. 49.
16 Pardon. Oui, excusez-moi. 49. Alors, vous avez
17 préparé ces documents, Monsieur Gosselin, et vous
18 les adoptez pour valoir votre témoignage écrit en
19 l'instance?

20 R. Oui.

21 Q. [55] Et enfin nous allons coter... Je dois
22 comprendre que vous avez une présentation Power
23 Point à l'écran de même qu'une pièce papier, que
24 nous coterons sous la pièce C-FCEI-51. Voilà!

25

1 C-FCEI-0051 : Présentation PowerPoint

2

3 Alors, si vous le voulez bien procéder à la
4 présentation sachant, comme mon confrère l'a
5 mentionné, qu'il manque les engagements 7 et 11...
6 et 16. Pardon. Et que, bon, le tout est fait sous
7 réserve de commentaires additionnels qui pourraient
8 être faits, j'imagine, par écrit le cas échéant.
9 Merci.

10 (9 h 59)

11 R. Alors, bonjour. Alors je commence tout de suite sur
12 la question de la formule paramétrique. La Régie a
13 demandé dans sa décision D-2013-106 à Gaz Métro de
14 présenter une formule un peu du type de celle qui
15 est utilisée par le Transporteur pour servir en
16 complémentarité avec l'examen des charges
17 d'exploitation. Gaz Métro propose une formule
18 globale où essentiellement ce qu'ils disent c'est
19 que cette formule-là intègre l'ensemble de tous les
20 éléments de variation de coûts qui pourraient
21 survenir.

22 Et quand on les a questionnés la semaine
23 dernière, les témoins de Gaz Métro disaient
24 notamment que les variations de coûts, là, qui
25 n'étaient pas nécessairement liées à la croissance

1 de la clientèle ou qui pouvaient être dues à des
2 nouveaux facteurs, des nouvelles normes, des choses
3 comme ça, étaient toutes intégrées dans ça.

4 On croit qu'une formule comme celle-là est
5 assez peu informative et pas très utile pour la
6 Régie étant donné l'usage qu'elle veut en faire.
7 L'utilisation qu'on comprend qui est visée par
8 cette formule-là c'est pour la Régie être capable
9 de dire : bien voici les charges que vous me
10 demandez. Voici ce que la Régie... la formule
11 donne. Et est-ce que, dans le fond c'est un peu
12 dans le même ordre de grandeur? Est-ce que... est-
13 ce que les charges qui sont demandées paraissent
14 raisonnables au vu de la formule?

15 Quand on regarde ce que la formule produit
16 comme résultats sur la période deux mille neuf
17 (2009), deux mille treize (2013) - et je vous
18 réfère à la pièce Gaz Métro 11, Document 27, page 7
19 à ce niveau-là, donc c'est la présentation de la
20 formule paramétrique de Gaz Métro - ce qu'on
21 constate c'est que certaines années, notamment en
22 deux mille douze (2012), deux mille treize (2013),
23 la formule qui est proposée donne, prévoit des
24 charges qui sont passablement différentes de ce
25 que... de ce qui est vraiment survenu.

1 Et dans ce contexte-là, on voit mal comment
2 ça peut servir comme un guide très, très... très,
3 très utile. On voit mal en quoi ça va ajouter de la
4 valeur au dossier. Et d'un point de vue plus
5 théorique, sans se référer nécessairement à ce qui
6 s'est passé entre deux mille douze (2012) puis deux
7 mille treize (2013), s'il y a des éléments, des
8 nouvelles normes, des choses comme ça qui viennent
9 modifier de façon importante les coûts, à la hausse
10 ou à la baisse, bien évidemment cette formule-là
11 aura une utilité très retreinte.

12 (10 h 01)

13 Alors ce qu'on pense c'est que ça serait
14 beaucoup plus utile pour la Régie d'avoir une
15 formule qui ressemble davantage à celle du
16 Distributeur - là ici je fais référence à HQD - qui
17 est plutôt de type... une formule pour les
18 activités de base plus certains éléments
19 spécifiques ou éléments exceptionnels, là, peu
20 importe comment on les appelle. Et ce qu'on croit
21 c'est que la formule que l'on propose dans notre...
22 dans notre mémoire serait tout à fait indiquée pour
23 représenter l'évolution des activités de base. Et,
24 effectivement, comme on l'a répondu à une question
25 de... qui était posée par Gaz Métro en demande de

1 renseignements, effectivement on pense qu'à ça,
2 pourraient venir s'ajouter certains éléments qui
3 sont plus de nature exceptionnelle et que la
4 combinaison de ces choses-là ferait en sorte qu'on
5 se retrouverait avec un indicateur ou un guide pour
6 la Régie qui serait pas mal plus utile que ce qui
7 est proposé présentement.

8 Et, en lien également avec la proposition
9 qui est faite par Gaz Métro dans le dossier
10 tarifaire deux mille quinze (2015), qui vise
11 l'allégement réglementaire, évidemment, un peu
12 comme mon collègue de l'ACIG le disait tout à
13 l'heure, on est aussi favorable à l'idée générale
14 d'essayer de... de simplifier l'étude du dossier,
15 si c'est possible. Cela étant dit, je ne pense pas
16 qu'on peut prendre pour acquis que ce qui est
17 proposé sera nécessairement adopté puis qu'on
18 réussira à trouver un terrain d'entente à ce
19 niveau-là. Donc, il y a quand même loin de la coupe
20 aux lèvres. Et si ça devait ne pas fonctionner, je
21 pense que ce que l'on propose pourrait apporter une
22 certaine forme d'allégement, en focussant davantage
23 l'analyse des charges plutôt sur les éléments
24 exceptionnels et peut-être enlever un petit peu
25 moins de... d'accent sur ce qui est plus une

1 activité de base, une activité récurrente.

2 Maintenant, au niveau des dépenses
3 d'exploitation. Alors, très rapidement. Gaz Métro
4 demande un budget de cent soixante-six virgule
5 quatre millions (166,4 M) pour les dépenses
6 d'exploitation. Et là on a retiré l'élément taux de
7 rendement de... de la demande initiale, évidemment,
8 ça, ça n'exclut pas non plus le fonds de pension.
9 La FCEI recommande, pour sa part, cent soixante et
10 un virgule quatre (161,4). Et il y a certains
11 éléments plus importants, que j'ai identifiés ici,
12 sur lesquels j'aimerais commenter.

13 Donc, d'abord au niveau de la détection des
14 fuites, on en a parlé un peu hier, il y a un
15 engagement qui est à venir, mais on a beaucoup de
16 difficulté, considérant ce qui est en preuve
17 présentement, à réconcilier la demande... D'abord,
18 je veux dire, on ne conteste absolument pas... on
19 était un petit peu surpris, lors du témoignage de
20 Gaz Métro, d'apprendre que quelqu'un qui conduisait
21 puis qui regardait l'écran en même temps, là, je
22 vous avouerai. On ne conteste absolument pas le...
23 ça nous semble tout à fait raisonnable qu'il y ait
24 une personne qui conduise, qui regarde la route
25 puis une autre qui regarde l'ordinateur.

1 Cela étant dit, c'est plutôt l'impact de ça
2 sur le nombre de... le nombre de travailleurs qu'on
3 n'arrive pas à réconcilier. Alors, le témoin de Gaz
4 Métro, dans son témoignage, a parlé cinq mille deux
5 cents kilomètres (5200 km) de patrouilles
6 motorisées par année. On a parlé d'une vitesse de
7 trente kilomètres/heure (30 km/h) puis ensuite il y
8 a certaines commentaires qui ont été faits, là,
9 bon, à l'effet que, des fois, ces gens-là
10 s'arrêtent aux lumières puis peut-être... on
11 l'espère. Et j'imagine qu'aussi, bien, peut-être
12 qu'au début de leur journée, bien, ils ne sortent
13 pas du bureau puis la conduite qu'ils doivent
14 tester n'est peut-être pas directement en avant du
15 bureau non plus, donc ils doivent se rendre. Mais,
16 malgré tout ça, là, si on prend, par exemple, que
17 la vitesse moyenne de ces gens-là est de dix
18 kilomètres/heure (10 km/h), ça nous amène tout de
19 même, bien, seulement à cinq cent vingt (520)
20 heures, là, sur la route par année. Bien, là on me
21 dit : « On va rajouter une autre personne dans le
22 véhicule, mais c'est trois équivalents temps
23 complet de plus. » Alors, si une personne fait cinq
24 cent vingt (520) heures, bien, tu rajoutes une
25 deuxième personne, il faudra s'attendre que ça soit

1 un autre cinq cent vingt (520) heures. Donc...
2 Puis, cinq cent vingt (520) heures, évidemment,
3 c'est un ordre de grandeur, là, mais il y a une
4 marge énorme entre ça puis trois (3) équivalents
5 temps complet qu'on ne s'explique pas.

6 L'autre élément sur lequel on estime que la
7 preuve n'est pas suffisamment étoffée c'est qu'on a
8 appris, d'abord, lors du témoignage... bien, en
9 tout cas, moi, j'ai appris, je pense que ce n'était
10 pas dans la preuve au préalable qu'on changeait
11 également la technologie pour la détection des
12 fuites. Et que ça, justifiait deux équivalents à
13 temps complet de plus. Alors évidemment, il
14 faudrait savoir combien de... deux équivalents à
15 temps complet de plus pour réparer les fuites. Donc
16 évidemment, ça implique qu'il y a quand même un
17 nombre important de fuites additionnelles qui est
18 détecté et ce qu'on ne sait pas, c'est combien il y
19 a de gens qui étaient déjà attirés à ça au départ.
20 Par contre, on nous a parlé de quatre virgule deux
21 ETP pour cette activité-là et ce qu'on déduit de la
22 preuve, c'est que selon Gaz Métro, il y en aurait
23 trois qui seraient consacrés à la patrouille
24 motorisée comme telle, ce qui en laisserait un
25 point deux pour la réparation. Alors... puis un

1 point deux équivalents à temps complet qui réparent
2 les fuites, on change la technologie puis tout à
3 coup il y en a deux de plus, donc on fait plus que
4 doubler le nombre de fuites qu'on détecterait, ça
5 nous semble un peu difficile à croire, en tout cas,
6 on aurait aimé que la preuve, peut-être, soit plus
7 parlante là-dessus. Maintenant, au niveau de la
8 campagne de positionnement, Gaz Métro affirme que
9 la campagne de positionnement vise à augmenter la
10 notoriété et ce qu'on a compris du témoignage de
11 madame Trudeau, c'était que l'objectif d'augmenter
12 la notoriété, ultimement, c'est de se donner un
13 pouvoir d'influence sur les politiques publiques et
14 également, et ultimement, je dirais, de favoriser
15 les ventes et de limiter les pertes de clients. On
16 pense qu'il n'y a pas de démonstration qui a été
17 faite, qui avait un quelque impact, ou en tout cas,
18 l'impact nous semble très éloigné entre cette
19 campagne de positionnement là puis des bénéfices
20 pour les clients. On n'arrive pas à voir en quoi
21 les clients vont bénéficier de ça. Notamment, Gaz
22 Métro nous dit qu'ils n'ont pas analysé l'impact de
23 la notoriété, je pense que c'était en réponse à une
24 demande de... un engagement demandé par l'UMQ,
25 l'impact de la notoriété sur les ventes, donc par

1 ailleurs, on a questionné Gaz Métro relativement
2 aux pertes de clients et ce qu'on comprend, c'est
3 que Gaz Métro ne sait pas pourquoi il perd des
4 clients. Alors quand on dit que les mesures de...
5 la campagne de positionnement aurait pour objectif
6 ultime de favoriser les ventes et de limiter les
7 pertes de clients, bien évidemment, la question
8 qu'on se pose « Bien comment est-ce qu'on peut
9 savoir ça, alors qu'on n'a pas commencé par faire
10 la chose qui nous semble être la première chose à
11 faire qui est de comprendre pourquoi les clients
12 s'en vont? » Et pour nous, le fait qu'on ne sache
13 pas ou qu'on ne se soit pas intéressé, jusqu'ici, à
14 pourquoi les clients s'en vont, c'est assez
15 inquiétant, je vous dirais. Par ailleurs, ce qu'on
16 a compris du témoignage, aussi, des gens de Gaz
17 Métro, c'est que pour faire la campagne de
18 positionnement, on avait réduit d'autres efforts de
19 marketing et évidemment, pour savoir si l'opération
20 nette et bénéfique pour les clients, il faudrait
21 prendre en compte quel est l'impact de ces
22 réductions-là, des autres activités sur les ventes
23 et donc sur les bénéfices pour les clients. Donc
24 tout ça nous amène à recommander à la Régie de ne
25 pas augmenter l'enveloppe pour la campagne de

1 positionnement. Alors un troisième élément sur
2 lequel j'aimerais porter votre attention, c'est
3 quant au fait que Gaz Métro prévoit une baisse des
4 revenus, des autres revenus, entre deux mille
5 treize (2013) et deux mille quatorze (2014).
6 Lorsqu'on regarde l'historique, là, à partir de
7 deux mille neuf (2009), si je me souviens bien, on
8 voit que ces revenus-là ont systématiquement été
9 sous-évalués et ont été toujours en croissance.
10 Alors on voit mal comment... on trouve que la
11 recommandation ou la projection de Gaz Métro
12 s'inscrit plutôt mal dans cette tendance-là.
13 (10 h 13)

14 Q. [56] Merci, Monsieur Gosselin. Par ailleurs,
15 j'aimerais vous entendre sur deux autres sujets qui
16 ont fait l'objet de discussions dans le présent
17 dossier, soit les outils de maintien. Peut-être que
18 rappeler quelle est la position de la FCEI à
19 l'égard de la nouvelle politique de dépôt ou la
20 modification de la politique de dépôt par Gaz
21 Métro.

22 R. Oui. Sur l'outil de maintien, la Régie a demandé à
23 Gaz Métro, dans une décision qu'elle a rendue
24 l'année dernière, de calculer le coût de l'outil de
25 maintien en phase 3. En utilisant, en prenant comme

1 hypothèse finalement que Gaz Métro n'aurait pas
2 contracté d'outils additionnels dû au fait, là,
3 qu'il est proposé une modification à la prévision
4 de la journée de pointe.

5 Gaz Métro revient dans ce dossier-ci et
6 vous dit : bien dans les faits, j'ai eu besoin de
7 ces outils-là. Par ailleurs, si j'avais été dans la
8 situation où j'avais... je n'avais pas contracté
9 d'outils additionnels, le client GNL aurait peut-
10 être agi différemment et donc potentiellement, il
11 n'y aurait pas eu d'outils de maintien de toute
12 façon à payer. Et finalement, Gaz Métro dit : mais
13 tout de même, je calcule le coût de l'outil de
14 maintien.

15 Et là, ce qui est un petit peu particulier,
16 on trouve, à ce niveau-là c'est que Gaz Métro dit :
17 bien je vais l'appliquer sur seize (16) jours. Je
18 vais calculer le coût de l'outil de maintien sur
19 seize (16) jours, donc seulement les jours où,
20 effectivement, il y a eu de la liquéfaction.

21 C'est sur ce point-là, disons, que... sur
22 les deux premiers points on va s'en remettre à vous
23 pour juger de la validité de ces explications-là.
24 Par contre, si vous deviez conclure que le coût de
25 l'outil de maintien doit être défrayé comme vous

1 l'aviez initialement décidé, le fait de limiter le
2 calcul à seize (16) jours nous apparaît tout à fait
3 contraire à ce que... à ce que... à ce qu'est
4 l'outil de maintien. C'est comme si on nous disait:
5 va t'acheter une police d'assurance, mais tu
6 paieras les primes juste les journées où tu me
7 feras une réclamation en quelque sorte. C'est un
8 peu la façon dont on le voit.

9 Donc évidemment quand on prend un outil
10 pour... pour garantir la sécurité, bien on ne sait
11 pas quelle journée il y aura... il y aura une
12 demande plus forte que prévue, mais on a besoin
13 d'avoir cet outil-là tous les jours, au cas où. Et
14 donc je pense que ce serait normal que l'outil de
15 maintien soit défrayé sur l'ensemble de la période,
16 là, considérée.

17 Sur la politique de dépôt, on est
18 essentiellement alignés avec la position de l'ACIG.
19 On ne comprend pas pourquoi il devrait y avoir une
20 révision des dépôts ou en tout cas une réanalyse du
21 risque lorsqu'un client augmente sa consommation.
22 On pense que c'est inéquitable.

23 Et je vous donne un exemple. Si vous prenez
24 deux clients, un qui commence avec une
25 consommation, par exemple, de cinq mille mètres

1 cubes (5000 m3) et puis un autre avec une
2 consommation de dix mille mètres cubes (10 000 m3),
3 bien le client qui consomme à dix mille mètres
4 cubes (10 000 m3), lui, il paie son dépôt au
5 départ. Et ce dépôt-là va lui être exigé ou va être
6 retenu pendant trois ans.

7 Le client qui commence à cinq mille mètres
8 cubes (5000 m3), lui son dépôt est retenu, un dépôt
9 moindre présumément, mais il va être retenu
10 pendant... pendant trois ans. Et puis là si à la
11 fin de la période de trois ans il double sa
12 consommation on va lui demander un nouveau dépôt et
13 qu'on va, lui aussi selon ce qu'on comprend,
14 conserver trois années additionnelles, donc ce
15 client-là va s'être vu demander un dépôt pendant
16 six ans. Alors que dans les faits, il va avoir
17 consommé moins ou il aura exposé au total sur la
18 période moins... le Distributeur à moins de risques
19 que le client qui a consommé dix mille mètres cubes
20 (10 000 m3) constamment. Et par ailleurs, je pense
21 que... Je vais m'en tenir là.

22 Q. [57] C'est une fin théâtrale. Alors merci, Monsieur
23 Gosselin. Donc monsieur Gosselin est prêt à être
24 contre-interrogé, le cas échéant.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Merci, Maître Turmel?
3 Me ANDRÉ TURMEL :
4 Non.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Maître Sarault ?
7 Me GUY SARAULT :
8 Pas de questions.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Maître Paquet ?
11 Me GENEVIÈVE PAQUET :
12 Non.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Maître Boucher Meunier ?
15 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER.
16 Pas de questions.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Me Neuman ?
19 (10 h 18)
20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
21 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame et
22 Monsieur les régisseurs. Bonjour, Monsieur.
23 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
24 l'AQLPA.
25 Q. [58] Monsieur Gosselin, j'aimerais revenir sur un

1 aspect de votre présentation et de votre preuve
2 principale sur la détection des fuites. Donc, vous
3 questionnez le nombre de ETP consacré à la
4 détection des fuites. Je voudrais voir avec vous ce
5 que vous pensez de l'enjeu du gaz perdu. Est-ce
6 que, selon vous, la quantité de gaz perdu par Gaz
7 Métro est un problème?

8 R. Bien c'est un coût. Je ne sais pas si on peut dire
9 que c'est un problème. Mais c'est sûr qu'on
10 aimerait tous qu'il n'y ait pas de gaz perdu. Moins
11 il y a de gaz perdu, plus la clientèle devrait être
12 satisfaite, je pense.

13 Q. [59] Est-ce que vous pensez que des mesures doivent
14 être prises par Gaz Métro pour tenter de réduire la
15 quantité de son gaz perdu?

16 R. Bien, je pense que, oui, certaines mesures dans la
17 mesure où les actions qui sont posées sont
18 rentables. Donc, je pense qu'il faut trouver un
19 équilibre entre mettre des ressources pour détecter
20 les fuites et réduire le gaz perdu, puis le
21 bénéfice qui en découle.

22 Q. [60] Par exemple, écoutez, je ne sais pas si vous
23 avez remarqué, mais dans notre preuve dans
24 SÉ/AQLPA, nous proposons de fixer une limite au
25 taux de gaz perdu au-delà de laquelle Gaz Métro ne

1 pourrait pas récupérer le coût de ce gaz perdu dans
2 son revenu requis. Est-ce que c'est quelque chose
3 que vous envisagez, que vous voyez comme
4 souhaitable?

5 R. Bien, je pense qu'il faut... Je pense qu'une mesure
6 comme ça donnerait un incitatif important à Gaz
7 Métro pour réduire le gaz perdu. Cela étant dit, il
8 faut que ce soit aussi réaliste. Ce n'est pas
9 simplement... Si on dit, bon, bien, le niveau de
10 gaz perdu ne peut pas excéder tel montant, à un
11 moment donné Gaz Métro... Et, là, évidemment, je ne
12 connais pas le détail de ces questions-là, mais si
13 c'est impossible pour Gaz Métro de réduire le gaz
14 perdu au-delà, en-deça de ce seuil-là, je pense que
15 ça serait inéquitable envers l'actionnaire. Il faut
16 voir comment ça serait appliqué.

17 Q. [61] Mais vous êtes d'accord que si une telle
18 mesure ou tout simplement le simple fait qu'il y
19 ait une préoccupation du tribunal, de la Régie
20 quant à la quantité de gaz perdu, incite Gaz Métro
21 à prendre des mesures pour tenter de réduire cette
22 quantité de gaz perdu?

23 R. Oui, mais comme je disais au début, je pense qu'il
24 faut trouver le bon équilibre entre le bénéfice de
25 réduire les pertes de gaz puis le coût qui est

1 investi pour y arriver. Donc, de mettre un seuil
2 très bas qui force Gaz Métro à investir des sommes
3 considérables pour réduire un peu le gaz perdu, ça
4 ne serait pas nécessairement la meilleure chose à
5 faire, je pense. Il faut trouver le bon équilibre.

6 Q. [62] Et quant à votre proposition, enfin vous
7 questionnez l'ajout de deux équivalents à temps
8 plein pour procéder aux détections de fuites, je ne
9 sais pas comment vous dire ça, le fait de contester
10 cet ajout, donc de deux équivalents personnes, ce
11 n'est pas un peu des économies de bout de chandelle
12 que vous proposez, parce que ce n'est pas énorme
13 cet ajout de deux ETP compte tenu de l'ensemble du
14 budget de Gaz Métro?

15 R. On n'est pas ici sur l'opération. On ne dit pas que
16 Gaz Métro devrait ne pas réparer les fuites qu'il
17 détecte. On n'est pas là. On est vraiment juste ici
18 sur comment la prévision est établie.

19 (10 h 23)

20 Et donc, nous, quand on regarde la preuve puis
21 qu'on nous dit, bien, ça prend cinq équivalents
22 temps plein de plus globalement pour la détection
23 des fuites, on n'arrive pas à concilier les raisons
24 qui sont données pour ça avec le nombre
25 d'équivalents complets qu'on demande d'ajouter.

1 Alors, c'est vraiment pas de dire, on devrait
2 laisser plus de fuites non réparées, ou quoi que ce
3 soit. C'est seulement, est-ce que la prévision est
4 bien établie.

5 Q. [63] Je vous remercie sur ce point-là. Je vais
6 passer juste à un autre point qui est la campagne
7 de positionnement à la page suivante. Au dernier
8 boulet de cet acétate qui est l'acétate 5 de votre
9 présentation d'aujourd'hui, donc sur la campagne de
10 positionnement, vous indiquez donc que
11 l'accroissement du budget relatif à la campagne de
12 positionnement se reflète par une réduction des
13 autres efforts commerciaux. Est-ce que par « autres
14 efforts commerciaux » vous visez notamment la
15 réduction des budgets au PRC et au PRRC?

16 R. Non. Ma compréhension, c'est que ce n'est pas lié à
17 ça. C'est vraiment, ce que j'ai compris du
18 témoignage des gens de Gaz Métro, c'était qu'il y
19 avait un budget au niveau du marketing, de la
20 commercialisation en général. On a choisi de faire
21 la campagne de positionnement et qui coûtait deux
22 virgule neuf millions (2,9 M\$), de mémoire. Et, là,
23 plutôt que d'ajouter deux virgule neuf millions
24 (2,9 M\$) au budget, on a fait des choix, on a tassé
25 d'autres dépenses qui ont permis d'absorber une

1 partie de ce deux point neuf millions (2,9 M\$) là
2 et qu'il résultait un excédant de un point trois
3 (1,3 M\$) au niveau, par exemple, des services
4 professionnels.

5 Q. [64] Je vous remercie énormément.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Neuman. Maître Sicard.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Pas de questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci. Maître Regnault. Est-ce que vous voudriez
12 prendre une pause?

13 Me VINCENT REGNAULT :

14 En fait, c'est ça. Effectivement, je vais
15 effectivement avoir des questions pour monsieur
16 Gosselin. Ce que je vous aurais proposé, là, après
17 avoir entendu monsieur Gosselin témoigner sur la
18 question de l'outil de maintien, j'aurais aimé
19 prendre une pause peut-être un peu plus longue pour
20 me permettre de parler avec mes gens. Donc, si on
21 était capable de se rendre jusqu'à peut-être onze
22 heures moins dix (10 h 50), onze heures moins cinq
23 (10 h 55), ce serait pour moi amplement suffisant.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce qu'on deale moins dix?

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Allons-y pour moins dix, ça devrait être bon.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Regnault, vous êtes prêt à contre-
10 interroger?

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT :

12 Absolument. Merci, Monsieur le Président.

13 Q. [65] Bonjour, Monsieur Gosselin. Je me faisais la
14 réflexion pour commencer sur une petite pointe
15 d'humour lorsque vous avez débuté votre témoignage,
16 je pense qu'on va malheureusement manquer de temps
17 parce que, encore quelques semaines, je pense qu'on
18 finirait par rétrécir suffisamment l'écart pour en
19 arriver entre ce qui est demandé par Gaz Métro puis
20 ce que suggère la FCEI, puis on réussirait à
21 trouver un consensus... c'est ça, exactement, à
22 présenter et à proposer quelque chose à la Régie.

23 Je vais commencer, Monsieur Gosselin, peut-
24 être une précision au sujet de votre présentation
25 sur les dépenses d'exploitation, on y reviendra

1 tantôt, mais juste pour débiter, à la diapositive
2 3.

3 R. Oui.

4 Q. [66] Votre recommandation qui est de cent soixante
5 et un virgule quatre millions (161,4 M\$), constitué
6 donc de cent soixante virgule neuf millions
7 (160,9 M\$) plus trois cent mille (300 000 \$), plus
8 deux cent mille (200 000 \$). Le deux cent mille
9 (200 000 \$), on comprend ce que c'est, c'est les
10 autres dépenses...

11 R. Oui.

12 Q. [67] ... qui sont à l'exploitation.

13 R. C'est ça.

14 Q. [68] Le trois cent mille dollars (300 000 \$)
15 qu'est-ce que c'est?

16 R. C'est le point de départ. Si je retourne à la
17 preuve, à la modification que j'ai faite au tout
18 début, si vous allez à la page 5, le premier
19 paragraphe sous « analyse des dépenses »
20 d'exploitation, on indique dans le fond que le
21 point de départ de notre recommandation, c'est les
22 dépenses réelles deux mille treize (2013) excluant
23 le fonds de pension. Mais pour arriver à cent
24 cinquante-six millions (156 M\$), on avait fait une
25 hypothèse sur l'importance du fonds de pension. En

1 fait, on avait utilisé le chiffre de la projection
2 deux mille treize (2013). Là, on a les données
3 réelles deux mille treize (2013), puis on se rend
4 compte que, sur le montant total des dépenses
5 d'exploitation de deux mille treize (2013), le
6 fonds de pension occupe trois cent mille
7 (300 000 \$) de moins de place. Donc, il y a trois
8 cent mille (300 000 \$) de plus qui est les autres
9 dépenses. Donc, ça modifie le point de départ dans
10 le fond de notre analyse de trois cent mille
11 (300 000 \$) à la hausse.

12 Q. [69] Excellent. Merci. Ça répond à ma question à
13 cet égard-là.

14 Parlons de, pour commencer, là, réglons la
15 question de l'outil de maintien. Bien sincèrement,
16 Monsieur Gosselin, je suis un petit peu étonné que
17 vous ayez fait les commentaires que vous avez faits
18 à l'égard du seize (16) jours sans prendre position
19 à l'égard de la nécessité ou pas pour le client GNL
20 de contracter un outil de maintien selon la méthode
21 qui est en vigueur.

22 Puis, moi, je voulais vous poser cette
23 question-là, Monsieur Gosselin. C'est quoi votre
24 position à cet égard-là? Est-ce que le client GNL,
25 aux termes des décisions rendues par la Régie, avec

1 la structure d'approvisionnement qui existait en
2 deux mille quatorze (2014) devait ou non contracter
3 un outil de maintien?

4 (10 h 55)

5 R. Bien, écoutez, comme j'ai dit, là-dessus, on va
6 s'en remettre à la Régie, mais essentiellement, ce
7 que... Bon, la Régie a rendu une décision, elle
8 dit : « Voici comment vous devriez calculer l'outil
9 de maintien. »

10 Mais Gaz Métro, essentiellement, revient,
11 là, ici et il dit : « Non parce que finalement - en
12 tout cas, notre compréhension, là - finalement, ces
13 outils-là que j'ai contractés suite à ma
14 modification de la prévision de la journée de
15 pointe, j'en ai eu besoin, j'en ai eu besoin pour
16 passer à travers de l'hiver. Et donc, ils devraient
17 tous être considérés comme des outils que j'avais
18 au départ, là, et que par conséquent, la journée de
19 pointe était supérieure à l'hiver extrême, puis
20 l'attribution d'une certaine capacité d'entreposage
21 au client GNL n'aurait pas affecté mon besoin de
22 capacité totale, mon besoin de transport. »

23 Q. [70] Je m'excuse de vous interrompre, mais est-ce
24 que vous remettez en cause cette position-là de Gaz
25 Métro ou vous êtes... vous êtes d'accord avec cette

1 position-là qu'avance Gaz Métro?

2 R. On n'a pas de position là-dessus, on... Je pense
3 qu'on n'a pas été en mesure d'analyser suffisamment
4 ou de réfléchir suffisamment à ces questions-là
5 pour pouvoir prendre une position aujourd'hui.

6 Ce qu'on constate dans la preuve de Gaz
7 Métro, c'est qu'à Gaz Métro 2, document 59, à la
8 page 6, entre autres, il y a une phrase que Gaz
9 Métro écrit aux lignes 15 à 18 où il dit :

10 Au sortir de l'hiver, on peut douter
11 que la clientèle de Gaz Métro aurait
12 pu passer d'une capacité de transport,
13 se passer... aurait pu se passer

14 pardon

15 d'une capacité de transport ayant
16 permis d'acheminer sept petajoules
17 (PJ) avec gaz dans le territoire de
18 Gaz Métro durant la période hivernale.

19 Sauf que c'est une phrase qui est un peu
20 hypothétique, là, « on peut se douter que... ».
21 Alors, est-ce que vraiment cette capacité-là était
22 absolument nécessaire? Est-ce qu'on aurait pu vivre
23 sans?

24 Quand j'ai écouté le témoignage de monsieur
25 Cavanagh, qui parlait notamment du fait qu'il y

1 avait eu beaucoup d'interruptions, ça suggère que
2 peut-être que non. Mais en même temps, on ne peut
3 pas... il n'y a pas de démonstration, là, formelle
4 qu'on aurait pu s'en passer. Alors...

5 Q. [71] Mais posons, Monsieur Gosselin, l'hypothèse
6 que l'ADAQ ne pouvait pas s'en passer, l'ADAQ avait
7 besoin de ces outils-là pour répondre à la demande.
8 Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que si
9 l'ADAQ avait besoin de ces outils-là et qu'elle les
10 a utilisés dans les faits, à ce moment-là le client
11 GNL n'a pas à payer pour un outil de maintien?

12 R. Je ne suis pas capable de dire que je suis
13 nécessairement d'accord avec ça. Je pense qu'il y a
14 une décision qui a été rendue. La Régie
15 dit : « Voici ce qui aurait dû être pris comme
16 outil, voici ce qui aurait dû être la quantité
17 d'outil pour le maintien de la fiabilité. »

18 Est-ce que le fait que la réalité ait été
19 différente, puis il y a eu des implications
20 différentes que qu'est-ce qu'on anticipait devrait
21 venir modifier ça? Honnêtement, je ne suis pas en
22 mesure de vous...

23 Q. [72] Je vais vous poser la question différemment,
24 Monsieur Gosselin. Est-ce que... Je pense que la
25 FCEI a défendu sur plusieurs tribunes ou dans

1 plusieurs dossiers devant cette Régie le principe
2 de l'utilisateur payeur?

3 R. Oui.

4 Q. [73] Vous croyez à ça?

5 R. Oui.

6 Q. [74] Oui? Vous croyez aussi au principe de
7 l'absence d'interfinancement dans la mesure du
8 possible?

9 R. Oui.

10 Q. [75] Qu'on ne fasse pas payer par un autre les
11 coûts générés par un premier? Est-ce que de
12 demander au client GNL de payer pour un outil
13 d'approvisionnement qui a été utilisé par l'ADAQ,
14 ça ne contrevient pas justement à deux principes
15 qui sont chers à la FCEI, soit le principe de
16 l'utilisateur payeur, puis l'absence
17 d'interfinancement?

18 R. Bien, l'outil de maintien de la fiabilité est
19 toujours utilisé par l'ADAQ. L'outil de maintien de
20 la fiabilité vise à assurer la fiabilité pour
21 l'ADAQ. Donc, je ne comprends pas trop votre
22 question. C'est la finalité même de cet outil-là de
23 protéger l'ADAQ. Alors, nécessairement, on s'attend
24 à ce qu'il soit utilisé par l'ADAQ.

25 Q. [76] En fait, c'est peut-être simplement un

1 problème de terminologie qu'on utilise parce que je
2 l'ai appelé effectivement « outil de maintien ».
3 Mais la prémisse de mon raisonnement, puis de la
4 question que je vous pose, puis à laquelle vous
5 semblez... vous avez... sur laquelle on discute
6 depuis quelques minutes, c'est : dans la mesure où
7 les outils ont été utilisés par l'ADAQ parce qu'ils
8 en avaient besoin, est-ce que d'en faire payer une
9 portion par le client GNL, ça ne revient pas
10 justement à contrevenir à vos principes, aux
11 principes qui sont chers à la FCEI, soit
12 l'absence... l'utilisateur payeur, puis l'absence
13 d'interfinancement?

14 R. Je ne vois...

15 Q. [77] Vous ne me suivez pas?

16 R. Bien, je ne vois pas la différence avec votre
17 question précédente.

18 (11 h 00)

19 Q. [78] Bien, donnez... Alors, je vais répéter juste
20 pour être certain qu'on... que je me suis exprimé
21 clairement, là. Mais les outils
22 d'approvisionnement...

23 R. Oui.

24 Q. [79] ... qui ont été utilisés par la daQ, si on
25 demande aux clients GNL d'en payer une portion,

1 est-ce que ça ne revient pas, justement, à
2 contrevenir aux principes de l'utilisateur payeur
3 puis de l'absence d'interfinancement?

4 R. Pouvez-vous répéter la question?

5 Q. [80] Les outils d'approvisionnement qui sont
6 utilisés par la daQ, si on demande aux clients GNL
7 d'en payer une portion, est-ce que ça ne revient
8 pas à contrevenir, justement, aux principes qui
9 sont chers à la FCEI, soit le principe de
10 l'utilisateur payeur puis de l'absence
11 d'interfinancement? C'est simple, Monsieur
12 Gosselin, là, je... j'ai un outil qui est utilisé
13 par X puis je demande à Y de le payer. Pour moi ça
14 coule assez de source qu'il y a ici... ce n'est pas
15 l'utilisateur qui paie pour le service puis qu'il y
16 a un interfinancement?

17 R. Écoutez, c'est parce que je... c'est sûr que si
18 on... de la façon que vous le présentez, là, ça
19 semble simple, mais c'est quand même assez complexe
20 ces questions-là de comment le... l'outil de
21 maintien est utilisé, ça dépend de l'outil de
22 maintien. Donc, comme je vous dis, je ne serais pas
23 prêt... je ne serais pas prêt à... Je comprends...
24 Je reviendrais un petit peu à ce que je vous disais
25 au début, là. Je pense que c'est une question qui

1 est plus compliquée qu'elle peut en avoir l'air. Et
2 c'est pour ça que je n'ai pas voulu dire qu'on
3 prenait position d'un bord ou de l'autre parce que
4 je pense que ma réflexion là-dessus, notre
5 réflexion là-dessus n'est pas... n'est pas
6 suffisamment avancée, donc...

7 Q. [81] Alors...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Turmel, est-ce que vous voulez intervenir?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Bien, deux choses que j'ai à dire. Parce que, bon,
12 là mon confrère tourne autour, monsieur Gosselin
13 dit...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Tourne sur l'autre côté.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui, mais indique quand même, dans sa réponse,
18 qu'il n'a pas fait une analyse détaillée. Quand
19 bien même qu'il poserait quatre fois la même
20 question, il va répéter quatre fois qu'il n'a pas
21 fait l'analyse détaillée. Et, le cas échéant, si on
22 demande... si monsieur Gosselin est en mesure de
23 dire : « O.K., je vais réfléchir. Je vais prendre
24 l'engagement pour vous donner une réponse... »,
25 parce qu'il sait que c'est complexe. C'est une

1 question simple qu'il pose, légitime, mais complexe
2 dans sa réponse, manifestement. Bien, peut-être que
3 si monsieur Gosselin est en mesure de dire... de
4 donner une réponse mais avec plus de nuances par
5 écrit, par engagement, je suggérerais peut-être,
6 s'il est capable de le faire, de... si, mon
7 collègue, ça l'arrange de le faire. Autrement, il
8 va donner une réponse courte à une réponse courte,
9 mais je comprends que la réponse est plus complexe
10 que la... qu'elle ne le semble à première vue.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Regnault?

13 Me VINCENT REGNAULT :

14 Je ne souhaite pas prolonger le supplice plus
15 longtemps. J'ai posé des questions simples, quant à
16 moi, monsieur Gosselin y a répondu comme il jugeait
17 bon d'y répondre. Je reviendrai sur ces questions-
18 là lors de l'argumentation. Alors, je n'ai pas
19 de... j'avais fini ma ligne de questions. Je pense
20 que j'ai fait ce que j'avais à faire avec le témoin
21 à ce sujet-là.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Parfait. Donc, vous avez donc une autre ligne de
24 questions?

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Absolument.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci.

5 Me VINCENT REGNAULT :

6 Q. [82] Monsieur Gosselin, parlons maintenant un peu
7 de la formule paramétrique. Bon, grosso modo, ce
8 que vous proposez dans votre preuve c'est de
9 prendre un montant d'OPEX en deux mille neuf
10 (2009), de l'inflationner et d'y ajouter une somme
11 qui est fonction du nombre de clients et du montant
12 de cent cinquante-sept dollars (157 \$) par client,
13 c'est exact?

14 R. C'est ça.

15 Q. [83] Je comprends également que vous convenez que
16 le cent cinquante-sept dollars (157 \$) par client
17 c'est une somme qui représente ce qu'on pourrait
18 appeler, disons, les coûts directs par client, que
19 ça ne tient pas compte, ce montant-là, de nouveaux
20 besoins additionnels qui pourraient être générés au
21 niveau des coûts, là, je prends, à titre d'exemple,
22 puis on... je conviens qu'on ne s'entendra pas
23 nécessairement là-dessus, mais une campagne de
24 positionnement, des nouveaux besoins en TI, et
25 caetera?

1 R. C'est ce qu'on a répondu en réponse à une de vos
2 questions, si je ne m'abuse.

3 Q. [84] O.K. Puis je comprends aussi... Donc, dans
4 votre preuve c'est le coût de service deux mille
5 neuf (2009) qui est inflationné plus un nombre de
6 clients fois le cent cinquante-sept dollars
7 (157 \$)?

8 R. Non.

9 Q. [85] Ça c'est dans votre... je pense que c'est
10 la... bien, je pense que c'est ça que vous dites
11 dans votre preuve?

12 R. Oui, je vous dirais que... je nuancerais, là. On a
13 une note de bas de page à la page 5 où on... c'est
14 la note de bas de page numéro 6 où on dit :

15 La FCEI tient à spécifier qu'elle ne
16 partage pas le point de vue de Gaz
17 Métro quant à la nécessiter d'utiliser
18 une année de départ éloignée de
19 l'année témoin.

20 Donc deux mille neuf (2009), pas nécessairement, on
21 l'a fait l'exercice à partir de deux mille neuf
22 (2009), mais on ne pense pas que ça doive
23 nécessairement être deux mille neuf (2009).

24 D'ailleurs, à l'annexe 1 de notre preuve, on l'a
25 fait à partir de chacune des années puis on a fait

1 une moyenne, donc il se trouve que la moyenne, là,
2 si on prend comme année de départ deux mille neuf
3 (2009) à deux mille treize (2013) puis qu'on fait
4 une moyenne, ça donne à peu près cent cinquante-
5 sept millions (157 M), c'est à la page 11, quand on
6 prend l'année de départ deux mille neuf (2009), on
7 n'est pas très loin de ce chiffre-là, un peu en
8 bas. Mais disons, juste pour clarifier la question,
9 on ne dit pas que ça devrait être deux mille neuf
10 (2009).

11 Q. [86] Parfait. Vous avez raison de faire cette
12 précision-là, effectivement, mais mon point c'est
13 simplement que je comprends qu'avec votre
14 témoignage aujourd'hui, vous avez ouvert la porte à
15 ajouter un autre membre à l'équation qui, si on
16 regarde votre diapositive 2, là, se trouve à la
17 toute fin, c'est la dernière puce qui est celle
18 « Variations pour éléments spécifiques ».

19 R. Oui.

20 Q. [87] O.K. Donc pour vous, ça serait de bonne guerre
21 si on utilisait le... la formule que vous proposez,
22 entre guillemets, d'y ajouter des variations pour
23 éléments spécifiques?

24 R. Oui, je pense que oui. Un peu à l'image de ce qui
25 se fait, comme je disais tantôt, chez Hydro-Québec

1 Distribution.

2 Q. [88] O.K. Dans votre preuve avec le... en partant
3 avec l'année deux mille neuf (2009), vous arrivez à
4 un montant de cent cinquante-six virgule sept
5 millions de dollars (156,7 M\$) puis ce que vous...

6 R. Oui, de mémoire, oui, là.

7 Q. [89] Puis ce que vous venez d'ajouter il y a
8 quelques instants c'est qu'à l'annexe 1, quand on
9 parle de différentes années, vous arrivez à une
10 moyenne de cent cinquante-sept virgule un millions
11 de dollars (157,1 M\$)?

12 R. C'est ça.

13 Q. [90] Bon. J'ai juste fait des petits calculs à
14 partir du cent cinquante-six virgule sept (156,7),
15 là, mais je comprends qu'avec votre moyenne, c'est
16 encore un petit peu mieux. Donc, cent cinquante-six
17 virgule sept (156,7), ça représente onze millions
18 de dollars (11 M\$) de moins que ce que demandait
19 Gaz Métro avant l'amendement, entre autres, associé
20 au taux de rendement?

21 R. Hum hum.

22 Q. [91] O.K. Donc, on se retrouve avec un écart
23 d'environ neuf virgule sept millions de dollars
24 (9,7 M\$) maintenant, entre ce que demande Gaz Métro
25 comme coût de service et le résultat de votre

1 formule?

2 R. Oui.

3 Q. [92] O.K. Puis ce neuf virgule sept millions de
4 dollars (9,7 M\$) là, en fait, on pourrait le
5 qualifier... Gaz Métro le qualifie comme ce qu'on
6 appelle la variation pour éléments spécifiques,
7 c'est là que ça pourrait aller?

8 R. Bien j'imagine que si Gaz Métro avait présenté un
9 budget en utilisant cette formule-là,
10 potentiellement, ils auraient pu présenter des
11 éléments spécifiques pour un montant à peu près
12 équivalent à ça.

13 Q. [93] Puis pour vous, Monsieur Gosselin, dans la
14 preuve qui a été présentée cette année devant la
15 Régie, puis peut-être que vous pouvez fouiller dans
16 votre mémoire parce que là, on parle, évidemment,
17 d'une somme qui est bonne sur... qui est générée au
18 fil des cinq années, là, est-ce qu'il n'y a pas des
19 éléments nouveaux qui génèrent des nouveaux coûts
20 qui pourraient se qualifier comme pour rentrer dans
21 votre catégorie « Variations pour éléments
22 spécifiques » puis je vous donne quelques petits
23 exemples comme ça, les modifications au programme
24 des sceaux qui découle de la réglementation de
25 Mesures Canada, la réglementation en vigueur pour

1 le MTQ, c'est deux exemples... les cross bore,
2 trois exemples qui me viennent à l'esprit, est-ce
3 que ce ne sont pas tous des éléments qu'on pourrait
4 qualifier d'éléments nouveaux, qui génèrent des
5 nouveaux coûts qui pourraient se qualifier comme
6 variations pour éléments spécifiques?

7 R. Bien écoutez, le jour où Gaz Métro présentera une
8 preuve, si jamais ça arrive sous cette forme-là
9 avec des éléments spécifiques, il y aura une
10 justification qui sera donnée puis on jugera si
11 c'est approprié ou pas d'approuver ces coûts-là. Le
12 programme des sceaux, c'est un changement de
13 normes, le MTQ aussi c'est un changement de normes,
14 a priori, j'aurais tendance à vous dire que ça
15 pourrait se qualifier, là, mais encore faut-il...

16 Q. [94] En tout cas, on s'entend pour dire que ça
17 n'est pas considéré dans le cent cinquante-sept
18 dollars (157 \$) par client?

19 R. Non... oui, je pense qu'on peut s'entendre pour
20 dire ça. Le cent cinquante-sept (157) par client,
21 vous dites?

22 Q. [95] Oui.

23 R. Oui.

24 Q. [96] Hein?

25 R. Oui, oui.

1 (11 h 11)

2 Q. [97] Parfait. O.K. Je vais... parlons un peu de
3 dépenses d'exploitation. Maintenant on va quitter
4 le sujet de la formule paramétrique, Monsieur
5 Gosselin. Il y a une... bien franchement, il y a
6 une de vos positions et réponses qui m'a étonné,
7 c'est celle qui est associée aux représentants pour
8 le gaz naturel comprimé. Puis je vous référerai
9 plus particulièrement à votre question... à la
10 question-réponse, la question de Gaz Métro et la
11 réponse 4.3.2 de la FCEI.

12 R. Oui.

13 Q. [98] Dans cette réponse-là, Monsieur Gosselin, vous
14 indiquez :

15 Quant au représentant aux ventes
16 additionnelles, la FCEI estime que le
17 développement du marché de gaz naturel
18 comprimé est sans lien avec
19 l'exploitation d'un réseau de
20 distribution, mais plutôt avec le
21 développement d'un marché non
22 réglementé.

23 Quel est le marché non réglementé auquel vous
24 faites référence ici?

25 R. Bien un marché où... Ce que je comprends, là, c'est

1 que le gaz naturel comprimé c'est pour les
2 véhicules, bon, puis je comprends aussi que c'est
3 pour des véhicules généralement de plus petite
4 taille, qui parcourent des moins grandes distances
5 que le GNL. Pour moi, il n'y a pas de différence
6 tellement entre le GNL et le GNC. Il y a un client
7 GNL qui prend du GNL, puis qui le distribue dans le
8 marché du transport, qui est un marché non
9 réglementé. Le GNC, il pourrait potentiellement y
10 avoir plein de clients qui reçoivent du gaz
11 naturel, puis qui le compriment, puis qui
12 l'injectent, qui créent des stations-services, ni
13 plus ni moins, pour l'injecter dans les véhicules.

14 Je ne vois pas en quoi... Et évidemment
15 tous ces... tous ces gens-là présumément auraient
16 les mêmes intrants en termes de carburant, mais
17 pourraient gérer leur entreprise de façon
18 différente, plus ou moins efficiente. Donc c'est...
19 il y a une étape entre recevoir le gaz naturel du
20 réseau de distribution de Gaz Métro, puis le mettre
21 dans une voiture. Et je pense que cette étape-là,
22 elle est non réglementée. Je ne vois pas de raison
23 pour que... pour que Gaz Métro aille faire la
24 promotion de la vente du gaz en aval, au fond, de
25 cet intermédiaire-là qu'il y a entre le réseau de

1 distribution puis les véhicules qui vont recevoir
2 du GNL.

3 Q. [99] Si je vous disais, Monsieur Gosselin, que ce
4 représentant-là, ce qu'il fait ce n'est pas la
5 promotion de la vente de gaz comprimé, c'est la
6 promotion, c'est... c'est la promotion de la vente
7 du gaz au client qui va le comprimer. En fait, je
8 vais faire une analogie. Vous avez combien de
9 clients? Combien de membres la FCEI a-t-elle, qui
10 sont clients de Gaz Métro?

11 Gaz Métro a une force de vente qui, entre
12 autres choses, s'occupe des VGE, des clients
13 institutionnels, des clients commerciaux. Puis je
14 pense que la FCEI... puis je pense qu'il n'y a
15 personne qui remet en cause le fait que des
16 représentants aux ventes de Gaz Métro qui
17 s'occupent des clients VGE, institutionnels,
18 commerciaux, ce sont des coûts qui font partie du
19 coût de service de Gaz Métro.

20 R. Effectivement.

21 Q. [100] Puis dans la mesure où j'ai un représentant
22 aux ventes qui, au lieu d'être un représentant aux
23 ventes VGE est un représentant aux ventes gaz
24 comprimé - parce que le client c'est un gaz...
25 c'est un client qui prend le gaz puis qui le

1 comprime - je pense qu'on devrait... qu'on devrait
2 suivre la même logique, est-ce que je trompe?

3 R. Bien là où j'ai un problème c'est que vous avez
4 effectivement des représentants aux ventes VGE,
5 puis des représentants aux ventes, je présume, pour
6 d'autres types de clientèles.

7 Q. [101] Hum, hum.

8 R. Mais ces représentants aux ventes-là ne sont pas
9 attitrés à un usage, à ma connaissance. Le
10 client... le représentant VGE, en tout cas, ce que
11 je comprends c'est pas le représentant VGE... Je ne
12 sais pas, il n'y a rien, il n'y a pas d'exemple qui
13 me vient en tête, là, mais lié à une activité
14 économique spécifique. Il peut couvrir un client
15 qui est lié à une activité ou l'autre, en tout cas.

16 Et même chose, j'aurais tendance à penser,
17 pour les plus petits représentants. Donc je ne vois
18 pas pourquoi on devrait avoir quelqu'un qui est...
19 se consacre spécifiquement à vendre du gaz à un
20 client qui en fait un usage particulier.

21 Q. [102] Pour des raisons d'organisation,
22 probablement, mais je... Si vous avez... si en fait
23 la finalité de ce représentant-là c'est de faire en
24 sorte qu'on distribue plus de gaz naturel, ça
25 permet des revenus plus élevés, puis éventuellement

1 des baisses de tarifs.

2 (11 h 17)

3 Q. [103] Pourquoi est-ce que ce représentant-là... Au-
4 delà du fait qu'on parle d'usage, je pense que si
5 la... ultimement, le résultat du travail de ce
6 représentant-là, c'est d'augmenter les ventes, est-
7 ce qu'il ne devrait pas être... faire partie du
8 coût de service?

9 R. Bien, l'analogie que je ferais, c'est : est-ce que
10 Gaz Métro aurait un représentant qui irait faire la
11 promotion, par exemple, de la... je ne sais pas,
12 moi, de la restauration parce que la restauration
13 consomme du gaz? Et donc, si on fait la promotion
14 des restaurants, puis qu'on favorise l'usage du
15 restaurant par la population, bien, il va se vendre
16 plus de gaz.

17 Bien, je pense que c'est... Même si ça
18 générerait, comme vous dites, peut-être ultimement,
19 puis là, peut-être plus de ventes de gaz, j'ai
20 beaucoup de misère à voir comment ça pourrait se
21 justifier.

22 Q. [104] O.K. Est-ce que vous pensez qu'on devrait
23 faire une distinction entre un représentant qui
24 mousse la distribution de gaz versus un
25 représentant qui mousserait l'activité d'un client

1 non... d'un client? Ça, je pense que c'est deux
2 choses différentes parce que là, vous venez de me
3 donner l'exemple...

4 R. Oui.

5 Q. [105] ... du représentant qui mousses la création,
6 la formation et l'ouverture de restaurants. Je
7 comprends l'analogie que vous faites, mais si le
8 travail de ce... du représentant pour le gaz
9 comprimé, c'est de mousser les volumes qui sont
10 distribués, puis qu'on laisse à l'activité non...
11 au client... Là, il faut faire attention avec les
12 expressions « réglementé » et « non réglementé »,
13 là, mais on laisse au client de l'activité le soin
14 de mousser sa propre activité économique, le
15 représentant... Le travail que fait le
16 représentant, ça fait partie de l'activité
17 réglementée.

18 R. Mais sauf que si l'entité non réglementée mousses
19 son activité de vente de GNC, de GNC, bon,
20 nécessairement, pour opérer, il a besoin de gaz
21 naturel. Pourquoi est-ce qu'il a besoin d'un
22 représentant chez Gaz Métro pour venir lui vendre
23 du gaz naturel? Je ne vois pas...

24 Q. [106] Pourquoi? Pourquoi on a besoin de clients, de
25 représentants aux ventes VGE d'abord, Monsieur

1 Gosselin? Chaque client a besoin d'un représentant,
2 chaque gros client a besoin d'un représentant, à
3 tout le moins. Mais écoutez, je n'ai pas besoin
4 d'aller plus loin ici, là. Je pense que vous avez
5 votre position et je verrai à argumenter sur cette
6 question-là.

7 Parlons de façon plus globale maintenant
8 des dépenses d'exploitation. Bon, on a eu... on a
9 vu évidemment votre position au départ quand vous
10 avez déposé votre preuve en février. Il y a eu des
11 demandes de renseignements. On vous demandait... En
12 bon français, vous avez approché, vous avez adopté
13 une approche « bottom up », alors que nous autres,
14 on essaie d'avoir quelque chose « top down ».

15 Puis en fait, ce que je comprends, c'est
16 que l'exercice que vous avez fait, c'est : vous
17 avez pris les dépenses réelles deux mille treize
18 (2013), puis vous avez ajouté un certain nombre de
19 choses pour arriver à un coût de service pour
20 l'année deux mille quatorze (2014). Globalement,
21 c'est ce que vous avez... c'est l'exercice que vous
22 avez fait.

23 R. C'est exact.

24 Q. [107] O.K. Vous avez... O.K. Puis si on... Puis je
25 veux juste qu'on comprenne bien, là, la nature de

1 l'exercice que vous avez fait. Puis ce que j'aurais
2 aimé qu'on fasse, là, rapidement, c'est qu'on
3 prenne un exemple qui pourrait... que j'ai
4 identifié comme étant les dépenses au niveau de
5 l'exploitation.

6 Je ne sais pas si vous avez avec vous les
7 pièces qui ont été déposées par la... qui ont été
8 versées au dossier par la Régie, les pièces du
9 dossier 3871 sur le rapport annuel deux mille
10 treize (2013).

11 R. J'en ai quelques-unes, probablement que j'ai celle
12 que vous cherchez.

13 Q. [108] Oui. En fait, j'en ai juste une, la Gaz Métro
14 4, document 7.

15 R. Oui. Quelle page?

16 Q. [109] À la page 7. Excusez-moi, je ne suis pas
17 bilingue. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut
18 m'aider?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Est-ce que quelqu'un de la Régie peut donner la
21 cote Régie?

22 Me VINCENT REGNAULT :

23 J'ai ma liste de pièces, mais je n'ai pas la liste
24 de pièces de la Régie, je suis désolé.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 A-90, Maître Sicard? On va attendre Monique. Madame
3 Rouleau, est-ce que vous pouvez nous donner ça? On
4 confirme 190? 190? 90. Parfait. A-90. Est-ce que le
5 témoin a la pièce, oui? Oui? O.K.

6 (11 h 22)

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Q. [110] À la page 7. 7 de 16. Tout le monde y est?
9 Donc Monsieur Gosselin, à la ligne 28, ce qu'on
10 voit, c'est que réel deux mille treize (2013),
11 douze millions cent vingt-quatre mille dollars
12 (12,124 M\$)?

13 R. Oui.

14 Q. [111] Bon. Et moi, ce que je comprends de
15 l'exercice que vous avez fait, c'est que vous vous
16 êtes dit « Bon bien dans le cadre des dépenses
17 d'exploitation... » je prends ça de votre preuve,
18 là, vous avez ajouté deux montants, un premier
19 montant pour des services professionnels et un
20 second montant pour des services externes.

21 R. Oui.

22 Q. [112] J'avais un troisième montant, là, mais
23 finalement, que vous avez retiré. Si on regarde le
24 cinq cent mille dollars (500 000 \$) pour les
25 services professionnels, vous avez donné certaines

1 explications dans une réponse à une demande de
2 renseignements de Gaz Métro, la réponse 4.1.2, vous
3 avez dit essentiellement : « Le cinq cent mille
4 dollars (500 000 \$), il est constitué de cent dix
5 mille (110 000)... il est constitué de projets qui
6 ont été soit reportés, soit décalés de l'année deux
7 mille treize (2013), donc il y avait six cent dix
8 mille dollars (610 000 \$) pour le projet CDA, cent
9 mille dollars (100 000 \$) pour inspection
10 d'autoroute Métropolitaine, soixante-neuf mille
11 (69 000) pour la sensibilisation des riverains puis
12 deux cent vingt mille (220 000) pour d'autres
13 projets.

14 R. Hum hum.

15 Q. [113] Donc, vous avez vu ces projets-là qui ont été
16 décalés, reportés, puis vous avez ajouté cette
17 somme-là, ce montant-là, au budget... aux sommes
18 réellement dépensées en deux mille treize (2013).
19 Ensuite, vous avez ajouté cinq cent mille dollars
20 (500 000 \$) pour les services externes, comme on le
21 disait il y a un instant et ça, vous avez fourni
22 quelques explications à la réponse 4.1.3 de la
23 demande de renseignements de Gaz Métro. C'était
24 également pour des projets qui avaient été reportés
25 ou décalés, essentiellement deux cent mille dollars

1 (200 000 \$) pour l'inspection de conduites, cent
2 cinquante mille dollars (150 000 \$) pour la
3 réglementation du MTQ et cent cinquante mille
4 dollars (150 000 \$) pour le contrôle de la
5 végétation. C'est ça?

6 R. Oui.

7 Q. [114] Bon. Puis là, ce qu'on voit, toujours à la
8 pièce Gaz Métro 7... Gaz Métro 4, document 7, au
9 niveau de la cause tarifaire deux mille quatorze
10 (2014), toujours à la ligne 28, c'est que Gaz Métro
11 demande quatorze virgule huit millions de dollars
12 (14,8 M\$), donc on voit ici une augmentation de
13 deux point sept millions de dollars (2,7 M\$). Moi,
14 ce que je comprends de l'exercice que vous avez
15 fait, c'est que...

16 R. Vous voulez dire un écart?

17 Q. [115] Un écart.

18 R. O.K.

19 Q. [116] Excusez-moi. Ce que je comprends, donc, de ce
20 que vous avez fait, c'est que vous avez regardé
21 deux mille treize (2013), vous n'avez pas
22 nécessairement examiné dans tous ses détails la
23 hausse qui était demandée par Gaz Métro, mais vous
24 avez plutôt fait l'exercice « Qu'est-ce que je
25 pourrais ajouter qui n'a pas été fait en deux mille

1 treize (2013)? » puis vous l'avez ajouté pour
2 arriver à votre chiffre pour deux mille quatorze
3 (2014). C'est l'exercice que vous avez fait, je
4 pense que ça... ça...

5 R. Bien essentiellement, ça se rapproche, là, mais je
6 vous dirais peut-être, de façon plus spécifique, ce
7 qu'on a cherché à faire c'est de dire « Bien quel
8 aurait été le niveau de base deux mille treize, si
9 vous voulez, s'il n'y avait pas eu différents
10 retards et délais dans différents projets? »

11 Q. [117] O.K. En d'autres termes, parce que je veux
12 simplement bien comprendre, c'est que vous, dans
13 l'exercice que vous avez fait, c'est que vous
14 n'avez pas fait nécessairement l'examen détaillé de
15 ce que demandait en plus Gaz Métro par rapport à
16 deux mille treize (2013), mais vous avez plutôt
17 regardé ce qui n'a pas été fait en deux mille
18 treize (2013) puis vous l'avez ajouté. C'est comme
19 ça que vous avez fonctionné.

20 R. Bien il y a deux parties à votre question, là, mais
21 pour la... disons, pour la première partie, c'est
22 vrai, on n'a pas fait un examen extrêmement
23 détaillé de deux mille qua... de ce qui est demandé
24 en deux mille quatorze (2014), on a quand même
25 regardé ce qui était déposé, là, évidemment, mais

1 la recommandation se base plus sur un niveau de
2 base pour deux mille treize (2013) auquel on ajoute
3 de l'inflation et...

4 Q. [118] O.K. Bien en fait, ça rejoint un peu une
5 réponse que vous aviez donnée à une question de Gaz
6 Métro, également la demande de renseignements de
7 Gaz Métro, la question 4.2 où vous disiez que vous
8 n'aviez pas fait d'examen des dépenses ou un examen
9 détaillé par nature des dépenses.

10 R. Exact, c'est ça.

11 Q. [119] O.K. Puis ce qu'on a fait, ce qu'on a vu, là,
12 pour l'exploitation, c'est un peu l'approche, en
13 fait c'est l'approche que vous avez utilisée à
14 l'égard de l'ensemble de la demande de Gaz Métro?

15 R. Oui.

16 Q. [120] Parfait. J'avais une question bien précise
17 pour vous puis je vais vous inviter à prendre la...
18 votre réponse 4.1 4.14 à la demande de
19 renseignements de Gaz Métro. On vous posait la
20 question de savoir si la FCEI refusait de
21 reconnaître les coûts qui sont liés au projet de
22 signalisation du MTQ qui est hors de contrôle de
23 Gaz Métro pour un montant d'un point un million de
24 dollars (1,1 M\$), ainsi que les coûts découlant
25 d'obligations légales du ministère des Transports

1 puis vous avez répondu « Non ». Puis dans ce qu'on
2 vient de regarder ensemble dans les dernières
3 minutes, vous vous souviendrez...

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Là, là, vous allez tellement vite.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Ah, désolé.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 4.1, peut-être donner la page de 4.1.14, ça sera
10 plus facile, que je passe de A-90 à la pièce...

11 (11 h 28)

12 Me VINCENT REGNAULT :

13 Q. [121] Je suis désolé, je suis à la page 8, Maître
14 Turmel. Vous y êtes? Maître Turmel, c'est bon?

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Vous allez trop vite, mon ordinateur a gelé! C'est
17 correct, non, je ne pense pas.

18 Me VINCENT REGNAULT :

19 Q. [122] Donc, Gaz Métro demandait, Monsieur Gosselin,
20 voulait savoir la FCEI refuse-t-elle de reconnaître
21 les coûts liés au projet de signalisation du MTQ,
22 qui est hors du contrôle de Gaz Métro, pour un
23 montant de un virgule un million (1,1 M\$), ainsi
24 que les coûts découlant d'obligations légales du
25 ministère des Transports. Puis votre réponse c'est:

1 « Non ».

2 Puis je me demandais comment on était
3 capable de concilier cette réponse-là que vous nous
4 donnez, alors que dans ce qu'on vient de regarder
5 il y a quelques minutes au sujet des dépenses
6 d'exploitation, vous reconnaissez pour Gaz Métro
7 une somme de cent cinquante mille dollars
8 (150 000 \$) pour le MTQ, justement, pour la
9 nouvelle réglementation pour le MTQ.

10 M. ANTOINE GOSSELIN :

11 R. Oui. Excusez-moi, pouvez-vous répéter la fin de
12 votre question?

13 Q. [123] Moi je me demandais, en fait je me demande
14 comment on peut concilier le fait que ici vous
15 reconnaissez le fait que ce sont des... des coûts
16 liés à des projets, là, qui sont... Je ne pense pas
17 qu'on remette en cause le fait que la
18 signalisation, les nouvelles normes de
19 signalisation c'est quelque chose qui est associé
20 aux coûts de service de Gaz Métro.

21 R. Hum, hum, absolument pas.

22 Q. [124] Bon. Donc vous reconnaissez les sommes que
23 Gaz Métro, le fait... le lien entre les sommes et
24 le projet, mais en même temps vous ne nous donnez
25 pas la tota... Vous ne donnez pas à Gaz Métro la

1 totalité de la somme qui est demandée.

2 R. En fait, c'est plus ou moins vrai parce que si vous
3 regardez la recommandation qu'on a faite au niveau
4 des salaires, essentiellement au niveau des
5 salaires on reflète, dans les modifications qu'on
6 fait pour deux mille treize (2013), à peu près
7 l'essentiel des demandes de Gaz Métro. Si vous
8 allez, là, à notre preuve, vous êtes...

9 Par exemple, si vous prenez Gaz Métro 11,
10 Document 12 à la page 2, il y a un tableau à la fin
11 où Gaz Métro explique comment il en arrive à six
12 virgule sept millions (6,7 M\$) de hausse des
13 salaires. Un des éléments là-dedans c'est le projet
14 de signalisation MTQ. Si vous regardez la preuve de
15 la FCEI, vous allez voir qu'au niveau de... à la
16 page 5, au niveau des salaires un des premiers
17 ajustements qu'on fait c'est de dire qu'on ajoute
18 le six point sept millions (6,7 M\$) tel que
19 présenté par Gaz Métro. Et par la suite, on
20 applique un certain nombre d'autres éléments, mais
21 dans le sept millions (7 M\$) au départ qu'on
22 indique là, il y a ce un point un million (1,1 M\$)
23 là qui est inclus.

24 Q. [125] O.K. Donc, O.K. Donc la FCEI le reconnaît.

25 R. Dans la recommandation, le un point (1,1 M\$) il est

1 là.

2 Q. [126] Merci. Dernier sujet dont je veux discuter
3 avec vous, Monsieur Gosselin, au sujet des dépenses
4 d'exploitation, la question de l'inflation.

5 R. Oui.

6 Q. [127] Dans votre preuve vous en parlez. Et vous...
7 vous faites aussi certaines précisions dans une
8 réponse à une demande de renseignements qui est
9 la... Excusez-moi.

10 R. C'est 4.1.10.

11 Q. [128] 4.1.10, vous avez dit?

12 R. Oui, bien je pense que c'est ce que vous cherchez.

13 Q. [129] C'est ce que je cherche, c'est simplement que
14 je n'ai pas la page, c'est mon problème.

15 R. C'est à la page 7 de 14.

16 Q. [130] Ah! 7 de 14. C'est parce que j'étais dans
17 votre première version. C'est pour ça que je ne le
18 trouvais pas. Donc... donc dans votre... Dans le
19 calcul que vous faites vous dites... au niveau de
20 l'inflation, vous dites : cinquante-deux millions
21 de dollars (52 M\$) de dépenses... de dépenses, à
22 laquelle vous appliquez un deux pour cent (2 %)
23 d'inflation. Par contre, vous expliquez que vous
24 auriez omis de tenir compte de frais qui sont
25 imputés aux immobilisations dans le calcul de

1 l'inflation. Et là, à ce moment-là, vous identifiez
2 ces frais-là à environ quinze millions (15 M\$), ce
3 qui vous ramène à trente-sept (37) puis vous
4 appliquez le deux pour cent (2 %) qui vous donne
5 sept cent cinquante mille (750 000)?

6 R. Exact.

7 Q. [131] O.K. Je sais que c'est un peu contre-
8 intuitif, Monsieur Gosselin, mais est-ce que vous
9 êtes au courant que dans les... ce qu'on appelle
10 les frais généraux qui sont capitalisés aux
11 immobilisations, ces frais généraux là, ils sont
12 composés à la fois de salaires et de dépenses?

13 En d'autres termes, le quinze millions
14 (15 M) que vous avez soustrait du cinquante-deux
15 millions (52 M), il n'est pas composé uniquement de
16 dépenses?

17 R. O.K. Non, je ne le savais pas parce qu'il y a une
18 ligne qui s'appelle « Main-d'oeuvre imputée aux
19 immobilisations ». Je...

20 Q. [132] Puis...

21 R. Pardon, oui. Et je croyais que toute la main-
22 d'oeuvre était capitalisée.

23 Q. [133] Puis je vais simplement vous amener... Puis
24 je ne vous en tiens pas rigueur, là, parce que ce
25 n'était probablement pas ce qu'il y avait de plus

1 évident, là. Mais peut-être juste pour vous... pour
2 que vous ayez l'ensemble du portrait pour vous
3 permettre de prendre position correctement, allez à
4 la pièce Gaz Métro 11, document 13 à la page 1.

5 R. Ça s'en vient, là.

6 Q. [134] Le 13.

7 R. 136.

8 Q. [135] B-0136, oui, à la page 1.

9 R. À la page 1?

10 Q. [136] Effectivement.

11 R. Oui, j'y suis, j'y suis.

12 Q. [137] Et je vous amènerais donc à la ligne 16,
13 « Frais généraux imputés aux immobilisations ». Et
14 là, vous allez voir la colonne 4, « Total
15 salaires », ensuite, 5, « Avantages sociaux », 6,
16 « Dépenses » pour un total de... dans la cause
17 tarifaire deux mille quatorze (2014), de quinze
18 virgule huit millions (15,8 M), là, qui est un
19 montant qui est à peu près semblable à celui que
20 vous avez déduit du cinquante-deux millions (52 M).

21 Est-ce que vous seriez d'accord pour dire
22 que du cinquante-deux millions (52 M), en fait, on
23 devrait déduire seulement que les dépenses et non
24 pas les salaires?

25 R. Oui, tout à fait.

1 Q. [138] O.K. Donc, à ce moment-là, il pourrait y
2 avoir un petit ajustement au niveau du... de la
3 somme qui a été accordée pour l'inflation?

4 R. Oui.

5 Q. [139] Seriez-vous capable de nous fournir ce
6 montant-là en engagement...

7 R. Oui.

8 Q. [140] ... ou peut-être que vous pouvez le calculer
9 rapidement? Mais...

10 R. Oui, je vais vous le calculer tout de suite, là.
11 Disons que si je fais cinquante-deux (52) moins
12 quatre point quatre (4.4)... Donc, neuf cent
13 cinquante mille (950 000).

14 Q. [141] Au lieu du sept cent cinquante mille
15 (750 000)?

16 R. Au lieu du sept cent cinquante mille (750 000).

17 Q. [142] Parfait. Dernière question ou dernier sujet
18 que je veux aborder avec vous, Monsieur Gosselin,
19 la question des régimes de retraite. Puis, bon, je
20 comprends qu'on ne fait pas de très, très grands
21 débats ici. La FCEI fait un certain nombre de
22 suggestions dans sa preuve qui... dont on... Gaz
23 Métro prend évidemment bonne note.

24 Je pense qu'il a été clairement indiqué,
25 là, qu'il y a des négociations qui ont cours à

1 l'heure actuelle, puis il y a un ensemble de choses
2 qui sont discutées. Mais je veux juste qu'on
3 s'entende peut-être un peu sur quelques... sur
4 certains principes ou... Je ne sais pas comment
5 l'exprimer, mais je vais vous poser des questions,
6 puis on va voir qu'est-ce qu'on est capable de
7 faire ensemble.

8 Premièrement, peut-être, première question.
9 La position que prend la FCEI à l'égard des régimes
10 de retraite et tout ça, est-ce que c'est vous qui
11 la défendez personnellement?

12 R. Qu'est-ce que vous voulez dire? Bien, c'est une
13 position de l'organisme et je suis le porte-parole
14 devant la Régie, là, mais c'est certain que pour
15 cette portion-là de la preuve en particulier, ça
16 déborde...

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Si vous permettez, quand on a fait adopter la
19 preuve, comme à chaque fois, je demande toujours à
20 monsieur Gosselin si la position... la preuve qu'il
21 a conçue, qu'il a adoptée, si ça représente la
22 position de la FCEI. Et sauf erreur, encore une
23 fois, il a répondu : « Oui. » Donc, seulement pour
24 vous dire que généralement, ce qui est là, c'est la
25 position de la FCEI.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Je n'ai pas de problème avec le fait que ça soit la
3 position de la FCEI, je veux juste savoir si
4 c'est... Parce que dans la... On a posé une
5 question dans une demande de renseignements pour
6 savoir, bon, sur quelle tribune la FCEI avait fait
7 les propositions qu'elle avance et tout ça.

8 Et on a eu donc un ensemble, une réponse,
9 là, avec... On a très bien détaillé où la FCEI
10 avait défendu cette position-là. Puis je voulais
11 simplement savoir si c'était monsieur Gosselin qui
12 la défendait personnellement. Parce que je ne me
13 mettrai pas à lui poser des questions très
14 détaillées à ce sujet-là si ce n'est pas lui qui
15 l'a défendue personnellement, puis je ne lui en
16 tiendrai pas rigueur, là.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Vous voulez dire dans les autres tribunes? C'est ce
19 que vous voulez dire?

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Oui, oui, c'est ça, exact.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 O.K. O.K., votre question, O.K.

24 Me VINCENT REGNAULT :

25 Oui, oui, oui.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Vous dites : « Par ailleurs, dans... hors la
3 Régie...
4 Me VINCENT REGNAULT :
5 Oui, oui, oui.
6 LE PRÉSIDENT :
7 ... est-ce que monsieur Gosselin est...
8 Me VINCENT REGNAULT :
9 C'est ça. C'est ça.
10 LE PRÉSIDENT :
11 ... sur les tribunes... C'est ça, même question,
12 là, hors de la Régie?
13 Me VINCENT REGNAULT :
14 Oui.
15 LE PRÉSIDENT :
16 C'était le sens de la question?
17 Me VINCENT REGNAULT :
18 C'est ça, exactement, exactement.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Et donc, si monsieur Gosselin est capable d'y
21 répondre, il y répondra.
22 Me VINCENT REGNAULT :
23 Évidemment.
24 M. ANTOINE GOSSELIN :
25 R. Alors, la réponse, c'est : non.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Q. [143] D'accord. O.K.

3 (11 h 39)

4 Je n'aurai pas d'autres questions pour monsieur...

5 En fait, donnez-moi un instant. Non, je n'aurai pas

6 d'autres questions pour monsieur Gosselin. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Regnault. Maître Cardinal, pour la

9 Régie.

10 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Q. [144] Bonjour, Monsieur Gosselin. Bonjour. Tout à

12 l'heure, quand vous avez débuté votre présentation

13 vous avez fait la liste des modifications à

14 apporter à votre preuve. Est-ce que ça serait

15 possible de déposer la liste en engagement, s'il

16 vous plaît?

17 R. Oui, on peut aussi peut-être déposer une version

18 révisée de la preuve, si vous préférez.

19 Q. [145] On aurait besoin des deux, je crois, ici,

20 pour... ça serait plus facile pour travailler.

21 R. O.K.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Alors, ça sera le dépôt de la preuve révisée,

24 corrigée en audience...

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Parfait.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 ... qu'on va faire d'ici la fin de la journée,
5 techniquement, là, sans problème.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Ainsi que la liste, qui fait la liste des
8 modifications apportées.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Donc, deux documents distincts.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui, ça serait intéressant dans le document... dans
13 le nouveau mémoire, Maître Turmel, ça serait
14 intéressant qu'on puisse voir rapidement les
15 modifications.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Les notes à l'avis même.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parce que nous nos... Oui, paginé, parce que la
20 dernière version, 050, n'était pas paginée.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Là vous entrez dans un domaine, là, je ne sais pas
23 ce qui se passe...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ce n'est pas un problème.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 ... c'est paginé, des fois ça arrive pas paginé.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Juste si c'est possible, Maître Turmel...

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui, oui, bien sûr.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... parce que, pour nous, on prend nos notes...

9 quand on prépare l'audience on prend nos notes sur
10 une version. Alors, on veut juste voir c'est quoi
11 qui est changé pour ne pas devoir tout
12 retranscrire, c'est juste ça. Question de
13 coquetterie de la part... D'aller plus rapidement
14 parce qu'on va avoir un délibéré à faire dans des
15 temps utiles.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 D'accord.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parfait. Est-ce que c'est un engagement formel
20 qu'on prend à ce moment-ci?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 On peut le prendre, juste pour qu'on l'ait au
23 dossier, engagement 1, la FCEI donc, déposera la
24 preuve révisée, corrigée en audience ce matin, de
25 même qu'une liste d'une page indiquant les

1 corrections aux pages précises en lien avec ces
2 corrections ce matin.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Parfait. Et juste une dernière remarque aussi, si
5 c'est possible que les modifications reflètent
6 également, en fait, l'ajustement de neuf cent
7 cinquante mille dollars (950 000 \$) pour
8 l'inflation.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Un complet majeur total.

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Parfait. Merci.

13

14 E-1 (FCEI) : Dépôt de la preuve révisée, corrigée
15 en audience ce matin, et liste
16 indiquant les corrections aux pages
17 précises en lien avec ces corrections
18 (demandé par la Régie).

19

20 Q. [146] Et, Monsieur Gosselin, je vous réfère à votre
21 présentation de ce matin, à la page 6, donc la FCEI
22 recommande de maintenir le niveau de revenus de...
23 de deux mille treize (2013). Si je vous rapporte à
24 votre preuve, qui a été révisée le dix-sept (17)
25 mars deux mille quatorze (2014), aux pages 5, 6 et

1 7... en fait, elles ne sont pas paginées mais la
2 cinquième, la sixième et la septième page.

3 R. Les miennes le sont.

4 Q. [147] Ah! O.K. Parfait. Donc, à partir de la page
5 5, la FCEI fait l'analyse des dépenses et est-ce
6 que ça serait possible d'identifier, directement
7 dans cette preuve-là révisée, du dix-sept (17) mars
8 deux mille quatorze (2014), l'ajustement qui est
9 recommandé par la FCEI relativement aux revenus. Où
10 sont les chiffres?

11 R. Bien, en fait, il n'est pas là parce que le point
12 de départ de notre analyse c'est l'année deux mille
13 treize (2013). Alors, en deux mille treize (2013),
14 ces revenus-là sont déjà inclus dans le point de
15 départ. Alors, comme on part de quelque chose qui
16 inclut déjà deux point neuf millions (2.9 M) de
17 revenus, bien, on n'a pas de correction à faire
18 pour se ramener à deux point quatre (2.4), là.

19 Q. [148] Parfait. Et maintenant si on parle un peu de
20 l'outil de maintien de fiabilité. Tout à l'heure,
21 votre procureur a indiqué, à la suite d'une
22 question de Gaz Métro, qu'il était possible de
23 prendre l'engagement de fournir une réponse écrite
24 plus étoffée sur la position de la FCEI par rapport
25 à la proposition de Gaz Métro. Est-ce que vous êtes

1 toujours disponible à fournir cette réponse plus
2 étoffée par écrit?

3 R. Sur la... le document en général?

4 Q. [149] En fait, c'était sur l'outil de maintien de
5 fiabilité. La position de Gaz Métro sur...

6 R. De la FCEI.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Vous voulez dire, quelle est la position de la
9 FCEI...

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Par rapport à la proposition de Gaz Métro sur
12 l'outil de fiabilité... l'outil de maintien de
13 fiabilité.

14 R. Bien, écoutez, on peut essayer... le plus possible.

15 Par contre, ce que je dirais c'est ce que
16 j'expliquais tout à l'heure à maître Regnault,
17 c'est que c'est quelque chose qui demande quand
18 même réflexion. Et je pense que c'est une question
19 quand même pas mal complexe. Donc, je ne sais pas,
20 en termes de temps, là, si... mais disons qu'on va
21 essayer le plus possible.

22 Q. [150] Parfait. Est-ce que vous seriez disponible
23 pour fournir la réponse avant le vingt-huit (28)...
24 le vingt-huit (28) à midi (12 h), considérant
25 après... pour laisser du temps pour les plaidoiries

1 par la suite

2 (11 h 44)

3 R. On fera ça.

4 Q. [151] D'accord. C'est donc l'engagement numéro 2.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Engagement numéro 2 de la FCEI. Donc, donner la
7 position de la FCEI à l'égard de l'outil de
8 maintien.

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 De la proposition de Gaz Métro.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 De la proposition de Gaz Métro.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Par rapport à l'outil de maintien de fiabilité.

15

16 E-2 (FCEI) : Donner la position de la FCEI à
17 l'égard de la proposition de Gaz Métro
18 par rapport à l'outil de maintien de
19 fiabilité (demandé par la Régie)

20

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Regnault.

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 Tout simplement je sais que ça va de soi, mais pour
25 les notes sténographiques, moi, je vais réserver

1 mon droit de contre-interroger monsieur Gosselin
2 sur ce sujet-là.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Tout à fait. Alors, c'est pour ça qu'on demande en
5 fait que ce soit déposé à midi vendredi. Et on
6 commencera donc la prochaine journée après
7 vendredi, c'est le trente et un (31). Alors, on
8 verra s'il y a des gens qui, suite à tous les
9 engagements de toute façon, s'il y a des gens qui
10 ont des questions, puis les témoins seront rappelés
11 dans ce merveilleux côté droit de moi pour pouvoir
12 y répondre. Aucun problème là-dessus. Et nous-même
13 nous conservons nos droits jusqu'à la fin de poser
14 des questions, Maître Regnault.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Merci beaucoup. Donc ça termine mes questions.

17 INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE :

18 Gilles Boulianne pour la Régie. C'est très simple.

19 Q. [152] Monsieur Gosselin, quant à corriger ou à
20 faire des ajustements à votre mémoire, la page 8,
21 il y a une affirmation concernant les contributions
22 des employés à leur régime de retraite. Ça m'a
23 l'air complètement... il manque quelque chose,
24 c'est à l'envers de ce que Gaz Métro a donné comme
25 réponse :

1 [...] 25 % soient payées par Gaz Métro
2 et 75 % soient payées par l'employeur.

3 R. Effectivement.

4 Q. [153] J'ai trouvé que c'était insuffisant. Peut-
5 être jeter un coup d'oeil là-dessus.

6 R. Merci.

7 Q. [154] C'est tout. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Turmel, la Régie n'aura pas d'autres
10 questions pour monsieur Gosselin, du moins jusqu'à
11 maintenant. Alors, nous libérons donc pour
12 l'instant monsieur Gosselin. À moins que vous ayez
13 un réinterrogatoire.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Je n'ai pas d'autres questions. Merci. On peut
16 libérer monsieur Gosselin.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parfait. Merci. On va prendre la pause dîner tout
19 de suite. Puis quand on va revenir, nous avons donc
20 trois participants, trois intervenants, donc ce
21 sera le GRAME, le ROEÉ et UC comme c'est mentionné.
22 Maître Paquet, je constate que vous avez juste un
23 témoin dans la salle. Alors, juste me valider si on
24 commence avec vous ou si on commence avec un témoin
25 ou deux.

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Un témoin.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Un témoin. Parfait. Merci. Alors on va prendre une
5 pause. On va aller jusqu'à une heure quinze
6 (1 h 15). Et puis on va donc revenir à une heure
7 quinze (1 h 15) et nous allons aller jusqu'à la fin
8 pour passer les trois participants. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 (13 h 15)

13

14 LE PRÉSIDENT :

15 Nous pouvons commencer, Maître Paquet.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
18 les régisseurs. Geneviève Paquet pour le GRAME.

19 Donc, nous avons sur le banc madame Nicole Moreau.

20 On demanderait à madame la greffière de bien
21 vouloir l'assermenter s'il vous plaît.

22

23 PREUVE DU GRAME

24

25 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième

1 (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

2

3 NICOLE MOREAU, consultante, ayant une place
4 d'affaires au 431, rue Jean-Baptiste-Lepage,
5 Saint-Côme (Québec);

6

7 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, dépose et dit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Q. [155] Madame Moreau, est-ce exact que c'est vous
12 qui avez préparé et rédigé le rapport du GRAME pour
13 la Phase 3 du présent dossier qui a été déposé sous
14 la cote C-GRAME-0027?

15 R. C'est exact.

16 Q. [156] Avez-vous des modifications à y apporter
17 avant de l'adopter pour valoir comme votre
18 témoignage?

19 R. Oui, quelques erreurs se sont glissées dans le
20 rapport. Alors, d'abord, j'aimerais simplement
21 faire référence d'une manière générale au rapport.
22 Il y a une des références qui est inexacte quand je
23 donne la cote de la Régie, la cote, je donne la
24 cote B-040, mais c'est la réponse aux questions du
25 GRAME qui se trouve être Gaz Métro-19, Document 5.

1 Ça, c'est exact tout partout, mais c'est conforme
2 partout dans la preuve. Je marque toujours B-0040,
3 mais c'est inexact, c'est B-0330. Donc, l'erreur
4 est partout dans le document.

5 Q. [157] Je comprends qu'il y a quand même la
6 référence Gaz Métro-19, Document 5?

7 R. Oui, c'est ça. Ça, c'est la bonne référence. Il y a
8 juste la référence à la cote de la Régie qui est
9 erronée. La deuxième erreur se trouve en page 35.
10 C'est toujours une erreur de référence. C'est la
11 citation à la fin de la page 35. C'est une réponse
12 à la question, une question de la Régie, c'est la
13 réponse 1.5 et non pas 1.1 qu'on doit lire. Et je
14 pense que c'est aussi en bas de page la même chose.
15 Et la troisième erreur, en page 14, c'est dans la
16 section du CASEP. Vous retrouvez ça au deuxième
17 paragraphe, cinquième ligne. C'était une donnée qui
18 provient de la preuve de Gaz Métro. Il y a un six
19 (6) qui a été rajouté devant. On ne sait pas
20 pourquoi. Évidemment on devrait lire trois millions
21 neuf cent quarante-sept mille et quelque chose
22 litres de mazout 2 équivalent et non pas soixante-
23 trois (63). Le trois est comme décalé, mais il
24 faudrait l'enlever. C'est tout. Donc, c'est la
25 référence entre parenthèses, l'équivalent au lieu

1 de... on retire le six (6) et on arrive à trois
2 millions neuf cent quarante-sept mille sept cent
3 trente-neuf litres (3 947 739 l) de mazout.

4 Q. [158] Oui. Exact. Merci. Suite à ces modifications,
5 est-ce que vous adoptez votre rapport pour valoir
6 comme votre témoignage pour la présente audience?

7 R. Oui, je l'adopte.

8 Q. [159] Merci. Donc, je vous demanderais de bien
9 vouloir débiter la présentation du GRAME.

10 R. Tout d'abord, bonjour, Monsieur le Président;
11 bonjour, Madame. Je vais simplement faire des
12 ajouts à certaines... pas des ajouts mais des
13 compléments d'explication à certaines parties du
14 rapport du GRAME. Je vais commencer par la section
15 1, la section sur les indices de qualité. Et je
16 vais simplement aborder la question de l'indice
17 d'émissions de gaz à effet de serre.

18 On a posé des questions à Gaz Métro en
19 audience, parce qu'on cherchait à savoir si,
20 finalement, vous savez, on fait une recommandation
21 dans notre rapport que la clause, la clause qui
22 concerne, qui est indiquée dans la décision
23 D-2007-047 en annexe, qui se trouve être une des
24 clauses pour l'indice d'émissions de gaz à effet de
25 serre. Donc, on pensait que cette clause-là doit

1 être reconduite alors qu'elle n'est pas présente
2 dans le rapport, dans la preuve de Gaz Métro.
3 Donc, on cherchait à savoir, c'est, est-ce
4 qu'il y avait lieu, on voulait confirmer, voir,
5 est-ce qu'il y a lieu finalement, même si on
6 recommandait de la reconduire, est-ce qu'il y a
7 lieu de vraiment la reconduire. Alors, on a vérifié
8 avec Gaz Métro. Donc, en réponse, on a eu la
9 réponse à l'engagement 11 qui a été donné au panel
10 7 par monsieur Tremblay puis il nous indiquait que
11 les crédits d'émission, en deux mille douze (2012),
12 et ce, pareillement à ceux de deux mille treize
13 (2013), sont des crédits récurrents pour une
14 période d'au moins cinq ans, alors qu'en deux mille
15 douze (2012), la clause était effective dans le
16 calcul des indicateurs de performance. Donc, on
17 n'est pas arrivés à départir... à constater qu'il y
18 aurait une différence entre les crédits d'avant
19 puis les crédits de maintenant, donc on parle de la
20 même chose, finalement. Donc, on constate que,
21 finalement, en continuité avec qu'est-ce qui se
22 faisait avant, on devrait reconduire la clause
23 encore une fois et on verra qu'est-ce qui se
24 passera dans le... dans le prochain mécanisme
25 incitatif s'il y aura lieu de modifier parce qu'ils

1 nous ont dit qu'ils arrivaient au bout de leur
2 projet, donc, nécessairement, il y aura à
3 reconduire ça. Donc, simplement, on dit :

4 Ayant constaté que monsieur Tremblay
5 nous a mentionné n'avoir pas
6 d'objection à la remettre, donc on
7 recommande de la maintenir.

8 Évidemment, si on la maintient, on recommande aussi
9 que s'il y a des surplus, bien, ils pourront être
10 versés l'année subséquente, la même chose qui se
11 passait avant.

12 Maintenant, un petit point concernant la
13 question du gaz perdu. Et aussi, je rajouterai,
14 pas juste du gaz perdu mais fuites sur le réseau.
15 On a noté l'ouverture de Gaz Métro à discuter de
16 modifications de l'indice de qualité de service
17 puis peut-être de rajouter autre chose. On verra ce
18 qu'on va en faire dans l'éventuel mécanisme. Mais
19 j'aimerais rajouter, c'est un peu en réaction avec
20 la présentation de mon prédécesseur de la FCEI qui
21 parlait justement des investissements, là, en ETC,
22 en personnel pour la détection des fuites ou pour
23 la réparation. Il est certain que, pour le GRAME,
24 un programme de détection des fuites c'est quelque
25 chose d'important. Ce n'est pas juste une question

1 financière, il y a des questions de sécurité
2 publique aussi. Du gaz naturel c'est inflammable,
3 on ne peut pas laisser ça comme ça dans les airs
4 puis dire : « Bien, on va sauver un petit peu
5 d'argent si on engage une personne ou deux de
6 moins. » Moi, je pense que Gaz Métro doit mettre
7 les ressources nécessaires pour, justement, avoir
8 un bon contrôle sur les fuites de son réseau. Puis
9 je pense que la personne la meilleure pour avoir la
10 compétence pour savoir quels sont ses besoins il
11 s'agit bien de Gaz Métro.

12 La deuxième partie... le deuxième point que
13 j'aimerais aborder concernant la section 2 du
14 rapport du GRAME. Ça concerne la contribution...
15 bon, on avait un titre qui concerne la contribution
16 du PGEÉ et aussi des programmes du CASEP, PRC, PRRC
17 à la réduction d'émission globale en GES. Là, dans
18 notre rapport, on se posait la question, bien, est-
19 ce que, finalement, tout le monde travaille dans la
20 même direction? Est-ce que, finalement, les équipes
21 de Gaz Métro vont sur le terrain... aussi on sait
22 qu'ils font affaire avec des équipes de vente
23 externes, quand ils vont sur le terrain, est-ce que
24 tout le monde se comporte de la même façon? Est-ce
25 que tout le monde fait la promotion, par exemple,

1 des programmes du PGEÉ? On avait une préoccupation
2 un peu, quand quelqu'un... quand elle se présente
3 pour connecter ou donner du financement dans le
4 cadre du CASEP, ça veut dire qu'il y a de l'argent
5 qui est donné pour aller chercher un client. Est-ce
6 qu'à ce moment-là... est-ce que Gaz Métro s'assure
7 que ce client-là, bien, systématiquement, il reçoit
8 quand même de l'information aussi? Est-ce que... Si
9 c'est dans le cadre d'un nouveau client, il va
10 avoir à choisir des équipements pour la chauffe ou
11 pour autre chose. Bien, est-ce que ces équipements
12 sont les plus efficaces possibles? Est-ce qu'il
13 est au courant qu'il peut aller aussi chercher du
14 financement? Donc, on a posé des questions en
15 audience pour vérifier ça et on a eu l'engagement
16 15, qu'on a vu sur le site ce matin. Je n'ai pas la
17 copie entre les mains, mais on constate que, le
18 sondage, il ne vise pas directement les... les
19 clients du CASEP, du PRC ou du PRRC. On comprend
20 que, finalement, bien, on a donné une réponse avec
21 l'information qui était là. Mais on comprend aussi
22 que... de l'avis du GRAME, on pense que c'est quand
23 même important pour le Distributeur de vérifier
24 auprès... surtout de... il appelle ça sa force de
25 vente externe, de vérifier que tout le monde fait

1 bien la même chose. C'est beau avoir des programmes
2 de formation, il faut en avoir, il faut qu'ils
3 aient des outils nécessaires entre les mains pour
4 faire le travail. Mais après ça il y a peut-être un
5 élément qui manque, c'est-à-dire la vérification
6 que c'est vraiment fait.

7 (13 h 25)

8 On voit dans le sondage qu'il a moins que
9 cinquante pour cent (50 %) des clients qui sont au
10 courant, donc nécessairement, ce n'est pas tout le
11 temps fait, peut-être que ça n'a pas été fait dans
12 le passé, le sondage, ça ne veut pas dire que les
13 nouveaux clients, ce qui se passe, là,
14 présentement, depuis trois quatre ans que ça ne se
15 passe pas comme ça, mais je pense qu'il y a une
16 étape de vérification, là, qui serait importante à
17 mettre en place là-dessus, donc on conserve nos
18 recommandations au GRAME du rapport par rapport à
19 cette section-là. Le troisième élément, je ne vais
20 pas en parler beaucoup parce que c'est en section 3
21 du rapport du GRAME en page 17, on a dit qu'on
22 était en faveur de la demande d'exclusion pour les
23 clients de moins de sept cent soixante-quinze
24 mètres cubes (775 m³). Pour avoir été moi-même sur
25 des panels antérieurs avec Gaz Métro, c'était

1 quelque chose que le GRAME, on avait abordé avec
2 Gaz Métro, on s'était dit « Oui, mais quand
3 quelqu'un, tout d'un coup, en milieu de l'année
4 investit en efficacité énergétique puis là, il ne
5 peut pas atteindre son obligation », on avait un
6 problème avec ça, ça pourrait freiner les
7 investissements en efficacité énergétique, donc
8 c'était les raisons pour lesquelles le GRAME
9 accueille favorablement cette modification-là. Je
10 vais aborder maintenant la campagne de
11 positionnement. On ne l'avait pas fait dans notre
12 rapport, mais on pense que c'est important de dire
13 un petit mot là-dessus. Le GRAME accueille vraiment
14 favorablement ces investissements-là et le budget
15 supplémentaire d'un point trois million (1,3 M).
16 Pourquoi? Parce qu'on a fait référence à notre
17 rapport, au rapport de la Commission sur les enjeux
18 énergétiques puis bien que cette commission-là,
19 bon, elle émet des recommandations favorables au
20 secteur du gaz naturel mais surtout au point de vue
21 industriel et commercial, mais pas résidentiel, on
22 constate que la Commission ne reconnaît pas du tout
23 les avantages de miser sur la complémentarité de
24 l'électricité et du gaz naturel pour notamment les
25 besoins de chauffage résidentiels. Vous le savez,

1 le GRAME aussi est sur d'autres panels, sur les
2 dossiers du Distributeur en électricité, Hydro-
3 Québec Distribution et on sait que dans ces
4 dossiers-là, il y a une recherche d'effacement de
5 la chauffe à la pointe, surtout dans un hiver comme
6 on a présentement. Hydro-Québec Distribution, de
7 notre compréhension, ne cherche pas à ce que tout
8 le monde chauffe à l'électricité au Québec et
9 d'ailleurs, pour... on pourra peut-être préciser
10 les références en argumentation finale, mais il y a
11 toute la tarification bi-énergie et la demande de
12 la Régie aussi de maintenir les clientèles bi-
13 énergie pour ne pas que, justement, que tout le
14 monde s'en aille au chauffage électrique. Donc
15 nécessairement, nous, on y voit comme... avec
16 l'intérêt du GRAME en environnement, vraiment un
17 avantage d'avoir une clientèle qui se chauffe à
18 l'électricité aussi puis c'est sûr qu'on est
19 favorable à la campagne de positionnement de Gaz
20 Métro qui favorise la conversion de clients vers le
21 gaz naturel et non pas l'inverse. Je rajoute ça
22 parce que c'est quand même important. On a vu la
23 présentation, par exemple, de la FCEI qui dit
24 « Bien c'est quoi le point de vue du client,
25 qu'est-ce qui arrive, c'est quoi l'avantage du

1 client d'investir là-dedans? » Il faudrait tout de
2 même pas perdre de vue qu'il y a des clients qui
3 sont déjà branchés, les branchements ne sont pas
4 nécessairement amortis, les coûts, on sait que les
5 coûts des branchements sont amortis sur plus longue
6 période, il faut que... chercher, il me semble, à
7 conserver les clients qui sont déjà là et pas les
8 envoyer à l'électricité. On sait que la Commission,
9 le rapport c'est là qu'il envoie les clients de Gaz
10 Métro. Nous on est un peu étonnés du résultat de la
11 Commission, mais ça c'est un autre point de vue.

12 Puis dernier point là-dessus, si je compare
13 un point trois million (1,3 M) avec tout
14 l'investissement qui est consenti pour les
15 programmes du PRC et PRRC, la comparaison, je veux
16 dire s'il y a une comparaison à faire, un point
17 trois million (1,3 M) c'est pas significatif
18 comparé à ça. Donc, je pense que ça vaut la peine
19 d'investir pour conserver les clients au moins
20 résidentiels, puis positionner le gaz naturel au
21 Québec.

22 Maintenant, je vais continuer avec une
23 autre section du rapport du GRAME, la section 3 et
24 la cible du PGEÉ. Alors vous avez entendu les
25 témoins de Gaz Métro qui... qui émettaient des

1 doutes par rapport à la conclusion du GRAME par
2 rapport au manque... manque de cinq point huit
3 millions de mètres cubes (5,8 Mm3) pour l'atteinte
4 de la cible.

5 Évidemment, on tirait cette conclusion-là
6 de la réponse que Gaz Métro nous a faite, c'est la
7 réponse à la demande de renseignements 3.3, ça se
8 trouve à Gaz Métro 19, Document 5. Il faut savoir,
9 moi ça fait quand même un petit bout de temps que
10 je viens sur les... que je viens devant vous à la
11 Régie. Depuis deux mille cinq (2005) avec le GRAME,
12 j'ai été là en deux mille six (2006), sept (2007),
13 huit (2008), neuf (2009).

14 Et je me rappelle très bien avoir fait,
15 justement, le calcul de commencer à telle date le
16 comptage, c'est-à-dire le premier (1er) janvier
17 deux mille six (2006), puis après ça extrapoler,
18 couper les années, multiplier par neuf dixième,
19 après ça trois douzième pour arriver à une
20 estimation sur dix ans. Puis là on essayait de
21 trouver combien il faut que Gaz Métro... c'est quoi
22 la cible annuelle qu'il faut qu'il atteigne pour
23 qu'on réussisse au bout des dix années pour y
24 arriver. Donc on faisait une estimation, puis là on
25 disait : bien si vous vous alignez par là, vous

1 avez des bonnes chances d'y arriver.

2 Mais là c'est tout de même la réponse de
3 Gaz Métro au GRAME qui dit que c'est sa
4 contribution estimée. Maintenant, s'il veut
5 qu'on... si Gaz Métro est d'accord de corriger sa
6 propre estimation, on ne voit pas de problème, sauf
7 qu'on a peut-être un bémol là-dessus. Il faut faire
8 attention. Le tableau qu'on nous a donné, la note
9 en bas du tableau nous dit bien qu'à partir de deux
10 mille cinq (2005), deux mille six (2006), à deux
11 mille sept (2007), deux mille huit (2008), c'est
12 des estimés qui sont basés sur l'année du
13 gouvernement. Premier (1er) avril au trente-et-un
14 (31) mars.

15 Donc techniquement, si on voudrait rajouter
16 au bout il faudrait enlever les neuf premiers mois,
17 là, de la première colonne, mais c'est pas nous qui
18 avons les chiffres exacts d'une année à l'autre,
19 c'est quoi les résultats. Et je pense aussi que, de
20 mon souvenir c'est que les gens n'appliquent pas au
21 programme de la même façon, que ce soit au mois de
22 septembre, au mois d'avril. Des fois il y a des
23 décalages au mois de décembre par rapport aux
24 prévisions de l'année courante. Donc ça ne serait
25 pas à nous de faire ce travail-la, mais peut-être

1 que Gaz Métro pourrait réviser sa réponse. Et à ce
2 moment-là, à partir d'une réponse révisée qu'il
3 regarde où il doit aller.

4 Puis il faut se rappeler que cette réponse-
5 là, elle était aussi dans l'analyse des résultats
6 du mécanisme incitatif qui a été déposé. J'ai pas
7 la référence avec moi, mais on vous la mettra en
8 argumentation finale.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Paquet, vous voulez intervenir?

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Q. [160] Oui, je voulais... je voulais demander,
13 Madame Moreau, pouvez-vous préciser, là, juste pour
14 être certaine que tout le monde sait de quel
15 tableau vous parlez, la référence au tableau en
16 question qui pourrait être mise à jour par Gaz
17 Métro, je peux... est-ce que vous avez la
18 référence?

19 R. Oui, c'était la demande de renseignements 3.5 que
20 je mentionnais un peu plus tôt. Gaz Métro 19,
21 Document 5 que j'avais nommée, donc c'est cette
22 référence-là que j'avais nommée.

23 Q. [161] Donc c'est la réponse 3.5 à la demande de
24 renseignements du GRAME.

25 R. C'est exact.

1 Q. [162] Merci.

2 R. Donc, c'est un document qui était déposé aussi dans
3 le... dans le rapport qui a été fait à la Régie sur
4 les résultats du mécanisme. Donc c'est pas... c'est
5 pas des données qui datent juste d'hier. C'est des
6 données qui ont fait un suivi pendant plusieurs
7 années.

8 (13 h 33)

9 Donc, on demande une mise à jour à ça, puis
10 suite à ça, bien, il y aura lieu de regarder. Il
11 nous reste deux ans, là, deux mille quatorze (2014)
12 et deux mille quinze (2015). Regarder mais c'est
13 quoi qu'il faut atteindre pour aller chercher notre
14 bonification d'un million (1 M).

15 Maintenant, pour terminer, et je ferai un
16 petit aparté, mais il faut quand même se rappeler
17 qu'on a toujours été en faveur, finalement, d'un
18 peu plus qu'un million (1 M). Le GRAME, à l'époque,
19 on était favorable à une récompense plus élevée,
20 puis c'est la récompense qu'on a entre les mains.
21 Il faut quand même l'ajuster en fonction de la
22 cible à atteindre, ça, c'est une chose.

23 Puis éventuellement, bien, il ne faut pas
24 oublier que Gaz Métro ne bénéficie pas d'un
25 rendement sur les investissements qu'il fait au

1 PGEÉ. Donc, sa récompense pour atteindre ces
2 cibles-là, parce que le gouvernement ne va pas lui
3 donner... ne va pas lui donner de pénalité s'il ne
4 la rencontre pas, mais le fait de lui donner une
5 motivation, ça a toute son importance.

6 Maintenant, le dernier élément que j'aborde
7 avec vous cet après-midi - j'allais dire : « Ce
8 matin », mais on a changé d'horaire - c'est la
9 section 4 du GRAME aux pages 27 à 30. Ça concerne
10 évidemment les... la question du marché du carbone.

11 On comprend qu'il y a un dossier qui a été
12 déposé, je l'ai moi-même consulté. On n'en
13 reparlera pas ici parce que ça ne fait pas partie
14 de la preuve déposée. Et je vous avertis avant de
15 commencer de ne pas vous inquiéter.

16 Par contre, il faut se rappeler qu'on a une
17 augmentation du coût de service, en deux mille
18 quinze (2015), qui s'en vient, qui se situerait
19 entre trente-cinq millions (35 M) et soixante
20 millions (60 M). Ça, on trouve ça à la réponse que
21 Gaz Métro a faite à la demande de la Régie, la
22 réponse 1.5, Gaz Métro 19, document 1, B-00198. On
23 sait que selon les réponses qu'on a eues aussi au
24 panel sur le PGEÉ par Gaz Métro, que c'est imminent
25 à la participation du Distributeur au marché du

1 carbone.

2 En résumé... Et vous allez voir où je veux
3 en venir, là. En résumé, bien que Gaz Métro va être
4 assujetti seulement au premier (1er) janvier deux
5 mille quinze (2015) - ça, c'est en tant que
6 Distributeur de gaz naturel - on constate que Gaz
7 Métro n'a pas participé ni aux ventes des enchères
8 du trois (3) décembre deux mille treize (2013), ni
9 à celles du quatre (4) mars deux mille quatorze
10 (2014) pour acquérir les unités d'émission futures
11 de deux mille seize (2016) et de deux mille dix-
12 sept (2017). C'est ce qu'on parle.

13 On sait que par processus d'inscription
14 pour deux mille quatorze (2014), il est toujours...
15 il n'est pas inscrit, là, encore, mais... ou il
16 est... De ce qu'on a compris, c'est à la porte
17 comme participant. L'avis du GRAME :

18 De fait, Gaz Métro pourrait acquérir
19 en deux mille quatorze (2014) jusqu'à
20 quinze pour cent (15 %) des droits
21 d'émission disponibles pour la vente
22 au moment de la vente...

23 Je peux continuer? D'accord? O.K., je vais
24 recommencer cette phrase-là. Donc :

25 De l'avis du GRAME, Gaz Métro pourrait

1 acquérir dès deux mille quatorze
2 (2014), dès cette année, jusqu'à
3 quinze pour cent (15 %) des droits des
4 unités d'émission qui sont disponibles
5 à chaque vente.

6 Puis là, on va vous donner peut-être les références
7 plus précises en argumentation finale. Il s'agit de
8 l'article 50, alinéa 9 du règlement sur le SPEDE :

9 Pour notamment des unités d'émission
10 d'années postérieures [...]

11 On parle d'années postérieures parce qu'on n'en n'a
12 pas besoin en deux mille quatorze (2014). Donc...

13 Pour les années de deux mille quinze
14 (2015) à deux mille dix-huit (2018),
15 qui correspondent à des périodes de
16 conformité.

17 On comprend qu'il y a des frais à ça, il y a des
18 frais pour la lettre d'émission de crédits. Mais il
19 y a aussi, quand on connaît ça, les comptes de
20 frais reportés, bien, il y a un taux d'intérêt
21 attaché à ça, ça porte intérêt. Donc, est-ce que
22 Gaz Métro a fait des investissements tout de suite
23 pour les années futures, puis payé des taux
24 d'intérêt durant tout ce temps-là?

25 (13 h 37)

1 Pourquoi il faudrait que, de l'avis du
2 GRAME, qu'elle aille quand même un peu dans cette
3 direction-là? Parce qu'il va y avoir un nombre
4 d'unités d'émissions qui va ... C'est à ça que ça
5 sert. Il y a un plafond. Ce que ça sert, là, c'est
6 qu'il y a un plafond, il y a un maximum à aller
7 chercher là. Puis à un moment donné, il va y en
8 avoir moins de disponibles. S'il en manque qu'est-
9 ce qui va arriver, c'est que Gaz Métro va être
10 astreint à acheter des crédits d'émissions mis en
11 réserve par la ministre. Et ceux-là, ils vont
12 coûter entre quarante (40) puis cinquante dollars
13 (50 \$) l'unité, avec une majoration de cinq pour
14 cent (5 %).

15 L'avis du GRAME, il semble opportun que Gaz
16 Métro ait intérêt à tirer avantage d'un prix plus
17 bas d'unités actuelles et de... et surtout de leur
18 disponibilité considérant les économies à réaliser
19 et considérant l'intérêt de créer peut-être une
20 provision d'unités éventuelles. On ne parle pas de
21 les acheter tout en avance. Il y a des coûts à ça.

22 Dernier point, on a entendu le... pour
23 faire valoir cette demande du GRAME, on a entendu
24 Gaz Métro en panel dire qu'ils vont attendre la
25 décision de la Régie. Avec respect, Gaz Métro a une

1 obligation. C'est-à-dire que l'acquisition de
2 crédits d'émissions, ça découle d'une obligation
3 juridique en vertu d'un règlement. Il ne peut pas
4 passer à côté. De l'avis du GRAME, le distributeur
5 peut débiter la question sans obtenir
6 l'autorisation préalable de la Régie.

7 Donc toutefois, le GRAME recommande à la
8 Régie d'encourager Gaz Métro à constituer une
9 provision raisonnable d'unités d'émissions. Donc,
10 acquérir des crédits d'émissions lors des
11 prochaines ventes ou dès qu'il sera dûment inscrit.
12 Parce que, là, il risque d'attendre peut-être à la
13 fin de décembre deux mille quatorze (2014) pour
14 deux mille quinze (2015). Il risque d'avoir pas mal
15 de monde à la porte à ce moment-là. Il n'y a pas
16 juste le gaz naturel qui rentre. Il y a aussi tout
17 le marché du secteur du mazout qui va rentrer en
18 même temps.

19 Alors ça complète ma présentation.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Donc, madame Moreau est disponible pour répondre
22 aux contre-interrogatoires.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. Merci, Maître Paquet. Maître Sarault?

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Pas de questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Boucher Meunier?

5 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

6 Pas de questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Neuman?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Pas de questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Sicard?

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Pas de questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Regnault.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 On n'aura pas de questions, Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître Cardinal?

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Non, pas de questions non plus. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Nous n'aurons pas de questions de notre bord. C'est

25 clair. Merci, Madame Moreau. Donc vous êtes

1 libérée. Merci. Oui, la preuve du ROÉÉ. Bon début
2 d'après-midi, Madame Boucher Meunier. Dès que ça va
3 être réglé, on va pouvoir faire assermenter votre
4 témoin.

5 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

6 Parfait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parfait. Merci.

9 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

10 Est-ce que je peux en profiter pour déposer...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je préférerais que madame la greffière soit à sa
13 place. Nous pouvons y aller.

14

15 PREUVE DU ROÉÉ

16

17 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième
18 (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

19

20 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
21 d'affaires au 1445A, rue Hébert, Ville LaSalle
22 (Québec);

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, dépose et dit :

1 INTERROGÉ PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

2 Donc, je vais d'abord déposer au dossier la
3 présentation PowerPoint de monsieur Finet qui sera
4 cotée C-ROÉÉ-0027.

5

6 C-ROÉÉ-0027 : Présentation PowerPoint

7

8 Donc, nous avons également déposé sur le SDÉ hier
9 quelques documents auxquels monsieur Finet fera
10 référence, soit les manuels techniques pour le
11 collecteur solaire LUBI datés respectivement de
12 février deux mille treize (2013) et de juillet deux
13 mille treize (2013), cotés C-ROÉÉ-0022 et
14 C-ROÉÉ-0023; la page du site d'Enerconcept
15 intitulée « Foire aux questions » cotée
16 C-ROÉÉ-0024; l'article « Sobey's allie écologie et
17 économie » paru dans la revue Desjardins
18 Entreprises coté C-ROÉÉ-025; et le document
19 d'InformaTECH, volume 22, numéro 2, coté
20 C-ROÉÉ-026.

21 Q. [163] Donc, bonjour, Monsieur Finet.

22 R. Bonjour.

23 Q. [164] Donc, la preuve écrite du ROÉÉ cotée

24 C-ROÉÉ-017 et la présentation PowerPoint cotée

25 C-ROÉÉ-027 ont bien été préparées par vous?

1 R. Oui.

2 Q. [165] Et la preuve du ROÉE représente bien sa
3 position?

4 R. Oui.

5 Q. [166] Et vous l'adoptez pour valoir comme votre
6 témoignage écrit en l'instance?

7 R. Oui.

8 Q. [167] Donc vous pouvez témoigner.

9 (9 h 04)

10 R. Merci. Bonjour, Messieurs, Madame les Régisseurs.
11 Vous avez déjà eu la preuve, mais il y a eu un peu
12 d'évolution depuis le temps, donc je vais vous
13 mettre à jour un peu puis je vais aller quand même
14 assez vite sommairement, là. Donc, c'est ça, la
15 preuve a été rédigée de sorte à... c'est-à-dire,
16 dans le contexte, là, c'était de s'assurer,
17 premièrement, que les économies d'énergie, qui
18 étaient présumées, étaient des économies d'énergie
19 réelles. Et, d'autre part, dans un esprit
20 constructif, justement, c'était de découvrir...
21 c'est-à-dire d'identifier et de proposer des
22 nouvelles opportunités d'économie d'énergie pour
23 Gaz Métro.

24 Donc, le gros sujet, je dirais, du rapport
25 ça vise le rapport d'évaluation qui a été fait pour

1 le programme de préchauffage solaire de l'air, qui
2 était le numéro PC440 sous le Fonds en efficacité
3 énergétique. Ce rapport-là a été déposé en octobre
4 par Gaz Métro. Et donc, le « highlight » ou, je
5 dirais, ce qui est ressort de ce rapport-là, et ce
6 qui est... tant qu'à moi, ce qui m'a estomaqué
7 c'était justement l'omission de prendre en compte
8 le facteur vent pour plusieurs des dossiers. C'est-
9 à-dire, plusieurs des dossiers qui représentent
10 seulement vingt et un pour cent (21 %) des projets
11 qui ont eu cours pendant cette période-là, les cinq
12 ans dont... qui ont fait l'objet du rapport, mais
13 qui représentent pratiquement cinquante pour cent
14 (50 %) des économies d'énergie. Il faut dire que
15 cette technologie-là est arrivée vers la fin, là,
16 plus vers deux mille dix (2010), deux mille onze
17 (2011), je dirais même que... vers le début. Donc,
18 c'est probablement une bonne partie, sinon
19 l'entièreté des derniers rapports qui ont été
20 acceptés dans... par le Fonds et en efficacité
21 énergétique et, probablement, pratiquement la
22 totalité, je ne sais pas, des projets qui ont été
23 acceptés depuis le premier (1er) octobre deux mille
24 douze (2012) par Gaz Métro.

25 Donc, cette... finalement, cette erreur-là

1 a été faite suite à la prétention d'un fabricant
2 qui disait que son produit... son nouveau produit
3 était insensible aux vents. Suite à ça, les... on
4 se serait attendu à ce que les responsables du
5 Fonds en efficacité énergétique fassent ce qu'on
6 appelle en anglais « due diligence », c'est-à-dire
7 qu'ils demandent des preuves à l'appui de ces
8 prétentions-là puisque ça pouvait avoir un impact
9 quand même assez considérable. Donc, c'était gros.
10 Moi, quand j'ai vu ça, j'ai... je me suis dit :
11 « Écoute, je vais aller voir le manuel technique du
12 fabricant. » Je suis allé voir ça, je suis allé
13 voir ce qu'il disait dans le manuel technique et
14 j'ai fait les vérifications auprès du laboratoire
15 et auprès du gestionnaire du logiciel, qui est
16 Ressources naturelles Canada. Et je leur ai
17 demandé, à chacun, si les affirmations qui étaient
18 faites dans le manuel technique étaient véridiques,
19 si leurs propos étaient rapportés correctement. On
20 m'a dit que non. D'ailleurs, dans les deux... dans
21 les deux annexes à mon rapport vous pouvez voir que
22 les deux ont démenti de façon catégorique, non,
23 jamais en aucun temps ils ont fait de telles
24 affirmations.

25 L'erreur du Fonds de ne pas avoir fait

1 cette « due diligence-là » ça a coûté déjà aux
2 clients de Gaz Métro, aux payeurs de tarifs Gaz
3 Métro plus de trois cent mille dollars (300 000 \$).
4 En calculant que chaque mètre cube a été payé à une
5 valeur de trois dollars (3 \$) comme aide
6 financière, donc qui... ces dossiers-là
7 représentent plus de cent mille mètres cubes
8 (100 000 m3). Cette erreur-là, du Fonds, a été
9 suprenamment aussi commise par Gaz Métro et son...
10 son unité spéciale DATECH, à ma grande surprise,
11 puisque c'est donc DATECH les spécialistes, chez
12 Gaz Métro, de ces questions techniques là. Et, sans
13 savoir sur quel dossier ou sur combien de dossiers
14 cette erreur a été faite, ça pourrait représenter,
15 en appliquant le vingt-huit pour cent (28 %) de
16 taux moyen d'inflation des économies, ça pourrait
17 représenter au-dessus de six cent dix mille dollars
18 (610 000 \$) qui seraient en voie d'être payés en
19 trop.

20 (13 h 49)

21 D'ailleurs à date, Gaz Métro a payé un seul
22 projet sur les vingt (20) quelques depuis que la
23 Régie a fait suspendre le programme, mais c'est un
24 projet qui a été chercher le maximum de l'aide
25 financière, donc trois cent mille dollars

1 (300 000 \$) et juste avec ce projet-là, il y a
2 peut-être un cent mille dollars (100 000 \$) qui a
3 été payé en trop déjà. Non seulement c'est les
4 payeurs de tarifs de Gaz Métro qui ont payé
5 pratiquement, présumément un million de dollars
6 (1 M\$) en trop pour des économies d'énergie
7 fictives. Cette erreur-là, aussi, induit les
8 participants des programmes de pré-chauffage
9 solaire en erreur. Eux, donc eux ont reçu une aide
10 financière plus élevée que celle à laquelle ils
11 auraient eu normalement droit. Cependant, les
12 économies d'énergie, dans ces cas-là, ne seront pas
13 au rendez-vous nécessairement et donc les périodes
14 de retour sur l'investissement seront pas mal plus
15 longues qu'initialement prévu.

16 Et ça a eu comme effet aussi, là, malgré
17 que la technologie est plus chère, ça a eu comme
18 effet, un peu, d'éliminer ce surcoût-là par rapport
19 aux autres technologies qui sont plus
20 traditionnelles et donc ça a un effet désastreux
21 sur la concurrence.

22 D'ailleurs, je serais curieux de savoir
23 combien de projets entre premier (1er) octobre deux
24 mille douze (2012) et trente (30) septembre deux
25 mille treize (2013) sont avec le manufacturier en

1 question et d'après moi, il n'y en a pas d'autres,
2 mais bon. Je ne sais pas, il faudrait poser la
3 question à Gaz Métro.

4 Moi, quand Gaz Métro a publié son... le
5 rapport de l'évaluateur, je suis allé justement
6 voir le manuel technique du fabricant et le manuel
7 technique, qui datait pourtant de février deux
8 mille treize (2013), qui était en ligne sur le site
9 du fabricant, comme vous pouvez le voir, puis vous
10 pouvez le voir dans ce qui a été distribué aussi,
11 là, ils disaient que le Lubi était insensible au
12 vent puis ils disaient : « Ainsi, les développeurs
13 de RETScreen ont suggéré de changer la vitesse des
14 vents à zéro avant de faire une simulation dans le
15 but d'obtenir des résultats réalistes.

16 Donc vous voyez ce qui est encadré en
17 rouge, là, c'est l'espace dans le logiciel
18 RETScreen qui dit, là : « Normalement on tient
19 compte des vents puis on met le facteur là ».
20 RETScreen, en passant, c'est un logiciel qui a été
21 testé à outrance, là, depuis le début des années
22 quatre-vingt-dix (90) et qui est, là, qui est très
23 « accurate », qui est très... dont les résultats
24 sont très précis.

25 Je suis allé voir dernièrement, par

1 curiosité, et il y a un nouveau manuel technique du
2 fabricant qui a été publié et là, on a enlevé la
3 mention quant aux développeurs de RETScreen qui
4 disait qu'on peut éliminer le facteur vent et on a
5 remplacé ça par le certificat du produit avec des
6 bouts surlignés en jaune pour démontrer que
7 l'impact n'est pas... l'impact du vent n'est pas
8 tellement grand. C'est vrai, justement, pour des
9 vents à moins de trois mètres par seconde, sauf
10 qu'il n'y a aucun des projets où il a été fait avec
11 des vents qui étaient, en moyenne, moins que trois
12 mètres par seconde, ils étaient tous plus que
13 quatre mètres par seconde et c'est à la page 18 du
14 rapport d'évaluation qu'on peut voir ça.

15 (13 H 54)

16 Et en passant, donc, bien que le manuel
17 technique soit daté de juillet deux mille treize
18 (2013), il n'était pas publié en octobre deux mille
19 treize (2013), il n'était pas sur le site du
20 fabricant. Pour... en ce qui a trait à la vie,
21 durée de vie utile, moi je suis d'accord pour qu'on
22 mette trente ans pour les capteurs métalliques
23 parce que ça existe depuis déjà longtemps puis
24 c'est un matériau qu'on connaît et donc, on sait
25 que sa durée de vie utile est réaliste à trente

1 ans.

2 Cependant pour les capteurs à vitrage
3 perforé, selon le fabricant même, et c'est pour ça
4 dans un des papiers qu'on a distribué, vous pouvez
5 voir sur la foire aux questions que même selon le
6 fabricant ça devrait être de plus de vingt ans dans
7 un environnement favorable. Donc, on parle de
8 vingt ans et non pas de trente ans.

9 Selon Gaz Métro, une majorité des projets
10 avec des capteurs métalliques, donc on devrait pas
11 changer ça nécessairement, sauf que les projets
12 avec les capteurs à vitrage perforé représentent
13 proportionnellement plus, des plus grandes
14 économies d'énergie que les capteurs métalliques.

15 Donc, ça dépend toujours sur quelle base
16 qu'on compare.

17 En termes de surcoût, le surcoût moyen d'un
18 capteur, c'est-à-dire le surcoût moyen sans égard
19 au type de capteur, c'est cent douze mille dollars
20 (112 000 \$) environ, mais celui à vitrage perforé,
21 on voit qu'il est dix-huit point cinq pour cent
22 (18,5 %) plus cher sans tenir compte nécessairement
23 des surfaces, que les projets avec des capteurs
24 métalliques.

25 Et selon l'évaluateur, bien, dans la

1 nouvelle construction, ça pourrait être intéressant
2 parce qu'on peut faire des économies de coûts vu
3 qu'on n'a pas à mettre un revêtement final, et donc
4 ça va diminuer de beaucoup le surcoût de cette
5 mesure-là dans la nouvelle construction. Mais il
6 pourrait aussi ne pratiquement pas y en avoir de
7 surcoût. Donc, le cas échéant, si c'était une
8 avenue, il faudrait juste ajuster l'aide financière
9 en conséquence, puis il faudrait aussi s'assurer
10 que ces gens-là ne participent pas dans le
11 programme de nouvelles constructions aussi.

12 En conclusion, moi, ce que je dis, c'est
13 que c'est surtout pas les clients de Gaz Métro qui
14 ont contribué à la dotation du Fonds en efficacité
15 énergétique ou les payeurs de tarifs de Gaz Métro
16 qui doivent être les dindons de cette farce-là, qui
17 doivent finir avec la facture pour des économies
18 présumées qui sont totalement fictives. Et donc,
19 Gaz Métro devrait, à même ses bénéfices, rembourser
20 ces clients-là.

21 Gaz Métro aussi devrait informer à la fois
22 les clients et les firmes d'ingénieur de cette
23 situation-là, informer les clients d'ailleurs qui
24 ont reçu une subvention trop élevée, que leur
25 période de retour sur l'investissement sera plus

1 longue que celle prévue. Ils devraient le
2 recalculer pour chacun des projets d'ailleurs.

3 En ce qui concerne les durées de vie utiles
4 puis les surcoûts, bien, je pense que ça sert à
5 rien de niveler par le haut, là. On a une
6 technologie qui coûte plus cher et qui a une durée
7 de vie utile présumément moins longue. Je crois
8 qu'il serait plus judicieux de faire des tests de
9 rentabilité en isolant chacune de ces mesures-là.
10 Je ne suis pas certain du tout qu'un programme
11 seulement basé sur les capteurs à vitrage perforé
12 pourrait être rentable.

13 Le panel de Gaz Métro est venu ici en avant
14 puis d'emblée ils vous ont dit que, ils vous ont
15 présenté le certificat d'Exova que, moi, j'avais
16 déjà vu de toute façon, oui, et ils vous ont montré
17 que, vous voyez là, les taux de performance
18 changent à peu près pas en fonction des vents. Oui.
19 C'est vrai, jusqu'à trois mètres/seconde. En
20 passant. Puis ce n'est pas la même échelle pour
21 l'autre, pour les capteurs métalliques. C'est deux
22 échelles différentes. Ils vous ont dit aussi... Ils
23 ne vous ont pas dit, mais il y a deux remarques en
24 bas en plus qui font référence au vent.

25 Performance is unreliable if the

1 collector is used at a pressure drop
2 or less than 25 pascal because wind
3 influences the performance un
4 predictably.

5 Et l'autre,

6 Wind impact on efficiency [...].

7 Bla bla bla. Il y a deux mentions en plus qui
8 disaient ça. Et c'est vrai, par contre, pour les
9 vents de moins de trois mètres/seconde, l'impact
10 est à peu près nul. Pourtant, c'est bien indiqué.
11 Puis dans tous les projets, c'est indiqué le vent
12 qui était plus de quatre mètres/seconde pour chacun
13 des projets. Et en plus, c'est drôle que Gaz Métro
14 vous présente ce certificat-là parce que, tout en
15 vous disant qu'il a été publié seulement en deux
16 mille treize (2013). Mais la question demeure, sur
17 quoi se sont-ils basés pour autoriser une
18 modification à une façon de calculer les économies
19 d'énergie sans preuve du tout, simplement sur la
20 prétention du fabricant.

21 Moi, je me dis, peut-être qu'ils ont pu
22 voir ça justement dans le manuel technique. Mais
23 dans le manuel technique, on peut voir un peu plus
24 loin dans les deux versions du manuel technique, en
25 ce qui a trait à la cassette 1.8, spécifications

1 cassette LUBI. Vous pouvez voir, dans les deux cas,
2 là, c'est écrit :

3 Perte de performance due au vent.
4 Aucune sous des vents de trois
5 mètres/seconde.

6 Donc, c'était même dans... Il y avait une chose et
7 son contraire dans le manuel technique. C'était
8 assez facile de s'en rendre compte. Gaz Métro vous
9 dit, oui, mais c'est à ça que ça sert un exercice
10 d'évaluation. On fait des rapports d'évaluation,
11 puis ensuite, bien, on ajuste. Non, ce n'est pas
12 vrai. On ne se rend pas compte de choses comme ça
13 après coup. Les résultats des tests d'évaluation,
14 c'est pour venir valider, entre autres, des taux
15 d'opportunisme ou des hypothèses de base qu'on
16 émet.

17 Par exemple, si on fait un programme de
18 pommeau de douche puis on établit des économies
19 d'énergie en tenant compte d'une base d'une durée
20 moyenne de douche de huit minutes puis que ça
21 s'avère être sept minutes ou neuf minutes, bon, là,
22 je peux comprendre qu'on ajuste les économies. Même
23 chose pour un moteur à haut rendement. On dit, bon,
24 bien, le moteur va rouler tant d'heures par année.
25 Bon. Ça s'avère être un peu plus, un peu moins.

1 Jamais je demanderais de rembourser les clients sur
2 la base d'ajustement dû à des constats normaux d'un
3 rapport d'évaluation.

4 Cependant, ça, c'était quelque chose qui
5 était évitable en partant, qui, tant qu'à moi, est
6 dû à la négligence des gens de chez Gaz Métro et du
7 Fonds en efficacité énergétique.

8 (13 h 59)

9 D'ailleurs même le rapport d'évaluation dit même
10 que les économies, quand on respecte les critères
11 du vent proprement, les économies d'énergie
12 calculées RETScreen sont à un pour cent (1 %) près.
13 L'outil est là, l'outil est prouvé depuis des
14 années, puis il n'y aurait pas raison de faire
15 aucun accro à la méthode de calcul sans preuve
16 valable.

17 Pour ce qui est maintenant du Programme de
18 nouvelle construction efficace, juste pour revenir
19 sur la question du vent avec le programme de
20 chauffage solaire. J'ai été... j'ai été, je dois
21 dire, déçu de la réponse du panel de Gaz Métro
22 parce que je me serais attendu plutôt à une
23 admission d'un... qu'il y a quelqu'un qui a dormi
24 au gaz, là, qui aurait dû voir une... cette
25 affaire-là avant... avant de se faire dire ça par

1 un rapport d'évaluation.

2 Je me serais plutôt attendu à beaucoup plus
3 d'empathie envers les clients qui se sont fait,
4 justement, installer... les participants qui se
5 sont faits installer des murs solaires et pour
6 lesquels les économies ne seront pas au rendez-
7 vous. Et puis finalement ça va déteindre un peu sur
8 la technologie, les gens vont dire : c'est du
9 « green washing », finalement il faut en prendre
10 puis en laisser. Donc je pense que ça vient...
11 c'est très mauvais parce que ça affecte la
12 crédibilité de la mesure d'économie d'énergie.

13 Je me serais attendu plutôt même à ce que
14 Gaz Métro réagisse un peu comme Kia, Hyundai l'ont
15 fait récemment quand ils se sont rendus compte que
16 les... les taux de performance en termes de nombre
17 de litres aux cents kilomètres (100 km) avait été
18 exagéré. Kia a offert des cartes de crédit
19 prépayées à ses clients pour compenser pour le
20 manque de rentabilité, si vous voulez, pour les
21 coûts accrus que ça leur a occasionné en termes
22 d'essence.

23 Je me serais attendu à beaucoup plus
24 d'empathie de la part de Gaz Métro envers ses...
25 les clients aussi qui ont contribué à la dotation

1 du fonds, puis aux clients qui payent ces tarifs.
2 Et je pense que... en tout cas, je me serais
3 attendu à quelque chose de plus proactif de leur
4 part, mais bon.

5 Maintenant, en ce qui concerne le Programme
6 de nouvelle construction, oui, je suis d'accord
7 avec l'ensemble des recommandations d'Éconoler,
8 sauf en ce qui a trait aux surcoûts. Les surcoûts,
9 selon la littérature, oui, seraient en constante
10 décroissance et c'est vrai que c'est très difficile
11 à évaluer parce que non seulement on peut faire...
12 il y a des surcoûts, mais il peut y avoir des
13 économies aussi intrinsèques.

14 Et je m'explique. Si vous améliorez
15 l'enveloppe de votre... la performance de votre...
16 l'enveloppe de votre bâtiment, bien vous avez peut-
17 être pas besoin d'une chaudière aussi grosse que...
18 d'une aussi grande capacité que si vous aviez une
19 enveloppe qui était moins performante. Donc oui,
20 vous avez des surcoûts, mais qui peuvent être
21 réduits par d'autres économies intrinsèques.

22 Et même il y a des... il y a des cas où les
23 surcoûts peuvent être absolument non seulement
24 inexistants, mais il peut y avoir des économies
25 énormes à faire... à construire de façon efficace

1 comparativement à construire de façon
2 traditionnelle.

3 Je vous ai imprimé un article seulement là-
4 dessus qui fait part d'une économie de un point
5 cinq million de dollars (1,5 M\$) pour le centre de
6 distribution de Sobeys à Trois-Rivières, qui fait
7 appel à une technologie de « free cooling » par
8 rapport à un bâtiment qu'ils auraient construit
9 selon les normes. Et pourtant, ce bâtiment-là a
10 bénéficié d'aide financière et pas seulement de la
11 part de Gaz Métro, là.

12 En ce qui a trait à la récupération de
13 chaleur des eaux grises, bien encore là c'était
14 justement, oui, le contexte a évolué. Il y a eu
15 Novoclimat 2.0 qui a été lancé par le Bureau de
16 l'innovation et de l'efficacité énergétique
17 récemment, à l'automne dernier et qui comporte des
18 mesures optionnelles et la récupération de chaleur
19 des eaux grises c'est une des mesures fortement
20 encouragées. Et je cite le gouvernement du Québec
21 là-dessus.

22 C'est une des mesures qui est promue aussi
23 par l'approche intégrée d'Hydro-Québec Distribution
24 dans son PGEÉ deux mille quatorze (2014). C'est une
25 mesure maintenant qui fait partie des mesures

1 standards du Code du bâtiment de l'Ontario. Pour
2 vous dire à quel point on est en retard au Québec.
3 Et c'est pourtant le fonds qui a introduit cette
4 mesure-là au début des années deux mille (2000). Et
5 c'est la mesure qui représente près de la moitié du
6 potentiel technico-économique du chauffage de l'eau
7 dans le marché résidentiel.

8 La Régie nous a demandé d'être... d'être
9 ciblé dans notre intervention. C'est pour ça qu'on
10 a posé des questions à Gaz Métro concernant le
11 marché. Gaz Métro nous dit que bon an, mal an, il y
12 a à peu près douze cent quarante (1240) nouvelles
13 constructions familiales, unifamiliales sur son
14 territoire. Il y aurait à peu près cent trente
15 (130) constructeurs de maisons et que vingt-sept
16 pour cent (27 %) des participants au programme
17 PE113, qui est le programme de chauffe-eau
18 instantané, seraient des constructions
19 unifamiliales.

20 Et il est tout indiqué, justement,
21 d'installer ces deux systèmes-là ensemble parce
22 qu'en pré-chauffant l'eau froide, on vient aider
23 beaucoup le chauffe-eau instantané à produire
24 suffisamment d'eau chaude. Surtout en hiver, plus
25 ton eau est froide, plus le chauffe-eau instantané

1 doit travailler fort et plus les plaintes sont là
2 justement à cause de ce systèmes-là.

3 (14 h 04)

4 Gaz Métro ne sait pas combien qui sont en
5 voie d'être accrédités Novoclimat 2, mais je sais
6 qu'il y en avait déjà quelques-uns qui étaient
7 Novoclimat et qui vont sûrement aussi poursuivre
8 sur Novoclimat 2.0.

9 Donc, nous, on dit : « Pour ne pas
10 compliquer les choses, là, il faudrait réintroduire
11 le programme en conservant les mêmes paramètres,
12 sauf pour le nombre de participants. S'il n'était
13 pas rentable, le programme, à l'époque, c'était
14 parce qu'il y avait dix-neuf (19) participants, ce
15 qui était beaucoup trop faible, là, pour rendre un
16 programme rentable au TCTR.

17 Et donc, en visant seulement dix pour cent
18 (10 %) des quelque douze cents (1 200) maisons
19 construites annuellement, on aurait cent vingt-
20 quatre (124) participants plutôt que dix-neuf (19),
21 là. Ce n'est pas la mer à boire, là, dix pour cent
22 (10 %) de la... des maisons construites avec ces
23 systèmes-là. Et on recommande que ça soit
24 commercialisé de pair avec le programme de chauffe-
25 eau instantané et de promouvoir aussi ça auprès des

1 constructeurs, là, qui s'apprêtent à devenir des
2 constructeurs accrédités Novoclimat 2.0.

3 Pour la géothermie au gaz naturel par
4 absorption, Gaz Métro n'a toujours pas évalué la
5 rentabilité de cette mesure-là dans le PTÉ -
6 potentiel technico-économique. Ça fait deux ans que
7 je demande d'étudier cette... quelle est la
8 rentabilité de cette mesure-là dans le secteur
9 commercial, institutionnel et industriel, où elle a
10 été prouvée d'ailleurs par un projet pilote de Gaz
11 Métro. Et c'est pour ça que j'ai fait imprimer
12 l'informatech ici qui vous donne davantage
13 d'information sur le succès de ce projet pilote là
14 qui a été fait sur le territoire de Benny Farm.

15 Et ça fait deux ans qu'on me répond que ce
16 n'est pas rentable dans le résidentiel. Je le sais
17 que ce n'est pas rentable dans le résidentiel, ce
18 n'est pas une technologie qui a été faite pour ça.
19 C'est une technologie qui a été faite pour des plus
20 gros bâtiments, mais ça, un peu comme Astérix dans
21 les douze travaux qui demande pour le laisser
22 passer à 38 et qui se fait répondre : « Si je veux
23 immatriculer une galère, il faut que j'aille au
24 port m'adresser à la capitainerie. »

25 Je ne demande pas ça, puis je ne demande

1 pas dans le résidentiel unifamilial non plus, là.
2 C'est dans le commercial, institutionnel et
3 industriel, il y a un bon potentiel. On atteint des
4 seuils d'efficacité de cent vingt-cinq (125) à cent
5 trente pour cent (130 %) avec cette technologie-là
6 comparativement à la condensation, où on atteint
7 quatre-vingt-douze (92), quatre-vingt-quinze pour
8 cent (95 %). S'il y a une raison autre que je ne
9 connais pas, puis... ou n'aime pas la couleur ou
10 autre, qu'on nous le dise, là, mais je ne comprends
11 pas qu'on n'ait pas exploité davantage cette
12 technologie-là.

13 Et d'ailleurs, Gaz Métro était, jusqu'à il
14 n'y a pas si longtemps, membre du conseil
15 d'administration de la Coalition canadienne de
16 l'énergie géothermique. Donc, ce n'est pas moi qui
17 fabule, là, c'est quand même... ils devaient quand
18 même avoir une bonne raison.

19 Donc, nous autres, on demande à la Régie
20 que la Régie demande à Gaz Métro d'étudier
21 sérieusement cette mesure-là dans la prochaine mise
22 à jour du PTÉ.

23 Et enfin, en ce qui concerne le programme
24 d'économie d'eau et de gaz, dans 3809, Gaz Métro
25 avait démontré son ouverture à toute nouvelle

1 mesure d'économie d'énergie qui pourrait bénéficier
2 à sa clientèle et tout. Et par contre, dans les
3 demandes de renseignements qu'on a faites, nous,
4 ils nous disent : « Bien, on a déjà transformé le
5 marché il y a dix (10) ans, puis donc, on a arrêté
6 ça. »

7 Sauf que les standards ont évolué depuis.
8 Dans le temps, ce qui était efficace, ce qui était
9 considéré comme efficace à faible débit, c'était
10 deux point cinq (2,5) litres par minute. Là, on est
11 à un point cinq (1,5) litres par minute.

12 Hydro vient de lancer un programme il n'y a
13 pas si longtemps qui favorise les pommeaux de
14 douche justement à débit réduit et les autres
15 aussi, les aérateurs de débit et tout. Gaz Métro me
16 répond à une demande de renseignements que de toute
17 façon, le potentiel technico-économique pour les
18 pommeaux de douche est de deux point trois pour
19 cent (2,3 %).

20 Oui, peut-être sauf que si on inclut les
21 aérateurs de débit, bien là, on monte à vingt pour
22 cent (20 %). Et ça, avec la récupération chaleur
23 des eaux grises, bien là, on monte pratiquement à
24 soixante-dix pour cent (70 %), à soixante (60) ou
25 soixante-dix pour cent (70 %), oui.

1 Il y a en plus la stratégie québécoise
2 d'économie d'eau potable, autant sur les fuites de
3 réseau qu'au point de vue de la consommation. Il y
4 a plusieurs municipalités qui sont impliquées, il y
5 a Hydro-Québec. Nous, on voyait une opportunité de
6 collaboration pour justement favoriser l'atteinte
7 de cet objectif du gouvernement québécois là et
8 d'amener des économies d'énergie additionnelles non
9 seulement chez les clients, mais chez l'ensemble de
10 la société.

11 On a démontré, dans 3814, avec le... dans
12 le cas du... de la requête tarifaire d'Hydro-
13 Québec, que la valeur des économies d'eau est trois
14 fois plus grande que la valeur des économies
15 d'énergie en électricité ou en gaz - c'est la même
16 chose - pour la société. Donc, l'eau économisée,
17 elle vaut trois fois plus que l'électricité
18 économisée qu'on utilise pour chauffer cette eau-
19 là.

20 Donc, pour la société, c'est quelque chose
21 d'hyper rentable. Et encore là, le PTÉ de Gaz Métro
22 ne tient pas compte de la rentabilité de... c'est-
23 à-dire, des économies en autres ressources, mais si
24 on faisait un TCTR et on incluait la valeur de
25 l'eau économisée, bien là, écoutez, comme je disais

1 dans la cause de Gaz Métro, on pourrait aller
2 installer ça, ces technologies-là, en limousine et
3 ça serait encore rentable. Donc, c'est tout, je
4 n'ai pas d'autres choses là-dessus.

5 (14 h 09)

6 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

7 Parfait. Donc, monsieur Finet est disponible pour
8 être contre-interrogé.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Maître Sarault? Maître Paquet? Merci. Maître
11 Neuman? Merci. Maître Sicard? Maître Sigouin-
12 Plasse?

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Bonjour.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Q. [168] Bonjour, Monsieur Finet.

17 R. Bonjour.

18 Q. [169] Alors, quelques questions concernant la
19 présentation que vous avez... que vous venez de
20 terminer. Malheureusement, j'ai... la présentation
21 n'est pas paginée, mais ce n'est pas nécessaire, je
22 crois, d'y aller nécessairement à un acétate en
23 particulier. Vous abordez, dans cette présentation-
24 là, bon, sans surprise, la question du programme
25 associé aux panneaux solaires LUBI, on y reviendra.

1 Tout d'abord, vous avez, pour le ROEE, des
2 recommandations qui ont... qui sont relatives à la
3 récupération des... de chaleur des eaux grises?

4 R. Oui.

5 Q. [170] Lors de la cause tarifaire de l'année
6 dernière, votre... le procureur du ROEE avait
7 dénoncé, auprès de la Régie de l'énergie, que vous
8 déteniez un poste au sein de la compagnie Solénove
9 Énergie inc.?

10 R. Oui, ce n'est plus vrai depuis le onze (11) mars
11 deux mille treize (2013), je dirais.

12 Q. [171] O.K. Est-ce que vous pouvez nous dire
13 c'est... que fait Solénove Énergie?

14 R. C'est un distributeur de technologies de
15 récupération de chaleur des eaux grises.

16 Q. [172] Parfait. Puis, onze (11) mars deux mille
17 treize (2013), vous n'occupez plus aucune fonction
18 et ne détenez plus aucun intérêt dans cette
19 compagnie?

20 R. Zéro.

21 Q. [173] O.K. Merci. On se posait la question
22 puisqu'il n'y avait pas eu de précision cette
23 année. Également concernant la géothermie à gaz
24 naturel par absorption. Vous... dans la diapositive
25 qui traite de ce sujet, vous faites état du fait

1 que Gaz Métro était, jusqu'à tout récemment,
2 représentée au sein du conseil d'administration de
3 la Coalition canadienne de l'énergie géothermique?

4 R. Oui.

5 Q. [174] Est-ce que vous-même n'occupez-vous pas un
6 poste au sein de la Coalition?

7 R. C'est un client, pour moi, la Coalition, mais ce
8 n'est pas... c'était... je n'occupe pas de poste en
9 tant que tel avec la Coalition canadienne de
10 l'énergie géothermique. Je travaille sur un mandat
11 en ce moment avec eux, mais qui n'a rien à voir,
12 là, qui a à voir avec les municipalités. Mais...

13 Q. [175] O.K. Si je vous suggérais que lorsqu'on va
14 sur le site Internet de la Coalition, on constate
15 que vous êtes agent de projet, c'est bien exact?

16 R. Oui, pour un projet en particulier, là. Oui.

17 Q. [176] Êtes-vous salarié de la Coalition?

18 R. Pour un projet seulement, avec... sur un nombre de
19 temps très... qui détermine d'ici une couple de
20 semaines.

21 Q. [177] Quel est ce projet?

22 R. GéoCité, c'est pour... ça a à voir avec les
23 municipalités. Les municipalités qui font la
24 promotion de la qualité en matière de géothermie.

25 Q. [178] Quels sont les membres de la Coalition

1 canadienne de géothermie?

2 R. Bien, je ne les connais pas tous, là, mais... ça a
3 été dit, d'ailleurs, dans trente... si ce n'est pas
4 3814, la cause d'Hydro-Québec où les... ce n'est
5 pas l'année passée, l'autre avant, quand monsieur
6 Tanguay, de la Coalition, est venu, a répondu à une
7 même question du procureur d'Hydro-Québec et a
8 nommé, entre autres... il y avait Gaz Métro, à
9 l'époque, il y avait Yukon Energy, je crois, il y
10 en avait quelques autres aussi d'ailleurs.

11 Q. [179] Est-ce que je comprends... Quelle est la
12 mission de la Coalition?

13 R. C'est de procéder à la transformation du marché
14 canadien en ce qui a trait à la géothermie.

15 Q. [180] Une vocation purement commerciale, si je
16 comprends bien?

17 R. Purement commerciale. Elle a été partie, cette
18 coalition-là, par les distributeurs d'énergie à
19 travers le Canada, donc c'est... la vocation
20 c'était plus pour des programmes d'économie
21 d'énergie des distributeurs d'énergie et du
22 gouvernement canadien surtout.

23 Q. [181] O.K. Mais est-ce que... si je vous suggérais
24 que beaucoup de ces membres-là sont des
25 distributeurs d'équipements, donc des plombiers

1 dans le marché, est-ce que c'est exact?

2 R. Des distributeurs, des installateurs, des
3 concepteurs, oui.

4 Q. [182] O.K. Et lorsque vous intervenez dans ce
5 dossier-ci pour le ROÉÉ, est-ce que vous n'avez pas
6 jugé bon de déclarer votre intérêt au sein de la
7 Coalition canadienne de géothermie?

8 R. Non, ça n'a rien à voir parce que ce projet-là a
9 été démarré par le Fonds en efficacité énergétique
10 du temps où, moi, je le gérais, dans le début des
11 années deux mille (2000). Il avait été ensuite
12 implanté par les gens du CTGN et de DATECH. Mais
13 ça... ce que je ne comprends pas c'est que ça avait
14 eu un certain succès sur le site de Benny Farm
15 comparativement à la géothermie électrique, qui
16 avait connu des ratés sur le même site. Puis ça a
17 certains avantages cette technologie-là.

18 Q. [183] Mais je vous soumetts quand même que la
19 Coalition, qui est votre employeur, a un intérêt à
20 ce que ces programmes-là soient actifs au sein des
21 PGEÉ et des distributeurs, dont Gaz Métro?

22 R. Bien, en général, oui, là, mais ce n'est pas... de
23 façon très générale, il n'en retire pas rien en
24 particulier, là, de ça, là.

25 Q. [184] Les plombiers...

1 R. Si vous cherchez un conflit d'intérêts, il n'y en a
2 pas, là.

3 Q. [185] Vous n'en percevez aucun?

4 R. Non.

5 Q. [186] O.K. Parfait. Les panneaux solaires LUBI.

6 R. Oui.

7 (14 h 15)

8 Q. [187] Alors, vous en avez fait longuement mention.
9 À votre connaissance, Monsieur Finet, quand ces
10 panneaux solaires là, on parle bien des LUBIE ont
11 été mis en marché? Vous en avez fait état, je crois
12 dans votre présentation, vous aviez noté deux mille
13 dix-deux mille onze (2010-2011)?

14 R. Oui, puis je ne sais pas au juste la date, là, que
15 ça a été lancé, là, mais ces dans ces années-là.

16 Q. [188] Si je vous soumettais deux mille onze (2011)?

17 R. C'est probable.

18 Q. [189] De façon contemporaine aux évaluations
19 exécutées par Exova?

20 R. C'est probable.

21 Q. [190] C'est probable? D'accord. N'est-il pas exact,
22 Monsieur Finet, que vous-même vous avez été
23 gestionnaire du FEÉ?

24 R. Oui.

25 Q. [191] O.K. Oui?

1 R. Oui.

2 Q. [192] O.K. Quelle période exactement?

3 R. De deux mille deux (2002) à deux mille cinq (2005).

4 Q. [193] Parfait. Et n'est-il pas exact, donc sous
5 votre gouverne, le PGEÉ comportait des programmes
6 d'installation de panneaux réflecteurs de chaleur?

7 R. Oui.

8 Q. [194] O.K. Les PR360 et les PR430?

9 R. C'est peut-être le numéro, oui.

10 Q. [195] Oui? D'accord, O.K.

11 R. Oui.

12 Q. [196] Je ne voulais pas tester votre mémoire sur la
13 numérotation des programmes, mais est-ce que
14 l'efficacité de ces programmes-là et de ces
15 panneaux-là, réflecteurs de chaleur, avaient été
16 testés durant votre gestion du FEÉ?

17 R. Oui.

18 Q. [197] Oui?

19 R. Bien oui, j'avais moi-même embauché le CTGN pour
20 mesurer et vérifier les économies d'énergie
21 résultant des panneaux réflecteurs dans deux
22 bâtiments dont un dans le bâtiment qui est un
23 centre communautaire de Calixa-Lavallée à Ville de
24 Montréal et dans un autre bâtiment qui était un
25 immeuble multi-résidentiel, les Habitations

1 L'Équerre à Sherbrooke et dans chacun des cas, les
2 économies d'énergie avaient été de plus de dix pour
3 cent (10 %).

4 Q. [198] D'accord.

5 R. Sans ajustement de la température de la chaudière
6 subséquente, là, et c'est des économies qui avaient
7 été mesurées par le CTGN parce que je voulais
8 m'assurer, a priori, justement, de la véracité de
9 la justesse des économies d'énergie et suite à ces
10 deux études-là que j'ai fait faire, moi j'aurais
11 continué de décider de subventionner ces
12 réflecteurs-là, d'autant plus qu'encre à l'heure
13 où on se parle aujourd'hui, Enbridge, ça fait
14 toujours partie des mesures d'économie d'énergie
15 d'Enbridge, ces réflecteurs de chaleur là. Et
16 surprenez-vous pas si l'année prochaine moi je ne
17 reviens pas avec quelque chose, justement, du genre
18 pour... parce que le test en laboratoire du CTGN,
19 j'ai des doutes sur le... parce que si normalement
20 les gestionnaires de programmes d'économie
21 d'énergie ils disent « Ce qui vaut en laboratoire
22 c'est bien là, mais on veut le tester sur le
23 terrain, sur le vrai terrain ». Moi, ce que je ne
24 comprends pas, c'est comment le CTGN a trouvé des
25 vraies économies sur le terrain avec les

1 réflecteurs dans deux cas et qui par après, ne
2 questionne pas son protocole de laboratoire pour
3 voir, là, comment ça se fait que tu en trouves dans
4 les vrais bâtiments puis que tu n'en trouves pas en
5 laboratoire.

6 Q. [199] O.K. Mais à votre connaissance, connaissez-
7 vous l'état actuel de ces programmes-là, Monsieur
8 Finet? Si je vous soumettais que ces projets-là ne
9 sont plus... ces programmes-là ne sont plus actifs
10 chez Gaz Métro?

11 R. Pour les réflecteurs?

12 Q. [200] Oui.

13 R. Oui, puis je trouve ça dommage parce que les
14 réflecteurs continuent d'être installés par
15 beaucoup d'ESCO au Québec et dans différents
16 bâtiments et il y a même la Ville de Montréal qui a
17 continué d'en installer aussi après de... dans ses
18 bâtiments après ça puis c'est juste que vous ne
19 capturez pas les économies.

20 Q. [201] Si je vous soumetts que la raison première
21 pour laquelle ces panneaux-là ne sont plus
22 installés ou en fait, ne font plus partie du
23 portefeuille de programmes, c'est que le CTGN a
24 rendu un rapport en juin deux mille huit (2008)...

25 R. Oui.

1 Q. [202] ... à l'effet que cela ne produisait aucune
2 économie d'énergie, est-ce que vous seriez d'accord
3 avec mon affirmation?

4 R. C'est ce que j'ai vu et c'est... j'ai toujours
5 contesté leur conclusion puis je leur ai toujours
6 demandé de justifier les économies des cas réels
7 avec des bâtiments réels où je les avais je les
8 avais embauché pour vérifier ces économies
9 d'énergie là et ils ne sont pas capables de
10 répondre.

11 Q. [203] D'accord. Sur la question de la géothermie au
12 gaz naturel, encore une fois, bon, on a discuté de
13 votre participation au sein de la coalition
14 canadienne, je n'y reviendrai pas, par contre,
15 saviez-vous que des aides financières peuvent être
16 versées pour des projets impliquant notamment de la
17 géothermie par l'intermédiaire des programmes
18 d'encouragement à l'implantation PE208, PE218 et
19 PE219?

20 R. J'imagine, via les programmes d'aide à
21 l'implantation, oui.

22 Q. [204] Donc c'est possible qu'on puisse financer
23 d'une quelconque façon les projets de...

24 R. Sauf que ça serait assez incongru parce que le
25 potentiel n'apparaît pas dans l'étude de potentiel,

1 donc oui, j'imagine si on arrive à convaincre Gaz
2 Métro que bien que ce n'est pas dans le potentiel,
3 c'est une mesure légitime puis qu'on puisse la
4 subventionner, tant mieux.

5 Q. [205] Parfait, juste un instant, Monsieur le
6 Président.

7 (14 h 20)

8 Ça complète le contre-interrogatoire, Monsieur le
9 Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître Cardinal?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Non, je n'aurai pas de questions. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. La Régie n'aura pas de questions pour le
16 témoin. Est-ce que vous avez des questions en
17 réinterrogatoire?

18 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

19 Non, je n'ai pas de questions.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci. Alors ça vous libère. Merci beaucoup. Nous
22 allons procéder immédiatement, il est quatorze
23 heures vingt et un (14 h 21), avec les gens d'UC
24 s'il vous plaît.

25

1 PREUVE D'UC

2

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Maître Hélène Sicard pour l'Union des
5 consommateurs. Bonjour aux membres du panel. J'ai
6 déjà déposé via le site les deux présentations
7 Power Point qui vous seront présentées par madame
8 Viviane de Tilly, et monsieur Marc-Olivier Moisan-
9 Plante. Alors, je vous remets dans un premier temps
10 et je pense que la cote, Madame la greffière, vous
11 pourrez me confirmer, sera C-UC-59, la présentation
12 de madame de Tilly. Je vais juste donner une copie
13 à mon confrère. Et il y aura également C-UC-60 qui
14 sera la présentation sur les dérivés financiers, la
15 position d'UC, qui va vous être faite par monsieur
16 Marc-Olivier Moisan-Plante. Confrère, deux copies
17 pour vous; et pour le banc et madame la greffière.

18

19 C-UC-0059 : Présentation Power Point

20

21 C-UC-0060 : Présentation Power Point sur les
22 dérivés financiers

23

24 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième
25 (25e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

1

2 VIVIANE DE TILLY, analyste à Union des
3 consommateurs, ayant une place d'affaires au 6226,
4 rue Saint-Hubert, Montréal (Québec);

5

6 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE, analyste en énergie
7 Union des consommateurs, ayant une place d'affaires
8 au 6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec);

9

10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, déposent et disent :

12

13 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

14 Q. [206] Bonjour, Madame de Tilly; bonjour, Monsieur
15 Moisan-Plante. Les curriculum vitae de monsieur
16 Moisan-Plante et madame de Tilly ont été déposés
17 C-UC-57 et C-UC-58. Maintenant, nous avons la
18 preuve écrite, C-UC-44 et les réponses à la demande
19 de renseignements de Gaz Métro, C-UC-46. Alors,
20 Madame de Tilly, avez-vous préparé ou fait préparer
21 sous votre contrôle et surveillance la pièce
22 C-UC-44 et C-UC-46?

23 Mme VIVIANE DE TILLY :

24 R. Oui.

25 Q. [207] Avez-vous des modifications à y apporter?

1 R. Non.

2 Q. [208] Vous adoptez ces documents comme votre preuve
3 dans le présent dossier pour Union des
4 consommateurs?

5 R. Oui.

6 Q. [209] Merci. Madame de Tilly va procéder en premier
7 et vous faire sa présentation. Je vous invite,
8 Madame de Tilly, à procéder.

9 (14 h 28)

10 Mme VIVIANE DE TILLY :

11 R. Oui. Bonjour, Madame, bonjour Monsieur Je vais
12 faire un court résumé de la preuve d'UC en
13 insistant sur les principaux enjeux, finalement, de
14 notre document.

15 En fait, c'est... je vais parler beaucoup
16 de recherches commerciales et du coût des
17 programmes. Je vais parler de recherches
18 commerciales, mais tout en gardant à l'esprit que
19 c'est assez difficile de faire de la recherche
20 commerciale. Ce n'est pas facile, c'est coûteux et
21 il faut souvent faire un équilibre entre le
22 bénéfice que l'information nous apporte par rapport
23 au coût de la recherche.

24 Plus particulièrement, j'ai beaucoup de
25 problèmes avec les acronymes, je les oublie,

1 peut-être de... recommandait à la Régie de demander
2 à Gaz Métro de procéder à des études plus précises
3 pour le marché résidentiel en ce qui concerne les
4 facteurs d'influence.

5 Bon, l'offensive de positionnement, je
6 crois qu'on n'est pas les premiers à en parler. UC
7 avait demandé à Gaz Métro, justement en ce qui
8 concerne le PRC et le PRRC, s'ils avaient de
9 l'information sur la perception des clients
10 résidentiels et Gaz Métro avait dit « Hum... » Ça,
11 c'était dans les réponses au DDR, disait : « On
12 utilise certains facteurs parce que c'est la seule
13 information qu'on a. » Alors, j'ai eu l'impression
14 que finalement, Gaz Métro ne connaissait pas
15 tellement la perception des clients à l'égard du
16 gaz naturel. Et selon nous, avant de vouloir
17 modifier cette perception-là, encore faut-il la
18 mesurer comme il faut et la comprendre.

19 Alors, c'est la raison pour laquelle peut-
20 être que l'idée de mettre en place une offensive de
21 positionnement devrait venir après une bonne
22 connaissance des marchés. Je disais que je
23 parlerais de recherche commerciale, alors peut-être
24 qu'il y a de la recherche à faire sur la perception
25 des clients résidentiels.

1 Plus particulièrement, le panel 5B a parlé
2 d'une offensive de positionnement, quoi,
3 institutionnel et c'est peut-être dans ce contexte-
4 là qu'on peut se demander à qui profiterait
5 vraiment l'offensive de positionnement ou
6 l'offensive de positionnement institutionnel. Est-
7 ce que c'est aux activités réglementées ou non
8 réglementées? Ce n'est pas très clair encore.

9 (14 h 32)

10 Le mémoire d'UC parle beaucoup du programme
11 de thermostats programmables. Gaz Métro indique
12 qu'il y a un effritement, il y aurait trente pour
13 cent (30 %) des participants qui ne programment pas
14 leurs thermostats. Dans le mémoire d'UC, on parle
15 d'une étude du Lawrence Berkeley National
16 Laboratory, c'est un organisme assez critique aux
17 États-Unis qui a fait des recherches sur les
18 thermostats programmables, pour constater que
19 vraiment c'est... les gens ne programment pas leurs
20 thermostats pour plein de raisons. Je crois que,
21 dans la preuve d'UC, on a listé la plupart des
22 raisons pour lesquelles ce n'est pas fait.

23 Alors, j'ai entendu le panel 7 dire à la
24 Régie que le programme devait être maintenu parce
25 qu'il fonctionnait bien puis il était rentable. Et

1 on croît que c'est... oui, il est rentable, il
2 fonctionne bien sur la base des évaluations de Gaz
3 Métro mais peut-être que les prochaines évaluations
4 vont indiquer un taux d'effritement encore plus
5 élevé si Gaz Métro utilise une démarche similaire à
6 celle qui a été utilisée par le Lawrence Berkeley
7 National Laboratory.

8 En ce qui concerne, bon, le CASS. J'ai
9 beaucoup de misère avec les acronymes, toujours.
10 Encore une fois, on a posé des questions à Gaz
11 Métro à propos de la proportion de ménages à
12 faibles revenus parmi les ménages en difficulté de
13 paiement. Et la seule proportion que Gaz Métro
14 connaît c'est le vingt-quatre pour cent (24 %) des
15 ménages. En fait, vingt-cinq pour cent (24 %) des
16 ménages qui sont clients de Gaz Métro sont des
17 ménages à faibles revenus. Alors, selon Gaz Métro,
18 il y aurait vingt-quatre pour cent (24 %) des
19 ménages en difficulté de paiement qui seraient des
20 ménages à faibles revenus, parce qu'il n'y a pas
21 d'autres informations. Encore une fois, c'est peut-
22 être un autre domaine où il faudrait investiguer un
23 peu plus pour arriver avec des proportions appuyées
24 sur des faits. Pour Gaz Métro ça signifie qu'il y
25 aurait trois cent douze (312) ménages qui

1 participeraient au CASS alors que, bon, bien, on le
2 saura après coup si c'est le nombre de ménages qui
3 participera, ça pourrait influencer les budgets
4 et... Et voilà.

5 Maintenant, en ce qui concerne les coûts
6 des programmes. Il y a un programme d'efficacité
7 énergétique qui s'appelle Supplément - Ménage à
8 faible revenu. Ce qu'UC constate c'est que pour
9 distribuer... bon, c'est un projet pilote, on
10 comprend. Mais pour distribuer quatorze mille
11 dollars (14 000 \$) d'aide financière ça va coûter
12 cent vingt mille dollars (120 000 \$). C'est
13 beaucoup, ça veut dire que chaque participant va
14 demander six mille dollars (6 000 \$) de coût de
15 programme. UC est pour le programme, recommande de
16 l'approuver mais recommande aussi une gestion des
17 coûts. Et il ne faudrait pas qu'éventuellement, on
18 donne moins d'argent aux ménages à faibles revenus
19 et plus à la gestion du programme. Oui, c'est ça.
20 Et, de la même façon, dans le cadre du compte
21 d'aide au soutien social pour les ménages à faibles
22 revenus, on constate que pour qualifier un
23 ménage... enfin, pour déterminer si les ménages à
24 faibles revenus ou pas ça va coûter jusqu'à trois
25 cents dollars (300 \$) par ménage. Alors, pour... le

1 programme devrait coûter trois cent mille dollars
2 (300 000 \$) et il y aurait cent mille dollars (100
3 000 \$) qui serait consacré aux coûts du programme,
4 ce qu'on juge aussi... ce qu'UC juge aussi très
5 élevé. Alors, ça complète pour ma partie.

6 (14 h 36)

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Petit problème technique.

9 R. Ça va, Monsieur Moisan-Plante?

10 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

11 R. Oui.

12 Q. [210] O.K.

13 R. Je suis prêt à commencer. Alors bonjour, Monsieur
14 le Président, Madame, Monsieur les Régisseurs. Je
15 vais vous parler rapidement du Programme de dérivés
16 financiers.

17 Premièrement, le Programme présenté par Gaz
18 Métro fait suite à une décision de la Régie
19 D-2012-158 dans laquelle la Régie indiquait que les
20 objectifs du Programme devaient être évalués en
21 tenant compte des besoins vérifiés de la clientèle
22 de gaz de réseau en matière de protection contre la
23 volatilité et la flambée des prix.

24 Alors c'est ce que Gaz Métro a fait par
25 l'entremise d'un sondage. Et puis, bon, ce sondage-

1 là a été réalisé l'an dernier, je crois, dans un
2 contexte de prix relativement bas et relativement
3 stables pour ce qui est des conditions, des
4 conditions de prix l'an dernier.

5 En général, pour ce qui est de la clientèle
6 résidentielle, on a noté qu'il y avait assez peu de
7 clients résidentiels qui s'attendaient à avoir des
8 hausses importantes de prix du gaz dans les années
9 à venir. Les résultats du sondage donnaient cinq
10 pour cent (5 %) pour un an et huit pour cent (8 %)
11 des clients résidentiels anticipaient une hausse
12 importante dans un horizon de trois ans. C'est dans
13 le sondage, là, pièce B-0092, page 116.

14 Mais les usagers demeurent préoccupés par
15 de possibles hausses. Néanmoins on a quand même
16 peur quand on pose la question aux gens : « Voulez-
17 vous vous assurer contre des hausses
18 potentielles? » Il y a près de quatre-vingts pour
19 cent (80 %), là, qui désirent un degré d'assurance
20 assez important.

21 Gaz Métro avait présenté ça, là, en quatre,
22 plutôt le sondeur avait présenté ça en quatre
23 options : une assurance niveau or, niveau argent,
24 niveau bronze puis pas d'assurance. Vingt-trois
25 (23) personnes sur trente (30) ont pris un niveau

1 argent ou or.

2 Donc, pour nous, ça semble confirmer un
3 besoin de protection malgré un environnement
4 relativement stable, là, à l'époque où le sondage a
5 été fait. Malgré un environnement relativement
6 stable des prix, les gens restent avec des craintes
7 que les prix du gaz naturel pourraient augmenter
8 subitement. Alors ça nous semble valider l'idée que
9 la clientèle résidentielle aimerait bien être
10 protégée contre d'éventuelles flambées de prix.

11 Il y a quelques usagers qui indiquaient
12 désirer profiter d'éventuelles baisses de prix. Là
13 on peut s'imaginer que ceux qui n'ont pas pris
14 d'assurance dans la question du sondage voulaient
15 se garder l'option de profiter d'éventuelles
16 baisses de prix.

17 D'après ce que j'ai pu voir, je crois que
18 c'est associé avec des gens avec un revenu peut-
19 être plus élevé. Par exemple, on a des cas de
20 figures qui sont mentionnés. Là je vais vous
21 référer à la page 95 de la pièce B-0092. Une
22 personne qui ne veut pas aucune protection contre
23 les fluctuations des prix du gaz naturel nous dit
24 que : « J'achète des actions, je vis avec les
25 conséquences. Je suis toujours gagnante et je n'ai

1 pas d'aversion pour le risque. » En tout cas c'est
2 caricatural, mais, d'après nous, ça représente
3 peut-être des gens qui ont un revenu plus élevé et
4 les moyens de vivre avec les conséquences si les
5 prix augmentent.

6 (14 h 40)

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Je m'excuse de vous interrompre, Monsieur Moisan-
9 Plante, là. Je n'arrive pas à trouver la pièce,
10 mais est-ce que le témoin est en train de faire
11 référence au sondage CROP? Parce qu'il m'a donné la
12 cote Régie seulement, puis j'ai... malheureusement,
13 je n'ai pas la... je n'ai pas le...

14 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

15 Gaz Métro 6, document 2.

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Page? Gaz Métro 6, document 2. Donc, là, on parle
18 de la pièce de Gaz Métro?

19 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

20 Oui.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Puis là, je pense que vous êtes en train de faire
23 référence au...

24 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

25 Je pense que...

1 Me VINCENT REGNAULT :
2 ... au sondage Crop...
3 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :
4 ... j'ai fait r ef erence...
5 Me VINCENT REGNAULT :
6 ... d epos e sous pli confidentiel.
7 LE PR ESIDENT :
8 Confidentiel.
9 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :
10 Non, c'est dans votre preuve.
11 LE PR ESIDENT :
12 Il peut  tre dans la preuve, mais il peut  tre
13 confidentiel.
14 Me VINCENT REGNAULT :
15 Donnez-moi un instant.
16 Me H EL ENE SICARD :
17 Nous ne sommes pas all es consulter les pi eces...
18 LE PR ESIDENT :
19 On va attendre.
20 Me H EL ENE SICARD :
21 ... d epos ees sous pli confidentiel.
22 LE PR ESIDENT :
23 On va juste le valider.
24 Me H EL ENE SICARD :
25 Alors,  a me surprendrait que... 6, document 2,

1 Monsieur...

2 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

3 Oui, puis...

4 Me H EL ENE SICARD :

5   quel page?

6 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

7 ... a  t  d pos e une premi re fois sous la cote B-

8 0092, puis il y a eu une r vision   la cote B-0338.

9 L ,  a ne change rien pour...

10 Me H EL ENE SICARD :

11   quelle page?

12 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

13 La premi re fois, c' tait la page 116, je l'ai...

14 Puis la deuxi me fois que je l'ai mentionn ,

15 c' tait la page 95.

16 Me H EL ENE SICARD :

17 O.K. C'est parce qu'on n'a plus de... Quand on

18 tombe... Je m'excuse. Quand on tombe dans les

19 annexes,   moins d'avoir la copie sur le site de la

20 R gie, il n'y a plus de pages. Alors, si vous

21 pouvez me dire ce qui est  crit dans le haut de la

22 page, puis je vais la donner   mon confr re, l .

23 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

24   la page 95, c'est...

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Parce que moi, j'ai une pièce... Allez-y, Madame...

3 Maître...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Je m'excuse, c'est parce que je lui montrais. C'est

6 parce que vous tombez après. Dans Gaz Métro 6,

7 document 2, en annexe, votre pièce terminait à la

8 page 41, je pense.

9 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

10 Oui.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Et après, vous avez...

13 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

14 C'est bon.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 ... une série d'annexes...

17 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

18 Oui.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 ... qui sont toutes ensemble. Alors, il faut... Qui

21 n'ont pas de page, mais si vous continuez, puis on

22 comptait, puis on arrive à 95, ce qu'il y avait sur

23 le site de la Régie, c'est parce qu'on a les pages

24 avec le PDF où il est intégré. Et c'est pour ça que

25 pour la trouver, là, j'essaie d'avoir le titre de

1 la feuille.

2 Me VINCENT REGNAULT :

3 C'est bon. Parfait, merci.

4 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

5 Je l'ai sur ordinateur, l a.

6 Me H EL ENE SICARD :

7 C'est parce qu'eux ne la trouvent pas.

8 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

9 Pour ce qui est de la confidentialit e,  a va?

10 LE PR ESIDENT :

11 Vous pouvez y aller. Non, il vaut mieux lever le

12 bras pendant que... que apr es, surtout que nous

13 sommes en... toujours diffus es, l a.

14 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

15 Hum, hum. Oui.

16 LE PR ESIDENT :

17 Allez-y, Monsieur Moisan-Plante.

18 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

19 R. Alors, pour ce qui est de notre exp erience sur le

20 terrain   l'Union des consommateurs, nous, on

21 constate que la client ele   budget modeste ou les

22 m enages   faibles revenus, en g en eral, pr ef erent la

23 stabilit e des prix. On essaie souvent qu'on a des

24 consultations budg etaires, nos associations

25 coop eratives d' conomie familiale, l a, recommandent

1 aux gens de s'inscrire aux versements égaux, par
2 exemple, pour éviter les mauvaises surprises ou les
3 éviter le plus possible.

4 Alors, on ne pense pas que la plus grande
5 partie, là, des ménages, là, qu'on représente, là,
6 sont vraiment intéressés à prendre le risque
7 d'avoir des hausses de prix afin de profiter
8 d'éventuelles baisses de prix.

9 On a aussi mentionné en contre-
10 interrogatoire, on a déposé... On a abordé le
11 sujet, on a déposé des pièces d'une ancienne clause
12 tarifaire, là. Je pense c'est la pièce CUC-0055 au
13 sujet des usagers non clients, qui représentent
14 deux tiers des usagers résidentiels chez Gaz Métro.

15 Et puis pour ce qui est des... Toujours sur
16 la même pièce, pour ce qui est des usagers directs,
17 là, les clients directs résidentiels de Gaz Métro,
18 encore une fois, vingt-cinq... vingt-quatre pour
19 cent (24 %) des clients directs, résidentiels
20 directs sont des ménages à faibles revenus, donc
21 des ménages pour qui, selon nous, ne sont
22 relativement pas intéressés à profiter
23 d'éventuelles baisses de prix au risque de subir
24 des flambées de prix.

25 On a abordé aussi dans le contre-

1 interrogatoire la question de la saisonnalité de la
2 couverture. Grosso modo, soixante-quinze pour cent
3 (75 %) et plus de la facture résidentielle, là,
4 d'un ménage s'accumule durant les mois d'hiver, là,
5 les mois d'hiver de gaz, là, j'entends novembre à
6 mars, là, durant cinq mois.

7 C'est aussi validé par le cas-type que nous
8 a donné Gaz Métro dans ses réponses à nos demandes
9 de renseignements. Ça, c'est la pièce B-0334, page
10 7. Mais je pense que c'est un fait communément
11 accepté, là, que le plus gros de la facture, ça
12 s'accumule en hiver.

13 (14 h 46)

14 Dans le programme de dérivés financiers
15 proposé par Gaz Métro, le degré de couverture des
16 achats varie uniquement en fonction de la
17 volatilité récente. La volatilité des quarante (40)
18 derniers jours, je crois, je pense que c'est les
19 paramètres qui sont utilisés. Donc, si, par
20 exemple, pour un certain niveau de volatilité, là,
21 quel qu'il soit, le modèle me dit que je vais
22 couvrir cinquante pour cent (50 %) de mes achats,
23 bien, ça va être cinquante pour cent (50 %) en été
24 pour ce niveau de volatilité là, mais ça serait
25 cinquante pour cent (50 %) en hiver également, pour

1 le même niveau de volatilité. Donc, si on veut,
2 l'impact des volumes achetés, au moins du point de
3 vue d'un consommateur résidentiel, n'est pas pris
4 en compte dans le modèle. Alors, pour nous, ça
5 paraîtrait intuitif, si on veut, de couvrir
6 d'avantage les achats en hiver pour un même niveau
7 de volatilité, c'est là qu'on accumule les
8 consommateurs résidentiels, le plus gros de notre
9 facture. Donc, ça c'est le point qu'on voit en
10 haut.

11 Ensuite sur une idée légèrement différente,
12 aussi il y a deux volets dans le programme proposé
13 par Gaz Métro. Un volet systématique où on procède
14 à des couvertures, là, des achats de produits
15 financiers dérivés, treize (13) à vingt-quatre (24)
16 mois à l'avance. Et un volet dynamique, là, dans
17 lequel on est à l'intérieur de l'année, un (1) à
18 douze (12) mois d'avance. Évidemment, si on veut se
19 prémunir contre une flambée de prix, une fois qu'on
20 est rendu dans le volet dynamique, là, c'est-à-
21 dire dans les mois qui viennent, souvent, bien, la
22 flambée de prix, elle commence à avoir lieu, la
23 volatilité augmente, donc là on se met à se couvrir
24 plus. Dans le fond, on commence à s'adapter en même
25 temps qu'on vit les hausses de prix. Tandis que

1 dans le volet systématique, qui est fait treize
2 (13) à vingt-quatre (24) mois à l'avance, là, bien
3 présumément, là, elle n'est pas encore arrivée, ma
4 hausse de prix, là j'ai la protection que je vais
5 avoir, par exemple, en utilisant un contrat
6 d'échanges à prix fixe, va être plus... comment
7 dire? plus ferme parce que je suis loin... comment
8 dire? Les prix n'ont pas commencé à monter, là,
9 dans mon exemple fictif. Je ne sais pas si je suis
10 très clair avec ça. Mais... Je n'ai pas
11 l'impression de l'être mais peut-être que je
12 pourrai éclaircir un peu plus tard.

13 On nous a dit que pour couvrir... procéder
14 à des achats de dérivés financiers longtemps
15 d'avance, comme, par exemple, vingt-quatre (24)
16 mois, trente-six (36) mois ou quarante-huit (48)
17 mois, ça commençait à être... ça devenait de plus
18 en plus dispendieux parce qu'il faut mettre un
19 collatéral pour... pour garantir un peu, là, notre
20 capacité de payer au cas où les... ça tourne à
21 notre désavantage. Là je vais faire référence aux
22 notes sténo du dix-huit (18) mars. Là ici je me
23 rends compte que j'ai oublié de noter la page, je
24 pourrai la retrouver, on va la mentionner dans
25 notre plaidoirie finale. On nous disait... c'était

1 l'expert Moreno qui nous disait : « Par exemple,
2 aujourd'hui, si je veux couvrir des achats pour
3 d ecembre deux mille quatorze (2014), il va... »
4 Oui?

5 Me H EL ENE SICARD :

6 Q. [211] Si je peux vous aider.  a ne serait pas aux
7 pages 135, 137 et 138 du dix-huit (18) mars, que
8 les gens puissent tout de suite le savoir au cas o 
9 ils le d esirent?

10 R. Je vais v erifier. Je ne suis pas tr es loin.

11 Excusez, je ne l'ai pas en version papier celle-l a.

12 Q. [212] Je vais vous l'apporter.

13 (14 h 50)

14 R. Je ne crois pas que c'est le bon extrait, non.

15 Donc, on va v erifier et revenir avec la page exacte
16 en plaidoirie.

17 Q. [213] O.K.

18 R. Alors l'exemple qui  tait avanc e par l'expert
19 Moreno c' tait qu'on devait couvrir six pour cent
20 (6 %) de la valeur nominale des achats, l a. Pour
21 faire un exemple concret on va couvrir cent pour
22 cent (100 %) des achats. Donc, on doit mettre six
23 pour cent (6 %) de la valeur de tous nos achats
24 projet es pour d ecembre deux mille quatorze (2014)
25 en couverture, mettre de l'argent de c ot e dans un

1 compte.

2 Donc, quel serait le coût de ça si on
3 suppose qu'il y a un coût, par exemple,
4 d'opportunité ou un taux d'intérêt de cinq pour
5 cent (5 %) ? Bien, ça va faire en pourcentage de la
6 valeur de mes achats, ça va être cinq pour cent
7 (5 %) de six pour cent (6 %). Ça va être trois
8 dixième (3/10) de un pour cent (1 %). Ça, ça va
9 être notre coût à encourir. Puis, par exemple, la
10 hausse de prix qu'il y a eu entre décembre deux
11 mille treize (2013) et mars deux mille quatorze
12 (2014), on a eu quarante-sept pour cent (47 %) de
13 hausse de prix. Donc, selon nous, le collatéral
14 semble relativement peu dispendieux pour ce qu'on
15 cherche à prévenir, c'est-à-dire des flambées de
16 prix.

17 Alors les recommandations d'Union des
18 consommateurs pour le Programme de dérivés
19 financiers, on proposerait à la Régie de
20 l'accepter. Évidemment, on pense avoir des
21 améliorations importantes à être présentées. Donc,
22 ça va être les deux suivantes.

23 On aimerait que les achats faits en hiver
24 soient protégés plus fermement. C'est-à-dire qu'on
25 pourrait augmenter, par exemple, c'est ma

1 suggestion, le volet systématique dans lequel on
2 achète les dérivés financiers, là, treize (13) à
3 vingt-quatre (24) mois d'avance. On pourrait le
4 porter à quarante pour cent (40 %) pour les mois
5 d'hiver. Ça assurerait une plus grande protection
6 que les paramètres, les paramètres actuels.

7 Et puis la deuxième suggestion c'est le
8 facteur d'importance relative. Dans le modèle
9 proposé, là, dans le programme proposé, ce facteur-
10 là c'est celui qui balance, qui balance entre les
11 flambées de prix puis la crainte d'avoir des pertes
12 d'opportunités.

13 Comme je vous ai expliqué, là, d'après
14 notre lecture du sondage, la plupart des clients
15 résidentiels veulent éviter des flambées de prix.
16 Il y en a assez peu qui sont intéressés à profiter
17 d'éventuelles baisses de prix, encore plus pour la
18 clientèle à faible revenu. Encore plus quand on
19 prend en considération les usagers non clients pour
20 lesquels c'est difficile de profiter de baisses de
21 prix par le biais de leur loyer. Donc, ça, ça
22 complète nos recommandations.

23 Finalement, je voudrais juste dire un
24 dernier mot sur le lien entre la diversification
25 des indices d'achats de fourniture puis le

1 Programme de dérivés financiers.

2 En fait, la Régie avait demandé, c'était en
3 phase 2, ça a été cité en phase 2 dans le fond dans
4 le document sur la diversification des indices
5 d'achats de fourniture. La Régie demandait à Gaz
6 Métro de procéder à une diversification
7 significative des indices sur la base desquels elle
8 transige le gaz naturel et d'ajuster en conséquence
9 le Programme de dérivés, de produits financiers
10 dérivés.

11 Bien, suite au contre-interrogatoire, pour
12 nous ce n'était pas vraiment clair comment on
13 ajustait le Programme de dérivés financiers en
14 fonction des indices d'achats de fourniture. De ma
15 compréhension, on dirait qu'il y avait eu presque
16 pas de lien si on veut, on avait pris tel quel le
17 programme d'achats de fourniture. Donc, ça va être
18 tel quel... Bien, on a... on a suggéré, par
19 exemple, de couvrir les achats à NYMEX par des
20 dérivés à NYMEX, des achats à AECO par des dérivés
21 AECO, puis les achats à Dawn par des dérivés AECO.
22 Mais ce n'est pas nécessairement... Je comprenais
23 mal en quoi la stratégie, par exemple, de
24 diversification des index, un tiers, un tiers, un
25 tiers, tenait compte... là, on fait ça présumément

1 pour diversifier le risque, les achats de
2 fourniture. Il me semble qu'à mon avis qu'il y a
3 une interaction aussi avec l'achat des dérivés
4 financiers, peu importe ça porte sur quel index, un
5 dérivé financier va réduire le risque, la
6 volatilité des achats qui sont faits, à tout le
7 moins si on prend un contrat d'échange à prix fixe.
8 Donc, il y a une certaine interaction. À mon avis,
9 ça se recoupe. Mais je ne le vois pas dans la
10 preuve. En tout cas, ce n'est pas majeur à mon
11 avis. Pour l'instant, on peut vivre avec ce qui est
12 suggéré. Mais peut-être que ça vaudrait la peine
13 dans la prochaine cause tarifaire de faire un suivi
14 pour les deux cas. Est-ce qu'un est vraiment
15 optimal en fonction de l'autre, et caetera?

16 Moi, ça termine ma présentation.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Merci. Alors, ça termine notre présentation. Les
19 témoins sont disponibles pour contre-
20 interrogatoire.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Sicard. Maître Sarault.

23 Me GUY SARAULT :

24 Pas de questions.

25

1 LE PR ESIDENT :
2 Merci. Ma tre Turmel.
3 Me ANDR E TURMEL :
4 Pas de questions.
5 LE PR ESIDENT :
6 Ma tre Paquet?
7 Me GENEVI EVE PAQUET :
8 Pas de questions.
9 LE PR ESIDENT :
10 Ma tre Boucher Meunier.
11 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :
12 Pas de questions.
13 LE PR ESIDENT :
14 Ma tre Neuman.
15 Me DOMINIQUE NEUMAN :
16 Pas de questions.
17 LE PR ESIDENT :
18 Ma tre Sigouin-Plasse. Oui, c'est ma tre Regnault.
19 Me H EL ENE SICARD :
20 Je m'excuse. Alors vous avez retrouv e la page pour
21 votre citation?
22 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :
23 R. Oui, la premi ere. Bien, ce n' etait peut- etre pas la
24 premi ere, mais il y en a une avec un six pour cent
25 (6 %) de valeur nominale des achats couverts, comme

1 collatéral. C'est à la page 187 des notes sténos du
2 dix-huit (18) mars. Et puis... Voilà!

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui. Maître Regnault.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT :

6 Ça va être assez rapide, Monsieur le Président. En
7 fait une question pour madame de Tilly. Bonjour
8 pour commencer.

9 Q. [214] Dans votre présentation à l'acétate 4, vous
10 indiquez au sujet de l'offensive de positionnement,
11 vous indiquez :

12 Il faut mesurer adéquatement la
13 perception des clients avant de la
14 rectifier.

15 Mme VIVIANE DE TILLY :

16 R. Oui.

17 Q. [215] Simplement pour les fins des notes
18 sténographiques, Madame de Tilly, pouvez-vous
19 simplement confirmer que vous n'avez pas pris
20 connaissance du sondage CROP que Gaz Métro a déposé
21 sous pli confidentiel?

22 R. Non, je l'ai entendu le sondage panorama. Est-ce
23 que c'est ça?

24 Q. [216] Effectivement, il a été question du sondage
25 panorama de la part de madame Trudeau.

1 R. Oui. Je n'en ai pas pris connaissance.

2 Q. [217] Vous n'en avez pas pris connaissance.

3 Monsieur Moisan-Plante, merci pour votre
4 présentation au sujet des dérivés financiers.

5 Monsieur le Président, je ne ferai pas de chi-chi.

6 Ce n'est pas mon habitude. J'essaie d'être le moins
7 procédurier possible. Mais il me semble que la
8 position de l'UC à l'égard des dérivés financiers,
9 c'est une chose qu'on aurait été en droit de
10 s'attendre en preuve par une preuve d'UC à laquelle
11 on aurait pu poser des demandes de renseignements
12 et éventuellement contre-interrogés, avoir un peu
13 plus de temps pour contre-interroger éventuellement
14 le témoin à ce sujet-là. Comme je vous dis, je n'en
15 fais pas de chi-chi, mais je pense que ce serait de
16 bonne guerre que les intervenants suivent la
17 procédure qui est prescrite, c'est-à-dire qu'ils
18 fassent part de leur position par écrit à la Régie
19 de l'énergie en temps utile. Commentaire éditorial
20 de ma part, si vous me permettez.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Sicard, voulez-vous répondre?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Au moment... Je suis en principe en accord avec mon
25 confrère. Ce dossier, au moment du dépôt de notre

1 preuve, nous avons indiqué dans notre lettre qu'il
2 avait été de notre intention de déposer un mémoire
3 sur ce sujet. Sauf que, pour des raisons de santé,
4 notre analyste principal n'était pas disponible. Il
5 a été absent pendant dix jours. Et donc, ça ne nous
6 serait pas possible. Nous n'avons pas demandé de
7 délai. Nous avons à ce moment-là indiqué qu'on
8 aurait quand même des questions de contre-
9 interrogatoire, parce qu'on se posait encore
10 beaucoup de questions pour prendre une position qui
11 aurait été finale. Et il est fort probable que
12 notre position aurait évolué avec l'audience et le
13 contre-interrogatoire que nous avons eu.

14 (15 h 00)

15 Et nous avons également indiqué que vous
16 avions l'intention de déposer entre autres des
17 documents, ce que j'ai fait d'avance. Quelques
18 jours avant les audiences, je les ai déposés et je
19 les ai envoyés à mon confrère. J'ai pris la peine
20 de lui envoyer les documents complets même et non
21 pas juste les extraits.

22 Et je rassure la Régie qu'en principe c'est
23 notre voeu le plus cher de déposer une preuve
24 écrite, mais dans ce cas-ci particulièrement
25 j'avais avisé, je pense que notre contre-

1 interrogatoire était clair, à savoir où on essayait
2 de s'en aller. Et on fait des recommandations, mais
3 il demeure qu'on est en accord avec un programme de
4 dérivés financiers qui était aussi à la base, si on
5 veut, du présent dossier puisque la Régie avait
6 suspendu le programme et demandé l'avis d'un expert
7 avant de décider si on continue ou pas. Alors
8 explication pour mon confrère et à l'avenir, oui,
9 on fera et on a toujours fait les efforts pour
10 avoir un document écrit d'avance.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je pense que la position à la fois de maître
13 Regnault et à la fois de vous, Maître Sicard, je
14 pense que c'est clair. Je pense aussi que c'est
15 toujours clair pour la Régie, c'est toujours
16 préférable pour nous de savoir l'entièreté des
17 débats qui sont devant nous parce qu'on peut être
18 aussi plus efficaces à ce moment-ci, mais
19 effectivement, Maître Sicard, vous aviez déjà avisé
20 la Régie par correspondance sur ce sujet. Alors,
21 mais je pense que le point de maître Regnault est
22 un point qui vaut pour tout le monde, qui vaut...
23 Et je pense qu'à ce niveau-ci... Maître Regnault,
24 est-ce que vous avez d'autres questions pour le
25 panel?

1 Me VINCENT REGNAULT :
2 Oui, j'ai en fait deux choses que je veux aborder
3 rapidement avec monsieur Moisan-Plante. Et
4 simplement, encore une fois, pour les fins du
5 dossier, les propositions puis les recommandations
6 qui sont faites par UC vont être transmises à
7 monsieur Moreno pour ses commentaires. Parce
8 qu'évidemment moi je ne suis pas un expert sur
9 cette question-là et je serais curieux de voir si
10 monsieur Moreno aurait des commentaires à faire.
11 Donc il y a une contre-preuve qui est prévue jeudi.
12 Si jamais monsieur Moreno doit revenir de
13 Washington pour revenir là-dessus, bien qu'est-ce
14 que vous voulez, ce sera malheureusement la vie,
15 mais je vous en informerez évidemment en temps
16 utile.

17 Q. [218] Quarante pour cent (40 %), Monsieur Moisan-
18 Plante, à la dernière acétate. Votre suggestion
19 d'augmenter le volet systématique à quarante pour
20 cent (40 %). L'expert Moreno suggère vingt pour
21 cent (20 %). Êtes-vous capable d'expliquer à la
22 Régie pourquoi vous augmentez votre volet à
23 quarante pour cent (40 %)? Je sais que monsieur
24 Moreno a fait, là, bon nombre d'analyses
25 numériques, de simulations, il y a beaucoup de

1 documentation qui a été déposée au dossier. Est-ce
2 que... de votre côté êtes-vous capable de
3 l'expliquer l'augmentation ou le doublage du volet
4 systématique que UC propose?

5 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

6 R. Oui, bien je vais vous référer à la pièce Gaz Métro
7 19, Document 9, là. C'étaient les réponses aux
8 renseignements, à la demande de renseignements de
9 UC, question 4 en page 7.

10 Q. [219] Juste un instant, s'il vous plaît.

11 R. Alors la cote Régie je devrais l'avoir.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Monsieur, Monsieur Moisan, on va attendre qu'il
14 prenne la pièce, si vous voulez.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Mais donnez la cote Régie, là, ça va.

17 R. B-0334.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est ça.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Q. [220] Vous étiez à quelle page, Monsieur Moisan-
22 Plante, s'il vous plaît?

23 R. Page 7.

24 Q. [221] 7. Oui, allez-y.

25 R. Dans le fond, notre question débute à la page 5. On

1 avait posé plusieurs questions. Ça a été répondu
2 par l'entremise d'une simulation de Gaz Métro.

3 Q. [222] Oui.

4 R. Assez instructive. Dans cette simulation-là, on
5 prend les prix, je pense qu'on prend les prix du...
6 entre juin deux mille (2000) et deux mille deux
7 (2002), je crois. Et puis on fait une simulation du
8 volet systématique seulement. Il n'y a pas... le
9 volet dynamique n'est pas inclus. Puis on prend un
10 taux de couverture de vingt pour cent (20 %).

11 Alors dans les résultats qui sont à la page
12 7, comme je vous le disais, là on a quatre colonnes
13 qui comparent est-ce qu'on a le programme de
14 dérivés financiers avec un mode de paiements égaux.
15 Sans mode de paiements égaux, sans dérivés, en tout
16 cas toutes les options. Donc on peut regarder
17 l'impact, par exemple, de la colonne 1 versus la 3.
18 Ça c'est sans dérivés, la colonne 3 c'est avec
19 dérivés. Fait qu'on arrive à total au bout sur deux
20 ans, il y a une différence de vingt dollars (20 \$).

21 Q. [223] Oui.

22 R. Donc ça ferait dix dollars (10 \$) par année. Ça
23 c'est à un taux de vingt pour cent (20 %). Ça
24 m'apparaît relativement peu, alors là moi je l'ai
25 doublé pour le volet systématique, pour avoir un

1 impact, là, dans cet exemple-là à vingt dollars
2 (20 \$) sur une facture annuelle d'environ mille
3 cent (1100 \$).
4 (15 h 05)

5 C'est sûr que le volet dynamique, c'est
6 vraiment difficile, c'est difficile à simuler parce
7 que, là, on garde une certaine discrétion pour
8 savoir quels produits dérivés on utilise, un
9 contrat d'échange à prix fixe ou un collier. Donc,
10 ce n'est pas simulable. Le modèle n'est pas assez
11 précis pour savoir qu'est-ce qui arriverait
12 exactement, mais principalement, j'ai regardé les
13 résultats de la simulation, puis je me disais que
14 si on veut avoir un impact plus grand de façon
15 certaine pour les clients résidentiels, ça vaut la
16 peine d'avoir un taux de couverture plus élevé.

17 Puis comme je vous ai dit, moi, je ne suis
18 pas trop, je ne crois pas qu'ils sont
19 particulièrement intéressés à encourir plus de
20 risque pour profiter d'éventuelles baisses de prix.
21 Donc, pour moi, ça ne cause pas un problème de
22 monter les pourcentages du volet systématique à
23 quarante pour cent (40 %) au lieu de vingt (20 %).
24 Dans le modèle proposé par monsieur Moreno, le
25 volet systématique est à vingt (20 %) et puis le

1 volet dynamique nous fait passer de vingt (20 %) à
2 soixante-dix (70 %) selon la volatilité réalisée.

3 Q. [224] Ça, c'était d'ailleurs la question de suivi
4 que j'avais à l'égard de votre proposition de
5 monter de vingt (20 %) à quarante pour cent (40 %)
6 le volet systématique. Est-ce que vous avez une
7 position à l'égard du volet dynamique? Parce que
8 vous vous rappellerez peut-être que monsieur Moreno
9 ce qu'il dit, c'est maximum de dérivés financiers,
10 c'est soixante-dix pour cent (70 %). Donc vingt
11 pour cent (20 %) systématique, cinquante pour cent
12 (50 %) dynamique. Là, vous augmentez le vingt pour
13 cent (20 %) du volet systématique à quarante
14 (40 %). Est-ce que vous avez une position sur la
15 balance au niveau du volet dynamique?

16 R. Oui.

17 Q. [225] Le réduisez-vous à trente (30 %) ou vous
18 le...

19 R. Oui.

20 Q. [226] ... maintenez à cinquante (50 %) ?

21 R. Je le... Moi, je l'avais maintenu à trente (30 %).
22 Là, c'est... Je tiens à préciser que c'est pendant
23 les mois d'hiver.

24 Q. [227] Vous l'avez maintenu à trente (30 %) ou à
25 cinquante (50 %) ?

1 R. À trente (30 %).

2 Q. [228] Donc vous l'avez réduit à trente (30 %).

3 Parce que vous avez dit « je l'ai maintenu ».

4 R. Excusez! Je l'ai réduit à trente (30 %) pour... Et

5 j'ai maintenu le total des deux volets à soixante-

6 dix (70 %).

7 Q. [229] D'accord.

8 R. Je tiens à indiquer que c'est seulement pour les

9 mois d'hiver. Et puis... Excusez-moi! Je pense que

10 j'avais... Je voulais indiquer quelque chose

11 d'autre, mais ça m'échappe. Rapidement... Non, ça

12 va.

13 Q. [230] Puis dernière chose, Monsieur Moisan-Plante,

14 au niveau du facteur d'importance relative, vous

15 suggérez de l'augmenter à soixante-dix pour cent

16 (70 %) ?

17 R. Par exemple. Ça pourrait même être plus.

18 Q. [231] Vous comprenez, je pense, vous avez bien

19 compris que, en augmentant le facteur d'importance

20 relative, on vient réduire le risque associé à la

21 volatilité?

22 R. Oui.

23 Q. [232] On vient aussi augmenter le risque de subir

24 ce qu'on appelle des pertes d'opportunité?

25 R. Oui.

1 Q. [233] Vous êtes conscient de ça?

2 R. Effectivement. On ne peut pas... C'est -comment on
3 dit ça - un « trade-off », entre les deux. Mais
4 d'après moi, les intérêts de la clientèle
5 résidentielle qu'on représente, là, c'est surtout
6 les flambées de prix qui les préoccupent, là. Mais
7 quand même, par rapport à l'ancien modèle, on
8 conserve quand même un certain poids pour les
9 pertes d'opportunité. Ce qu'on n'avait pas avant.
10 Puis je pense que le positif du modèle proposé,
11 c'est que ça permet un cadre conceptuel pour
12 balancer ça puis en prendre connaissance.

13 Q. [234] Je vous remercie pour ces éclaircissements-
14 là. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Regnault. Maître Cardinal pour la
17 Régie.

18 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. [235] Bonjour aux membres du panel. Tout d'abord,
20 la Régie va avoir une question de clarification par
21 rapport au programme PE103 Thermostat programmable.
22 Donc, je vous réfère à la preuve d'UC, qui est la
23 pièce UC-0044, aux pages 11 à 12. Donc, dans le bas
24 de la page 11, UC mentionne :

25 Ultiment, UC s'interroge sur la

1 pertinence de suspendre le programme
2 jusqu'à ce que les nouvelles
3 spécifications Energy Star -
4 Residential Climate Control soient en
5 vigueur.

6 Est-ce que la Régie doit comprendre que UC
7 considère que la suspension du programme PE103
8 Thermostat programmable jusqu'à ce que les
9 nouvelles spécifications Energy Star soient en
10 vigueur est une option acceptable?

11 (15 h 10)

12 Mme VIVIANE DE TILLY :

13 R. Est-ce que vous pouvez répéter votre question s'il
14 vous plaît?

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Q. [236] Oui. En fait, c'est : est-ce qu'on doit
17 comprendre de la preuve d'UC que le fait de
18 suspendre le programme PE103 jusqu'à ce que les
19 nouvelles spécifications Energy Star soient en
20 vigueur est une option acceptable?

21 R. En fait, si les thermostats qu'on installe
22 présentement ou qu'on continue à installer ne
23 permettent pas d'économies, on peut s'interroger
24 sur la pertinence de les installer. On ne le
25 recommande pas, UC ne recommande pas d'interrompre

1 le programme, mais se permet de s'interroger sur la
2 pertinence de le continuer. C'est un peu comme...
3 C'est comme ménager la chèvre et le chou.

4 Bon. Arrêter un programme, ce n'est peut-
5 être pas l'idée la... ce n'est peut-être pas la
6 meilleure idée. Quand les forces sont là, puis le
7 train est parti, on ne l'arrête pas, mais si on se
8 fie à ce qui se passe aux États-Unis, bien, c'est
9 ça, peut-être que ces thermostats-là qui sont
10 installés ne serviront à rien ou à pas grand-chose
11 ou à beaucoup moins que ce qu'on l'évalue. Est-ce
12 que ça répond à votre question?

13 Q. [237] Ça répond à ma question, merci. Maintenant,
14 on va changer de sujet, on va parler du programme
15 de dérivés financiers. Donc, j'imagine ça va être
16 monsieur Moisan-Plante qui va pouvoir répondre.

17 Donc, à partir de l'engagement numéro 2 de
18 Gaz Métro, qui est la pièce Gaz Métro-19, document
19 15, plus précisément, c'était le tableau... On voit
20 à tableau « Couverture de cinquante pour cent
21 (50 %) ».

22 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

23 R. Malheureusement, je n'ai pas cette pièce-là avec
24 moi.

25 Q. [238] Vous n'avez pas la pièce avec vous? Est-ce

1 que votre procureur, peut-être, avait la pièce
2 format papier? D'accord. Donc, je peux peut-être
3 laisser... Je vais regarder si ma copie n'est pas
4 annotée.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bien justement, c'est intéressant quand c'est
7 annoté.

8 Q. [239] Non. Donc, elle n'est pas annotée. Donc, si
9 vous voulez, on peut vérifier avec Gaz Métro s'ils
10 ont une objection à ce que leur laisse... que je
11 prête ma copie, en fait, pour poser la question. Ça
12 va? Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 On va laisser le temps, Maître Cardinal, aux gens
15 de...

16 Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Pas de problème.

18 LE PRÉSIDENT :

19 ... de Gaz Métro aussi d'avoir accès à cette copie.

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Q. [240] Donc, c'est simplement le tableau, Monsieur
22 Plante.

23 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

24 R. Oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Monsieur Tremblay, vous l'avez trouvée pour
3 monsieur... pour maître Regnault? Mais je crois que
4 maître Regnault a une tablette.

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Parfait. Donc, est-ce que tout le monde a eu la
7 chance de consulter la pièce? Ça va? Parfait.

8 Q. [241] Donc, à partir du tableau « Couverture de
9 cinquante pour cent (50 %) », à partir également de
10 la page 4 de votre présentation sur le programme de
11 dérivés financiers, où on peut voir que UC indique
12 que les ménages à faibles revenus préfèrent la
13 stabilité des prix et également, considérant la
14 recommandation d'UC d'augmenter les niveaux de
15 protection, est-ce que UC considère d'une part
16 qu'une augmentation de quarante-quatre pour cent
17 (44 %) pour une couverture de cinquante pour cent
18 (50 %) - donc, c'est ce qu'on pouvait constater du
19 tableau - pour la composante « Fourniture et
20 compression » constitue la stabilité?

21 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

22 R. Bien, ce n'est certainement pas la stabilité. Peut-
23 être qu'un abus de langage quand, sur ma
24 présentation

25 [...] préfère la stabilité des prix,

1 préfère moins de volatilité.

2 C'est ce que je vous dirais.

3 Q. [242] Parfait. Et est-ce que ça constitue un
4 intervalle acceptable pour UC? Donc, l'intervalle,
5 évidemment, c'est le quarante-quatre pour cent
6 (44 %) versus le cinquante pour cent (50 %).

7 R. O.K. Si c'est un tableau, il y a des pertes
8 d'opportunités.

9 Q. [243] Oui, les pertes d'opportunités,
10 effectivement.

11 (15 h 16)

12 R. Laissez-moi réfléchir. Je me rends compte... là je
13 viens de comprendre ce qui se passe dans le tableau
14 que vous me présentez. Quand on mesure la stabilité
15 des prix ou la volatilité, on regarde... on prend
16 une série de prix d'année en année puis on regarde
17 si ça fluctue beaucoup ou pas. Là on compare
18 quarante-quatre pour cent (44 %) avec un... avec un
19 résultat fictif qui aurait été le résultat si on
20 n'avait pas pris de produits financiers dérivés. Ce
21 n'est pas la même chose que comparer la volatilité
22 des... de nos achats d'année en année. Je pense
23 qu'il y a des extraits de la preuve de... c'est
24 dans le rapport d'expert, qui nous montre, par
25 exemple, le... avec le programme de dérivés

1 financiers qu'avait Gaz Métro dans le passé, la
2 volatilité a été réduite même si ça a engendré des
3 pertes d'opportunités. Je pourrais essayer de vous
4 retrouver la référence, c'est dans l'évaluation du
5 programme faite par l'expert Moreno. Alors, je ne
6 sais pas si je répons à votre question, là,
7 mais... Moi, je suis en page 27 du rapport
8 d'expert. Donc, Gaz Métro-6, document 1, je n'ai
9 pas la cote Régie.

10 Alors, là je pense qu'on mesure la
11 performance historique du programme. Là on montre
12 que les prix du portefeuille d'achats couvert ont
13 été... la volatilité a été plus basse, vingt-trois
14 pour cent (23 %) par rapport à vingt-cinq pour cent
15 (25 %), qui aurait été la volatilité des prix... la
16 volatilité des prix si on avait tout acheté SPOT.
17 Puis, dans le fond, quand j'y pense, ce n'est pas
18 vraiment une mesure de volatilité, le quarante-
19 quatre pour cent (44 %), c'est une mesure de
20 différence entre le niveau des prix, là, ça
21 mesure... ce n'est pas... il n'y a pas un écart
22 type avec ça. Ce n'est pas vraiment une mesure de
23 volatilité, à mon avis.

24 Q. [244] Mais peu importe la source de la volatilité
25 de quarante-quatre pour cent (44 %), est-ce que

1 c'est une volatilité acceptable par rapport, par
2 exemple, à une stabilité de prix?

3 R. Donc, la question est de savoir... Je ne sais pas,
4 moi, si j'ai... mon prix est de mille (1000) cette
5 année, est-ce qu'un prix de mille quatre cent
6 quarante (1440) c'est acceptable l'an prochain? Je
7 vous dirais qu'il faudrait éviter ça le plus
8 possible. Mais, écoutez, il y a certaines
9 circonstances qui font que c'est impossible à
10 éviter. À mon avis, on peut l'amoindrir en
11 utilisant un programme de dérivés financiers, c'est
12 le mieux qu'on peut faire. Si on veut, on est
13 totalement... si c'est notre seul objectif, on va
14 couvrir cent pour cent (100 %) de nos achats pour
15 l'an prochain à un prix qui est... probablement,
16 là, cette hausse-là est non anticipée, un prix qui
17 est beaucoup plus bas. On va l'éviter. Mais là il
18 va falloir s'attendre à pouvoir encourir des pertes
19 d'opportunités si jamais les prix baissent.

20 (15 h 21)

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Désolée pour le délai, là, j'ai vraiment besoin de
23 mes analystes.

24 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

25 R. Non, il n'y a pas de problème.

1 Q. [245] Merci. D'accord. Donc, si on prend plus
2 d'assurance et que les prix baissent et donc, la
3 facture augmente de quarante-quatre pour cent
4 (44 %), êtes-vous toujours d'accord avec le fait de
5 prendre plus d'assurance?

6 R. Il faut faire attention comment on formule ça. Si
7 je prends plus d'assurance, les prix baissent. Là
8 vous me dites, la suite de votre question c'était,
9 la deuxième partie du raisonnement?

10 Q. [246] O.K. Donc, si on prend plus d'assurance et
11 que les prix baissent à cause des pertes
12 d'opportunités et donc, la facture augmente de
13 quarante-quatre pour cent (44 %), êtes-vous
14 toujours d'accord avec le fait de prendre plus
15 d'assurance?

16 R. Écoute, je pense que votre question c'est est-ce
17 qu'on est prêt à vivre avec une perte d'opportunité
18 de quarante-quatre pour cent (44 %). Bien écoutez,
19 quarante-quatre pour cent (44 %) ça c'est une
20 couverture de cinquante (50) puis, moi, j'ai
21 suggéré quarante (40).

22 Moi, je vais vous dire que je serais prêt,
23 au nom de mes clients, là, que je représente, à
24 courir le risque. On a eu... Ça, ça a été pris de
25 la période deux mille huit (2008) à deux mille

1 douze (2012). Je pense qu'il y a eu des grosses
2 baisses de prix. Ce n'est pas impossible qu'il y en
3 ait encore, mais c'est un risque qu'on est prêt à
4 prendre à ne pas profiter entièrement de baisses
5 de... de baisses de tarifs, de baisses de prix.
6 Puis si, au contraire, les prix devaient monter,
7 bien, on va... ça ne montera pas autant si on est
8 plus couvert par des produits financiers dérivés.

9 Q. [247] Parfait, c'est tout. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Q. [248] Une toute petite question de précision, bien
12 pas de précision. En fait, Madame de Tilly, je vous
13 ramène à votre présentation je pense à la page 6 de
14 l'acétate sur le CASS et à votre mémoire c'est à la
15 page 16. Je veux juste voir, je comprends que vous
16 êtes, vous n'êtes absolument pas contre le CASS.
17 Vous trouvez une question de coûts, une question,
18 c'est plus une question de combien ça coûte tout
19 ça.

20 J'aimerais ça qu'aux notes sténographiques,
21 page 182 du vingt et un (21) mars, maître Cardinal
22 au nom de la Régie a fait la mention que,
23 possiblement, comment le Distributeur accepterait
24 ou comment il voyait la chose, que la Régie
25 accepterait, pouvait accepter un montant pour le

1 CASS un peu plus faible que celui qui est demandé,
2 moins élevé, soit de deux cent cinquante mille
3 (250 000 \$). Est-ce qu'UC garde la même position
4 que dans son mémoire ou ça vous inquiéterait moins
5 avec la proposition qu'on a faite le vingt et un
6 (21) mars?

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Si vous me permettez de donner les notes sténo à
9 madame...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui, avec plaisir.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Page 182?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Q. [249] Oui, en haut de la page 182 qui était une
16 question qui était adressée par maître Cardinal à
17 monsieur Tremblay de Gaz Métro, où on a fait une
18 proposition à savoir si le budget n'était ou est de
19 deux cent cinquante mille (250 000 \$), est-ce que
20 vous gardez la même position.

21 (15 h 26)

22 Mme VIVIANE DE TILLY :

23 R. En fait, ça dépend ce qui va être fait avec le deux
24 cent cinquante mille dollars (250 000 \$), s'il y en
25 a toujours cent mille (100 000) qui sert à la

1 qualification des ménages à faible revenu, je pense
2 qu'on adopte la même position.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. [250] Et si c'était ventilé, par exemple, il y
5 avait, on se rappelle que dans la proposition du
6 Distributeur il y avait... il y avait une certaine
7 distribution d'argent, si on allait vers un peu le
8 même... la même proposition, mais avec un budget
9 inférieur, est-ce que ça change la position d'UC?
10 Et pourquoi je vous demande de UC, parce que vous
11 êtes des gens qui représentez les consommateurs,
12 alors c'est... Avant de pouvoir fermer toutes les
13 preuves j'aime autant poser les questions aux
14 bonnes personnes.

15 R. Bien en fait, si... si le budget est limité à deux
16 cent cinquante mille dollars (250 000 \$) c'est
17 presque la position initiale de Gaz Métro. Alors à
18 ce moment-là tout nous convient à ce moment-là.

19 Q. [251] Parfait, merci, Madame De Tilly. Nous
20 n'aurons plus d'autres questions. Maître Sicard
21 est-ce que vous avez une question en
22 réinterrogatoire?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Une seule pour que les choses soient bien claires.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 RÉINTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

4 Q. [252] Alors, Monsieur Moisan-Plante.

5 R. Oui.

6 Q. [253] Les recommandations que vous faites au sujet
7 de l'utilisation des dérivés financiers et les
8 modifications qu'on propo... que UC propose à la
9 proposition de monsieur Moreno, je vous ai entendu
10 dire, mais j'aimerais que vous confirmiez que ça ne
11 vise - et que vous expliquiez pourquoi - que la
12 période hivernale. Et que ce soit... est-ce que
13 c'est bien ça? Autrement, on vit avec le programme,
14 tel que proposé par Gaz Métro et monsieur Moreno
15 pour les mois d'été ou pour la période non
16 hivernale.

17 R. Bien en fait, la deuxième suggestion, le facteur
18 d'importance relative, je l'avais pensé pour
19 l'année au complet. Mais définitivement, les
20 achats, la partie achats systématiques c'est durant
21 les mois d'hiver. Mais pendant que j'y pense,
22 j'aurais aimé compléter ma réponse, ma dernière
23 réponse à maître Cardinal, je ne sais pas si...

24 Q. [254] Avez-vous une réponse que vous voulez
25 compléter?

1 R. Oui.

2 Q. [255] Allez-y.

3 R. C'est que quand on a... dans l'exemple qu'on m'a
4 donné, là, où qu'il y a eu une baisse de prix,
5 c'était pas juste de la fourniture, de quarante-
6 quatre pour cent (44 %), je pense que ça allait de
7 deux mille huit (2008) à deux mille douze (2012),
8 l'horizon est de quatre ans. Puis je sais que Gaz
9 Métro prenait des dérivés financiers, là, pour des
10 périodes qui allaient jusqu'à quarante-huit (48)
11 mois.

12 Maintenant, dans le nouveau programme on a
13 des... c'est vingt-quatre (24) mois qui est suggéré
14 comme... comme étant un maximum. Donc si jamais je
15 prends un dérivé financier, un contrat d'échange à
16 prix fixe, par exemple, si les... mes prix comme
17 prennent une tendance, disons, baissière qui dure
18 quatre ans, dans l'ancien programme je m'étais
19 commis quatre ans en avance à un certain prix, donc
20 avec ma tendance baissière l'écart va être
21 particulièrement grand, là, pour la perte
22 d'opportunité. Avec le nouveau programme, ce genre
23 de situation-là a moins de chance de se réaliser
24 parce qu'on prend un dérivé qui a un horizon de
25 tout au plus vingt-quatre (24) mois. Donc c'est

1 peut-être un complément de réponse, là, à la
2 question qui m'avait été posée par maître Cardinal.

3 Q. [256] Je vous remercie, ça termine la preuve de UC.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, donc on libère... on libère les membres du
6 panel, on vous remercie. Il y a des documents qui
7 doivent être transférés à maître Cardinal. Je
8 m'excuse, on est un peu débordé, je m'excuse pour
9 monsieur le sténographe, on a même débordé de
10 trente (30) minutes. Alors écoutez, on va reprendre
11 jeudi matin avec les preuves d'UMQ et de SÉ/AQLPA,
12 possiblement une contre-preuve. Puis après ça il y
13 aura la plaidoirie de maître Guay de l'UMQ. Alors
14 on se revoit mercre... jeudi matin.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Monsieur le Président. Monsieur le Président, je
17 suis désolée de vous interrompre. On m'indique
18 qu'il y aurait peut-être une autre question pour
19 monsieur Moisan-Plante. Est-ce que vous permettez?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bien je... J'ai pas vraiment le choix, Maître
22 Cardinal. Allez-y.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 D'accord, ça ne sera pas très long.

25

1 PREUVE UC

2

3 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE (réassermenté)

4

5 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Q. [257] Monsieur Plante, si on a bien... Monsieur
7 Moisan-Plante, je suis désolée. Si... en fait, on a
8 compris que vous venez de dire que le tableau
9 portait de deux mille huit (2008) à deux mille
10 douze (2012), qui est l'ancien programme, alors que
11 plus tôt c'est le programme proposé. Donc est-ce
12 que ça tient toujours? Est-ce que votre affirmation
13 tient toujours?

14 R. Excusez, je pensais que ça se rapportait au... au
15 nouveau programme. L'affirmation à l'effet que s'il
16 y a une tendance, par exemple, baissière, ça va
17 avoir prolongé, par exemple, sur quatre ans. Le
18 nouveau programme va présenter moins de pertes
19 d'opportunités. La logique reste la même, mais...
20 Je pensais que ça se rapportait à l'ancien
21 programme, mais le quarante-quatre pour cent (44 %)
22 aussi c'est pas simplement les coûts de fourniture.
23 Il y a fourniture plus C, là, de mémoire. Je ne
24 suis pas sûr c'est quels coûts, puis là... Je ne le
25 sais pas, là. Je ne sais pas quoi vous répondre,

1 là, mais autrement que le nouveau programme va
2 générer moins de pertes d'opportunités simplement
3 parce que l'horizon de couverture est plus court.

4 Q. [258] Parfait, merci. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Cardinal. Alors c'est vrai cette
7 fois-ci. Alors donc on va se revoir jeudi matin,
8 merci. Oui, je le relibère cette fois-ci.

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

1 Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe
2 officiel dûment autorisé à pratiquer avec la
3 méthode sténotypie, certifie sous mon serment
4 d'office que les pages ci-dessus sont et
5 contiennent la transcription exacte et fidèle de la
6 preuve en cette cause, le tout conformément à la
7 Loi;

8

9 Et j'ai signé :

10

11

12

13 JEAN LAROSE
14 Sténographe officiel